



Réserve Naturelle
BANC D'ARGUIN



Rapport d'activités - 2025



Couverture :

Puffin cendré et Dauphin commun au large de la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin le 9 juillet 2025

Photographie de Guillaume REY

Table des matières

1	Préambule.....	5
2	Suivis écologiques.....	6
2.1	Suivi de l'évolution géomorphologique du Banc d'Arguin	6
2.2	Suivi des habitats et de la végétation.....	7
2.2.1	Cartographie des herbiers de zostères.....	7
2.2.2	Suivi de l'état de conservation des herbiers de zostères	8
2.2.3	Suivi des surfaces dunaires végétalisées	8
2.2.4	Inventaire des espèces floristiques	9
2.3	Suivis des invertébrés terrestres	9
2.4	Suivis des espèces benthiques.....	10
2.4.1	Suivi de la population de coques par la Station marine d'Arcachon	10
2.4.2	Etude des parasites des coques.....	10
2.4.3	Suivi de la ressource des gisements de coquillages bivalves fouisseurs	11
2.4.4	Evaluation de la plus-value du retrait saisonnier des concessions ostréicoles	11
2.5	Suivis de l'avifaune nicheuse de la RNN	13
2.5.1	Suivi de la colonie de la Sterne caugek (<i>Thalasseus sandvicensis</i>).....	13
2.5.2	Suivi des oiseaux nicheurs	14
2.5.2.1	Focus sur les goélands nicheurs.....	15
2.5.2.2	Focus sur les limicoles nicheurs	17
2.6	Recensement des oiseaux sur la Réserve.....	19
2.7	Suivi des populations d'oiseaux hivernants dans les chenaux du Bassin d'Arcachon	21
2.8	Suivi du Puffin des Baléares au large du Bassin d'Arcachon	21
2.9	Suivi des espèces hauturières et migratrices de la RNN	23
2.10	Animation de l'observatoire des limicoles côtiers du Bassin d'Arcachon	24
2.11	Participation à d'autres suivis des oiseaux.....	27
2.12	Suivi des mammifères et des reptiles marins.....	27
2.12.1	Suivi des échouages.....	27
2.12.2	Suivi des phoques veaux-marins	28
3	Restauration des habitats.....	29
3.1	Actions de réhabilitation de l'estran en ZPI	29
3.1.1	Réhabilitation manuelle : la « prouque »	29
3.1.2	Réhabilitation mécanisée	30
3.1.3	Premiers résultats.....	32
4	Aménagement et entretien du site	33
4.1	Modules d'hébergement et d'exposition	33
4.2	Délimitation des ZPI et panneautage	33
4.3	Ramassage, tri et catégorisation des déchets échoués.....	34
4.4	Nettoyage des déchets ostréicoles.....	36
4.5	Participation aux opérations de renflouement d'épaves	37
5	Suivi de la fréquentation et surveillance	38
5.1	Comptage des navires et relevé des infractions.....	38
5.2	Etude quantitative et qualitative de la fréquentation.....	40
6	Accompagnement des usages maritimes.....	42
6.1	Projet « Vers une ostréiculture durable »	42
6.1.1	Elaboration d'un Cahier des charges	42

6.1.1.1	Concertation et échanges avec les professionnels	42
6.1.2	Actions de terrain et actions volontaires des ostréiculteurs sur le périmètre de la RNN	43
6.1.3	Les thématiques sélectionnées et l'intégration des mesures	43
6.2	Pédagogie sur la nouvelle réglementation de la pêche de loisir	44
7	Accueil du public - Activités pédagogiques - Sensibilisation	45
7.1	Synthèse par activité	46
7.1.1	Arguin au fil de l'eau – Visite de la Réserve en kayak.....	46
7.1.2	Balade contée au crépuscule	46
7.1.3	Balade naturaliste entre la Dune du Pilat et le Banc d'Arguin	46
7.1.4	Visite guidée de la Réserve naturelle	47
7.1.5	Hissez les voiles : découverte de la navigation en bac à voile.....	47
7.1.6	Spectacle « Voler prend 2 L » - Compagnie du Tout Vivant	47
7.1.7	Journées du Patrimoine	48
7.1.8	Observation des oiseaux hivernants en pinasse.....	48
7.1.9	Vos rendez-vous avec la Bernache	49
7.2	Accueils naturalistes estivaux.....	49
7.3	Accueil des établissements scolaires.....	50
7.4	Aire marine éducative - école Jules Ferry (Gujan-Mestras)	51
7.5	Festival Territoires Sauvages	52
7.6	Conférences, posters et interventions	52
7.7	Partenariats	53
7.7.1	Partenariat avec l'INJS de Bordeaux.....	53
7.7.2	Partenariat avec les prestataires locaux d'encadrement de balades en kayak.....	53
7.8	Outils réglementaires et pédagogiques.....	54
7.8.1	Exposition pédagogique	54
7.8.2	Supports et outils pédagogiques transportables.....	54
7.8.3	Plaquette réglementaire.....	54
7.9	Communication, médias et supports de diffusion	55
7.9.1	Programme des balades et chantiers nature	55
7.9.2	Outils numériques : relais de diffusion.....	56
7.9.3	Médias et ouvrages	56
8	Partenariat avec le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) de Mauritanie	57
9	Réunions des instances de la Réserve et gouvernance	59
10	Bilan financier de l'exercice 2025	60
	Annexes	61

1 Préambule

La Réserve naturelle nationale (RNN) du Banc d'Arguin a été créée par arrêté ministériel le 4 août 1972 pour protéger les bancs de sable émergés situés à l'entrée du Bassin d'Arcachon, lieu de nidification de nombreuses espèces d'oiseaux. En 2017, en lien avec l'évolution des usages sur le site, un décret ministériel est venu modifier la réglementation de la Réserve et étendre son périmètre. Elle intègre actuellement 4 360 hectares de domaine public maritime (DPM) et est comprise dans le Parc naturel marin et les deux sites Natura 2000 du Bassin d'Arcachon.

La SEPANSO Aquitaine (fédération des Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest) est à l'origine du projet de classement du site et en assure la gestion depuis 1972. En tant que Réserve naturelle nationale, le gestionnaire s'efforce d'atteindre ou de maintenir le bon état de conservation des espèces et des habitats (quels que soient leurs statuts de protection), ainsi que des fonctionnalités écologiques, et d'apporter plusieurs valeurs ajoutées à la fois sociale, scientifique et éducative.

Le Rapport d'activités de la Réserve naturelle nationale met en lumière les travaux réalisés en 2025 par les agents de la SEPANSO Aquitaine en charge de la gestion du site. De nombreux bénévoles (incluant les éco-volontaires) ont également contribué à de nombreuses activités, notamment les suivis ornithologiques. L'année 2025 a été marquée par une très forte érosion des bancs de sable et de la mise en œuvre d'une importante concertation avec les ostréiculteurs et leurs représentants, afin de mieux caractériser leurs pratiques sur la Réserve et d'être force de proposition pour trouver des pistes d'amélioration, en vue de réduire les interactions négatives entre l'ostréiculture et le patrimoine naturel du site. Des opérations de nettoyage mécanisé et manuel de récifs d'huîtres creuses sauvages ont également été organisées avec l'aide des ostréiculteurs.

2 Suivis écologiques

2.1 Suivi de l'évolution géomorphologique du Banc d'Arguin

Réalisation : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

Période et durée : suivi en mars et septembre, depuis 1972

Pour suivre l'évolution géomorphologique des bancs d'Arguin et du Toulinguet, les agents en charge de la gestion de la RNN réalisent le géoréférencement de leurs lignes de rivage à marée haute de coefficient 45 (Figure 1 et 2). Ces relevés sont réalisés en mars et en septembre, et permettent de connaître respectivement la superficie des terres émergées après la survenue des phénomènes d'érosion intense de l'hiver et après l'été. Les agents utilisent généralement un GPS à main ou intégré à un smartphone avec une précision métrique pour réaliser ce suivi.

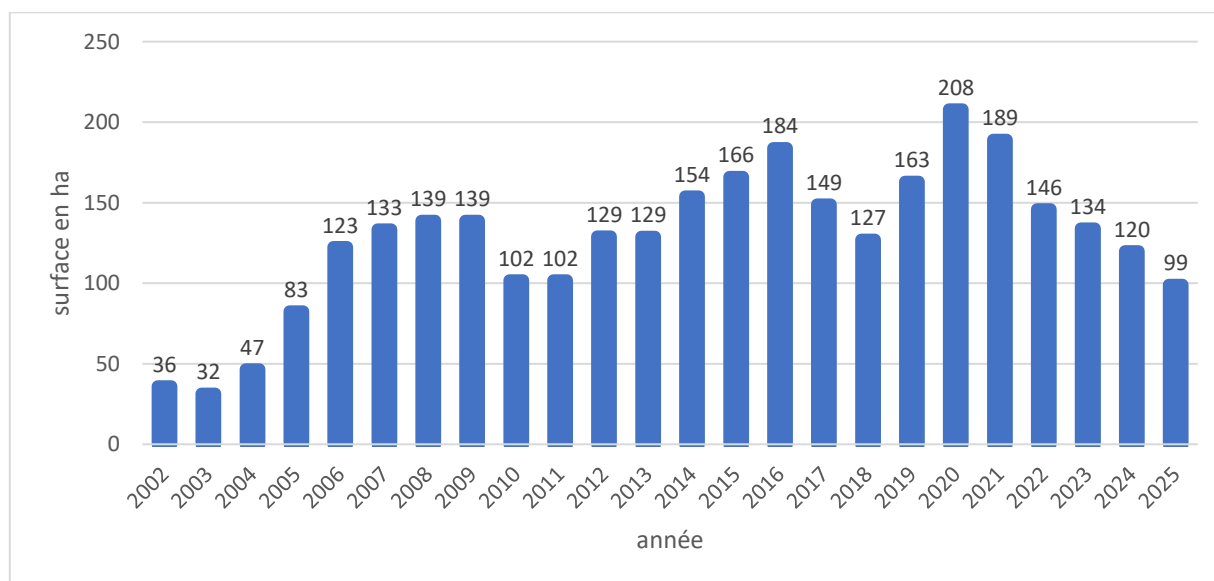


Figure 1 : Evolution de la surface des bancs de sable émergés à marée haute de coefficient 45 entre 2002 et 2025



Figure 2 : Evolution géomorphologique des bancs d'Arguin et du Toulinguet

Après une année 2023 marquée par une forte érosion, puis une relative stabilité en 2024, les bancs d'Arguin et du Toulinguet ont de nouveau connu une phase érosive intense en 2025. La totalité des surfaces émergées à marée haute est ainsi passée sous la barre des 100ha (données de mars 2025). Elles n'avaient pas été aussi réduites en superficie depuis 2005. De plus, l'amincissement du banc d'Arguin entraîne également de nombreuses brèches du cordon dunaire lors des tempêtes et/ou des grandes marées (Figure 3).



Figure 3 : Comparatif photo de la pointe Nord du banc d'Arguin entre le 8 août et le 10 septembre 2025 (coefficient 106)

2.2 Suivi des habitats et de la végétation

2.2.1 Cartographie des herbiers de zostères

Réalisation : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

Période et durée : entre août et septembre, depuis 2019

En 2025, les agents de la SEPANSO Aquitaine ont réalisé la cartographie des herbiers de Zostère naine (*Zostera noltei*) et de Zostère marine (*Z. marina*) dans la Réserve. Suite à des prospections de terrain, la présence de Zostère naine a uniquement été notée dans la conche Centre du banc d'Arguin, essentiellement en zone de protection intégrale. La cartographie de cet herbier été rendu possible dans le cadre d'un partenariat avec la station Ifremer d'Arcachon (projet « ostréiculture durable », partie 3 et 5). Après avoir demandé les autorisations qui s'imposent, un drone a été utilisé pour acquérir deux orthophotographies précises (1cm/pixel) de la conche Centre le 11 septembre et le 8 octobre 2025. Un travail de numérisation a ensuite été entrepris pour détourner les zones d'herbiers. Avant de réaliser les cartes (Figure 4), une opération de validation terrain a été effectuée. Par rapport aux années précédentes, la surface totale des herbiers cartographiés sur la RNN du Banc d'Arguin est donc passée de 5,7 ha en 2023, à 1,2 ha en 2024 et enfin 1,3 ha en 2025. Dans un contexte de forte érosion du banc, cette stabilisation de la surface d'herbier est donc à souligner en 2025.

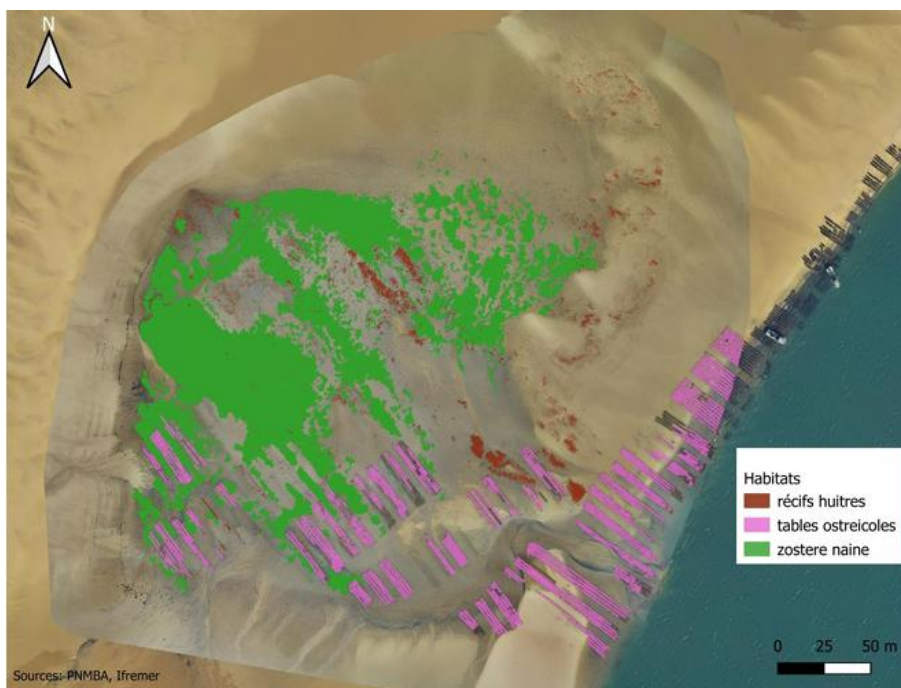


Figure 4 : Cartographie des herbiers de zostère naine au 11/09/2025
(Fonds de carte : ©EuropeVueDuCiel/PNMBA-OFB-16-11-2025 et ©Ifremer)

2.2.2 Suivi de l'état de conservation des herbiers de zostères

Réalisation : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

Période et durée : en juillet et septembre, depuis 2023

Pour évaluer l'état de conservation des herbiers de Zostère marine (*Zostera marina*) de la Réserve, plusieurs suivis ont été mis en œuvre sur les conseils de la station de l'Ifremer d'Arcachon. Si en 2023 deux zones avec des herbiers de Zostère marine ont été suivies, il n'a pas été possible d'en faire autant en 2024 et en 2025.

2.2.3 Suivi des surfaces dunaires végétalisées

Réalisation : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

Période et durée : entre avril et juillet, depuis 2008

Depuis 2008, les agents de la RNN procèdent au relevé annuel des contours des différentes végétations dunaires protégées ou non à l'aide d'un GPS à main. Ce suivi est réalisé avant la période de nidification des oiseaux, au mois d'avril, afin de minimiser le dérangement de ces derniers. Il permet d'étudier l'évolution des habitats d'intérêt communautaire correspondants et de solliciter, le cas échéant, une évolution du périmètre des zones de protection intégrale. Les surfaces dunaires végétalisées ont continué à diminuer entre 2024 et 2025, passant de 12,00 ha à 9,31 ha (Figure 5 ; contre de 39,25 ha en 2023). Le phénomène d'érosion continue, particulièrement marqué sur tout le côté Ouest du banc d'Arguin, peut expliquer cette réduction des surfaces. Par endroits, la végétation dunaire a reculé de 100m. En septembre 2025, il ne restait que 7,83 ha de végétation dunaire.

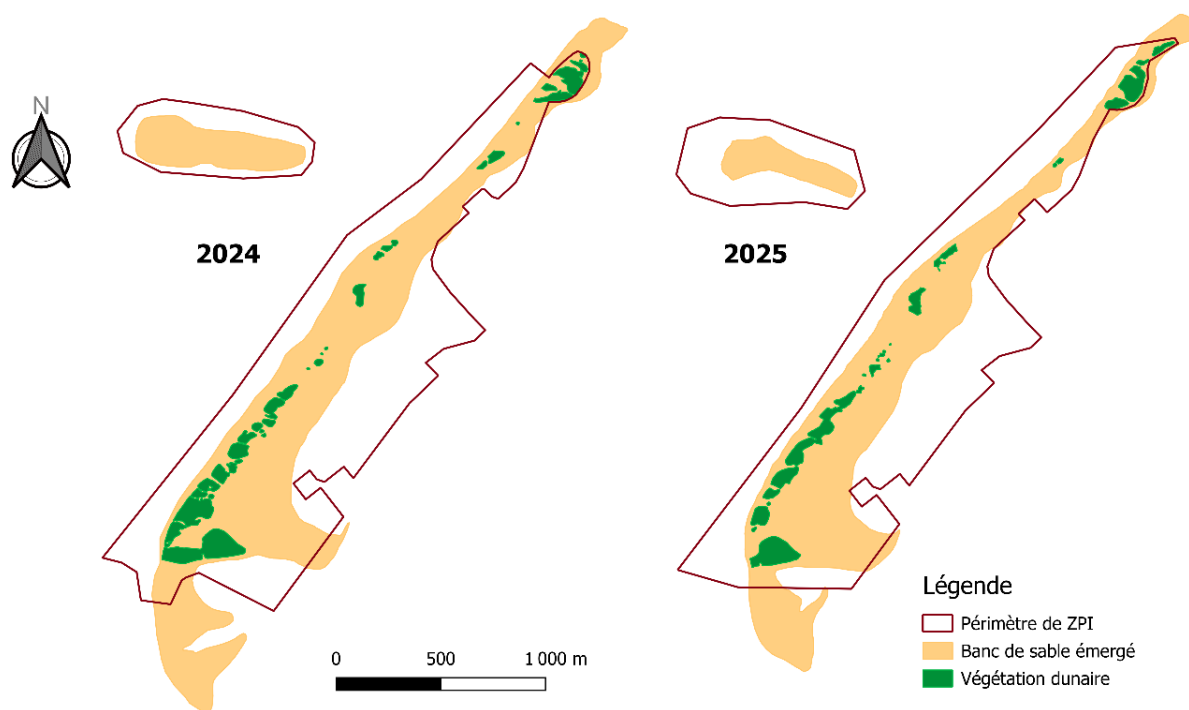


Figure 5 : Localisation des surfaces dunaires végétalisées et des ZPI en 2024 et 2025

2.2.4 Inventaire des espèces floristiques

Réalisation : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

Période et durée : entre avril et juillet, depuis 2010

En 2023, la RNN avait bénéficié de l'expertise de certains botanistes présents lors de l'actualisation de l'inventaire entomologique. En 2025, les agents de la SEPANSO Aquitaine ont continué le travail de suivi sur les plantes, même si ce dernier est devenu plus complexe à cause des nombreuses submersions. Néanmoins, l'ensemble des espèces de plante de 2024 a été répertorié sur le banc d'Arguin (Annexe 1).

2.3 Suivis des invertébrés terrestres

Réalisation : Société Linnéenne de Bordeaux et SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

Période et durée : tous les 5/10 ans, depuis 2015

En 2023, une campagne d'inventaire des invertébrés terrestres (essentiellement les insectes) a été réalisée par la Société Linnéenne de Bordeaux sur sollicitation de la SEPANSO Aquitaine. L'inventaire des insectes nocturnes n'avait toutefois pas pu être réalisé en raison de conditions météorologiques peu favorables. Une session de suivi de ces insectes a été programmée le 10 juillet 2025 (Figure 6). 20 espèces différentes ont ainsi pu être répertoriées, dont probablement une nouvelle pour la Gironde. L'identification reste à confirmer, mais ce pourrait être une espèce de punaise africaine en expansion d'aire qui était nouvelle pour la France (signalée dans les Bouches-du-Rhône en 2022) : *Lasiosomus lasiosomoides* (Bergevin, 1930). Cette espèce plutôt inféodée aux zones de prés salés/marais a dû être transportée par le vent ou la mer jusqu'au banc d'Arguin.



Figure 6 : Inventaire des invertébrés terrestres nocturnes le 10 juillet 2025

2.4 Suivis des espèces benthiques

2.4.1 Suivi de la population de coques par la Station marine d’Arcachon

Réalisation : Station marine d’Arcachon (UMR EPOC)

Période et durée : mensuel, depuis 1997

L’équipe de chercheurs de la Station marine d’Arcachon suit la population de coques du banc d’Arguin mensuellement depuis 1997 (coques et parasites associés). Ils viennent sur leur station de suivi actuellement située en ZPI dans la conche Centre pour suivre notamment l’évolution du nombre médian de coques par mois et par échantillon (0,25 m²), sur la base de 6 réplicats par mois, tamisés sur maille de 1 mm (Figure 7). Une autorisation spécifique leur a été délivrée en 2020. Les agents en charge de la gestion de la RNN sont amenés à les accompagner ponctuellement. Les variations morphologiques rapides du banc engendrent une diminution nette des populations de coques ne pouvant se maintenir et/ou se développer, et 2025 ne déroge pas.

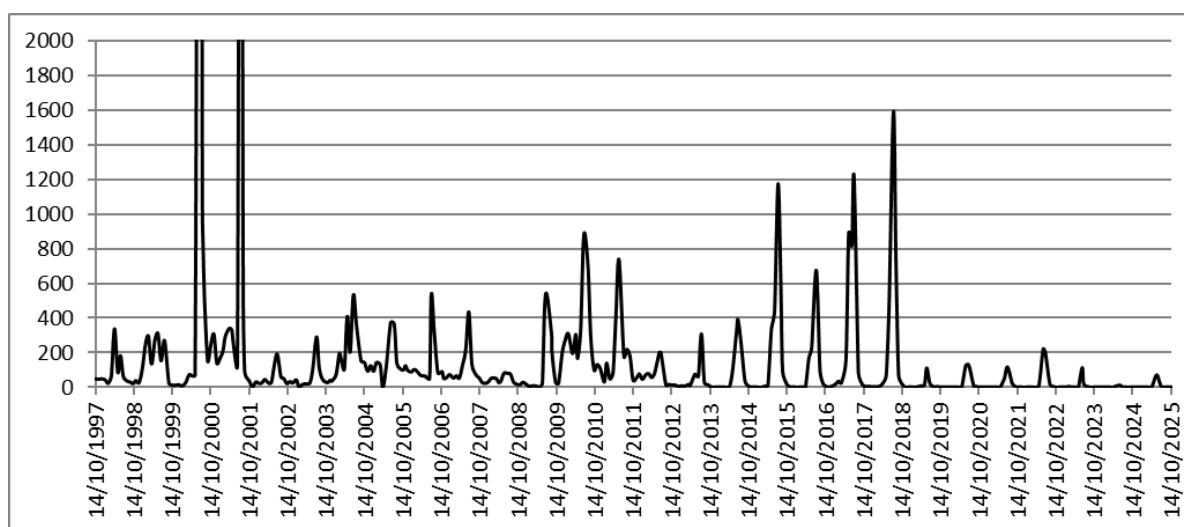


Figure 7 : Evolution du nombre médian de coques par mois et par échantillon depuis 1997

2.4.2 Etude des parasites des coques

Réalisation : Station marine d’Arcachon (UMR EPOC)

Période et durée : 2022 à 2025

La description du cycle de vie du parasite *Curtuteria arguinae* (Trématodes) dont la coque est l’hôte secondaire a fait l’objet d’une thèse. L’un des objectifs de l’étude mise en place est la détermination des différents hôtes intermédiaires du cycle de vie du parasite. Les agents de la SEPANSO Aquitaine ont ainsi apporté leur soutien logistique et humain pour le transport des scientifiques de la station marine et/ou la collecte des échantillons de fientes d’Huîtres pies et de goélands sur la RNN du Banc d’Arguin.

Intitulé de la thèse de doctorat :

Diversité parasitaire marine : étude des systèmes coques/trématodes et de leur phénologie par une approche de type ADN environnemental. Leslie STOUT.

Courant 2024, des résultats concluants ont permis de déterminer que le Bitium réticulé (*Bittium reticulatum*) est le premier hôte intermédiaire et que l’Huître pie (*Haematopus ostralegus*) est l’hôte définitif (Figure 8).

La thèse s'est achevée le 05 décembre 2025, engendrant la publication de quatre articles scientifiques :

- Dynamics of “trematode – edible cockle (*Cerastoderma edule*)” parasite – host systems in three coastal ecosystems along a North-Eastern Atlantic gradient
- Morphological vs. molecular identification of trematode species infecting the edible cockle *Cerastoderma edule* across Europe
- Elucidation of the life cycle of the trematode *Curtuteria arguinae* (Digenea: Himasthlidae), using environmental DNA detection methods
- A small increase in temperature could rapidly expand the latitudinal range and pathogenicity of the marine trematode parasite *Curtuteria arguinae*

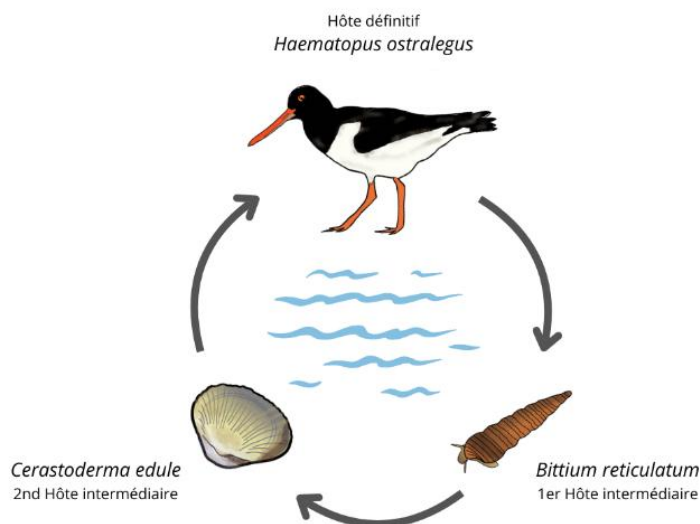


Figure 8 : Cycle de vie du parasite *Curtuteria arguinae* (Leslie STOUT)

2.4.3 Suivi de la ressource des gisements de coquillages bivalves fousseurs

Réalisation : Comité de gisement

Période et durée : en septembre, depuis 2018

En application de l'article 12 du décret n° 2017-945 du 10 mai 2017, l'exercice de la pêche, y compris à pied, peut être autorisé par arrêté préfectoral en dehors des zones de protection intégrale, après avis du conseil scientifique de la Réserve. L'arrêté préfectoral en vigueur en 2025 était celui de décembre 2024 qui n'autorise pas la pêche à pied professionnelle et de loisir. Il n'y a donc plus de réunion annuelle du comité de gisement, et en l'absence d'une population de coques et autres bivalves fousseurs (voir partie 2.4.1), il n'y a pas eu de suivi spécifique mis en place en 2025.

2.4.4 Evaluation de la plus-value du retrait saisonnier des concessions ostréicoles

Réalisation : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire) et Station marine d'Arcachon

Période et durée : depuis 2022

Dans le cadre du projet « Vers une ostréiculture durable sur la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin » (voir partie 5.1), un suivi expérimental de six mois a été conduit sur une concession ostréicole située au nord de la ZIO Centre en 2022-2023. Cette démarche s'inscrit dans une réflexion historique et réglementaire : l'ancien Schéma des structures du Bassin d'Arcachon (1992) préconisait un retrait saisonnier des structures ostréicoles sur le périmètre de la Réserve, disposition qui n'a pas été reconduite dans le schéma actuellement en vigueur¹. L'objectif du suivi était donc d'évaluer, de manière objectivée, si un retrait temporaire des structures ostréicoles pouvait produire un bénéfice écologique mesurable sur les communautés benthiques et les caractéristiques sédimentaires des parcelles exploitées.

¹ Arrêté du 6 février 2014 modifié portant sur le Schéma des structures des exploitations des cultures marines pour le département de la Gironde. Un projet de révision du SDS est actuellement en cours.

Pour ce faire, des prélèvements de sédiments ont été réalisés à trois échéances : lors de l'enlèvement des structures fin octobre 2022 (T0), puis trois mois (T1) et six mois (T2) après leur retrait. Les échantillons ont été collectés conformément au protocole DCE. Les analyses ont été conduites à la Station marine d'Arcachon (UMR EPOC) en 2024 et ont permis de caractériser à la fois la composition des communautés benthiques (abondance et diversité spécifiques) et l'évolution des paramètres sédimentaires, notamment la granulométrie et la teneur en matière organique.

Sur ce jeu de données, plusieurs analyses statistiques ont été réalisées par la SEPANSO Aquitaine en 2025. Une analyse multivariée de type NMDS a permis de comparer l'évolution globale des différents paramètres suivis sur six mois. Elle ne met pas en évidence de structuration nette des données. La valeur de stress obtenue (0,21) indique une représentation peu robuste, traduisant l'absence de différences significatives détectables à l'échelle du suivi (Figure 9). L'étude ne permet donc pas de démontrer l'existence d'un effet écologique significativement intéressant du retrait saisonnier des structures ostréicoles sur cette parcelle, pour ces paramètres suivis et dans ces conditions.

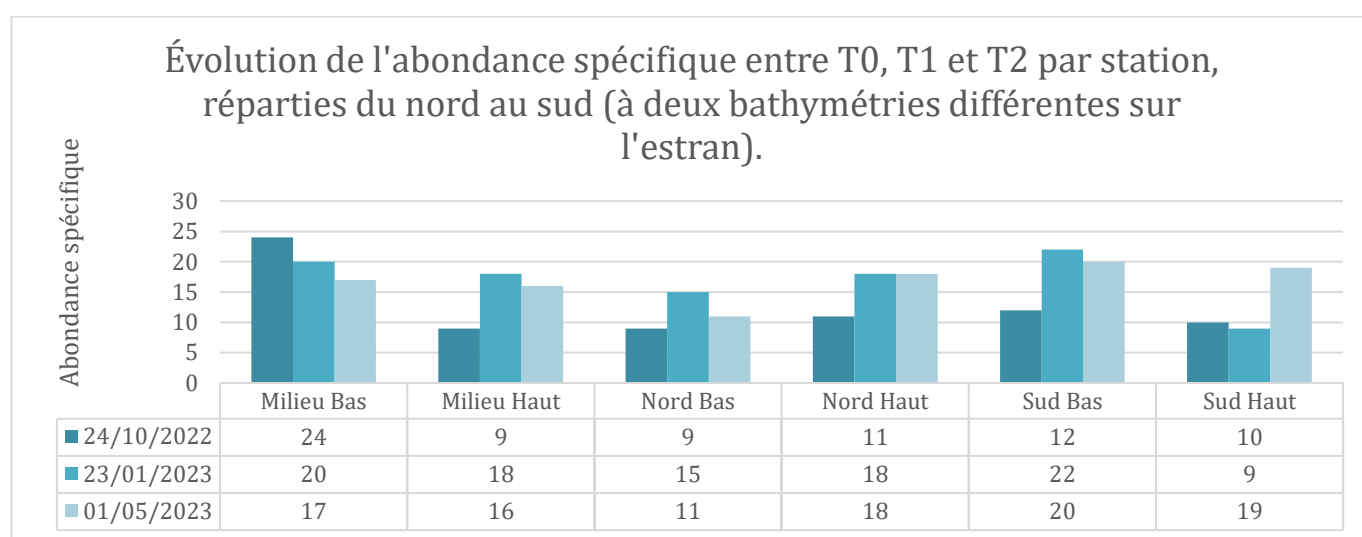


Figure 9 : Évolution de l'abondance spécifique de la communauté benthique sur le site suivi

Ces résultats ont été partagés et discutés avec les professionnels dans le cadre des travaux d'élaboration du cahier des charges de l'exploitation ostréicole sur la RNNBA. À ce stade, comme ils ne permettent pas de révéler un véritable gain écologique, le retrait saisonnier des structures n'a pas été intégré comme une mesure prioritaire de gestion à l'échelle de la Réserve. Toutefois, plusieurs éléments de contexte invitent à une lecture prudente de ces conclusions. D'une part, les conditions hydrodynamiques propres à la concession étudiée limitent la possibilité de généraliser les résultats à l'ensemble des concessions du Banc d'Arguin. D'autre part, les résultats peuvent également signifier que le temps nécessaire à un retour vers un complexe sédimentaire dominé par des fractions sableuses est supérieur à celui d'une seule saison d'exploitation. Cette dernière hypothèse ouvre un axe de réflexion plus large sur les effets cumulés et à long terme des pratiques ostréicoles, plutôt que sur l'intérêt isolé d'un retrait saisonnier.

2.5 Suivis de l'avifaune nicheuse de la RNN

2.5.1 Suivi de la colonie de la Sterne caugék (*Thalasseus sandvicensis*)

Réalisation : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

Période et durée : d'avril à juillet, depuis 1966

La Sterne caugék (Figure 10) est un oiseau marin classé comme espèce vulnérable (VU) dans la Liste Rouge des oiseaux nicheurs en France métropolitaine (UICN, 2016). La population française est estimée à 10 000 couples environ. En 2025, aucune tentative de reproduction n'a encore été observée sur la Réserve. Pour rappel, depuis 2021 où 800 couples avaient essayé de s'y reproduire sans succès, il n'y a pas eu de nouvelles tentatives d'installation. En comparant les données de reproduction de la Réserve naturelle du Banc d'Arguin avec celles de la Réserve naturelle du polder de Sébastopol à Noirmoutier, il est possible de noter une forte corrélation entre l'extinction de la colonie girondine et l'augmentation de la colonie vendéenne



Figure 10 : Colonie de Sternes caugék du Banc d'Arguin

(Figure 11). Ces données et celles sur l'identification des oiseaux bagués confirment donc bien l'hypothèse du report des adultes nicheurs du Banc d'Arguin sur l'île de Noirmoutier. Il est intéressant de noter également que l'installation des premiers couples de Sterne caugék sur le polder de Sébastopol date de 2005 avec une nette augmentation jusqu'en 2011, pour atteindre plus de 1500 couples. A cette période, la seule perturbation naturelle notée par les agents de la SEPANSO Aquitaine était la prédation des poussins par les Milans noirs. La prédation des œufs par les goélands n'a réellement été observée que quelques années plus tard.

Néanmoins, en 2025, il a pu être noté tout au long de l'année la présence de Sterne caugék sur la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin et dans le Bassin d'Arcachon, avec un pic au mois d'août de près de 600 individus migrateurs.

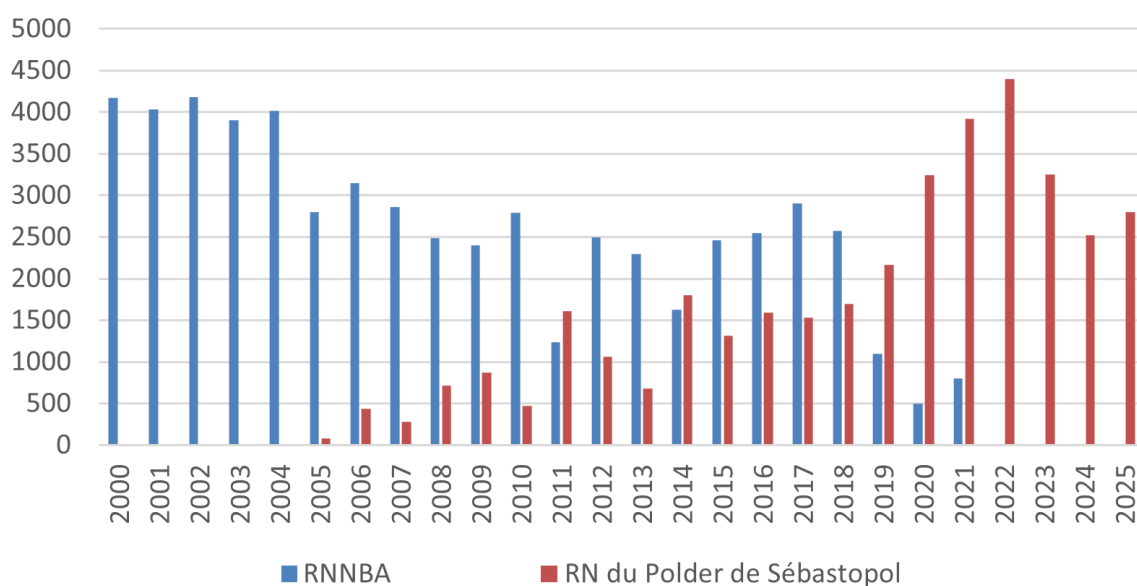


Figure 11 : Evolution du nombre de couples de Sterne caugék sur la Réserve naturelle du Banc d'Arguin et la Réserve naturelle du polder de Sébastopol de 2000 à 2025

2.5.2 Suivi des oiseaux nicheurs

Réalisation : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

Période et durée : d'avril à août, depuis 1972

Le suivi de l'ensemble des espèces d'oiseaux qui nichent sur les bancs d'Arguin et du Toulinguet est réalisé depuis 1972. L'évolution démographique positive de la colonie plurispécifique de goélands sur le site, qui n'a pas d'équivalent en France en termes de composition d'espèces, a amené le gestionnaire de la Réserve à approfondir le suivi de leur reproduction depuis 2021. Cette année, en plus de la reproduction des différentes espèces, l'accent a été mis sur l'affinage d'un protocole d'estimation ratio entre les différentes espèces (et plus spécialement les goélands bruns, leucophées et argentés) de la colonie. A l'issue de ce travail, le ratio obtenu ayant été considéré comme étant le plus proche de la réalité atteint ces dernières années, une révision de l'estimation du nombre de couples pour ces trois espèces a été appliquée aux 5 dernières années. Si l'ordre de grandeur reste inchangé, cela explique que le nombre de couples de 2020 à 2024 soit légèrement différent entre le présent rapport d'activité (2025) et les rapports précédents. Le nombre de couples d'Huîtrier pie et de Gravelot à collier interrompu semble encore avoir diminué. A noter pour la première fois le cantonnement d'un couple de Fauvette pitchou dans la « vieille dune » du banc d'Arguin au printemps, ainsi que des chants nuptiaux, la nidification n'étant pas pour le moment certaine (tableau 1).

Tableau 1 : Nombre de couples d'oiseaux nicheurs sur la RNN du Banc d'Arguin de 2007 à 2025. Pour l'Huîtrier pie et le Gravelot à collier interrompu, lorsque deux nombres apparaissent, il s'agit du nombre de couples nicheurs maximum (premier nombre) et du nombre total de nids trouvés (second nombre)

Espèces (catégorie UICN)	Nombre de couples																		
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Gravelot à collier inter. (VU)	16	22	18-25	20-25	13-20	22-35	16-19	15	24-32	35	32-39	37	15-38	9-28	7-28	6-22	5	3	4
Huîtrier pie (LC)	20	41	59-67	60-65	67-71	75-83	71-85	80	79-89	90	85	75	45-69	25-69	44-73	38-66	31	20	20
Goéland leucophée (LC)			1	1	1	3	6	5	15	31	34	39	51	107	160	152	133	181	209
Goéland brun (LC)				1	2	4	5	28	38	98	131	190	201	257	385	364	320	435	501
Goéland argenté (NT)	3	1	5	6	10	10	14	22	15	49	41	59	42	64	96	91	80	109	125
Goéland d'Audouin (EN)														1	1	1	1	1	1
Goéland marin (LC)					1	2	2	3	2	2	1	3	3	3	3	3	4	4	6
Goéland argenté*leucophée					1								1	2		1	1		5
Goéland brun*leucophée												1					1		1
Bergeronnette grise (LC)										1	1	1	3	4	3		1	1	

NT : espèce quasi menacée / LC : préoccupation mineure / EN : en danger (Liste Rouge des oiseaux nicheurs en France métropolitaine - UICN, 2016)

2.5.2.1 Focus sur les goélands nicheurs

- Reproduction

Cinq espèces de goélands (toutes protégées au niveau national) se reproduisent sur la RNN : Le Goéland brun (*Larus fuscus*), le Goéland leucopnée (*Larus michahellis*), le Goéland argenté (*Larus argentatus*), le Goéland marin (*Larus marinus*) et le Goéland d'Audouin (*Ichthyaetus audouinii*). Cette dernière niche sur le banc d'Arguin depuis 2020. Un couple de Goélands d'Audouin (espèce considérée comme « en danger d'extinction » en France - UICN, 2016) s'est installé cette année encore sur le banc dès le mois d'avril au même emplacement qu'en 2024. Des comportements reproducteurs ont été relevés (parades, accouplements et cantonnement sur le site). Le nid a ensuite été repéré et un suivi spécifique du couple a permis de certifier l'envol de deux jeunes cette année. On notera également que le troisième individu (plumage adulte ; très probablement né sur Arguin) observé l'an dernier est revenu sur le banc et qu'un 4^e oiseau (immature ; non né sur Arguin au vu de l'âge et des échecs de reproduction ces deux dernières années) a été noté aux abords de la colonie, témoignant d'une dynamique très positive pour cette espèce sensible.

848 nids de goélands ont été recensés en 2025 (contre 730 en 2023), totalisant 1 938 œufs. Les suivis ne permettent pas de déterminer le nombre de jeunes à l'envol. Toutefois, un maximum de 646 jeunes volants a été compté le 29 juillet 2025 aux abords des deux colonies. Aucun événement de mortalité particulièrement important (maladies, canicule, etc.) n'a été relevé cette année. Des juvéniles fraîchement envolés victimes de l'emmêlement avec des bas de ligne de pêche équipés de leurres de surface avec hameçons triples ont été notés cette année encore. La majorité décèdent rapidement, mais quelques oiseaux ont été emmenés au centre de soin d'Audenge.

Evolution des effectifs de goélands nicheurs sur le Banc d'Arguin

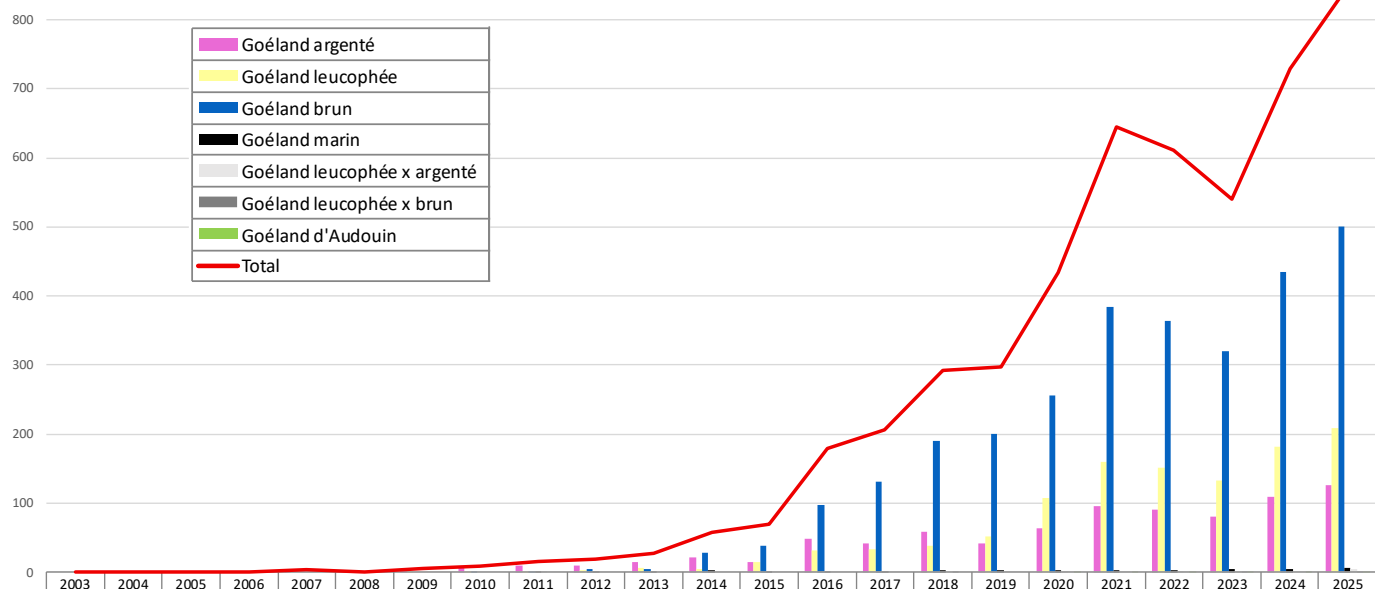


Figure 12 : Evolution du nombre de couples de goélands sur la RNN du Banc d'Arguin de 2003 à 2024

Les goélands sont, pour la plupart, des espèces grégaires qui nichent régulièrement en colonies plurispécifiques. En 2025, tous les nids étaient en ZPI. Les deux principales colonies se situaient sur le banc d'Arguin, l'une au nord et l'autre au sud de la ZPI (Figure 13). Il a été constaté de plus en plus de nids au centre du banc, vraisemblablement lié à la perte d'habitat sur les colonies historiques.

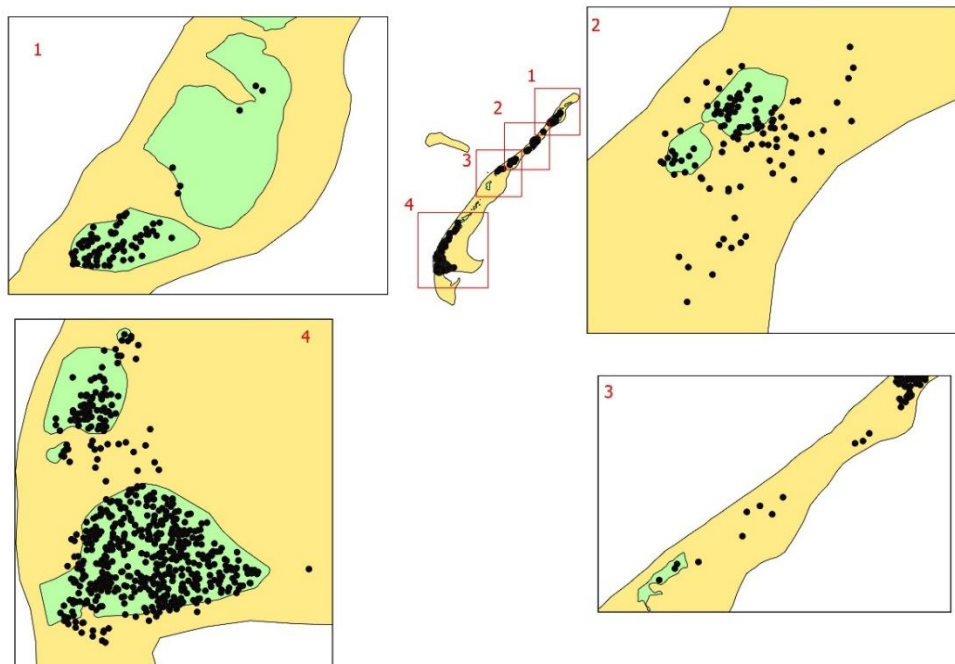


Figure 13 : Répartition des nids de goélands nicheurs en 2025

- Action de l'érosion

La figure 14 montre l'effet de l'érosion sur la dune végétalisée où se trouvent les principales colonies de Laridés du Banc d'Arguin. En seulement quelques mois (entre mars et octobre), la dune a perdu d'ouest en est 20 à presque 100m par endroit. Les nids, représentés par des points noirs, correspondent à ceux marqués lors du comptage fin mai ; en vert, la végétation détournée en mars et en rouge ce qui reste de la dune végétalisée en octobre. Comme il n'y a plus de plage ni de dune embryonnaire pour faire tampon, presque chaque marée haute vient lécher la « falaise » dunaire et la fait reculer, phénomène évidemment accéléré à chaque grand coefficient et/ou tempête. A ce rythme-là, la végétation déjà réduite risque de disparaître et la reproduction des oiseaux pourraient alors être fortement impactée.

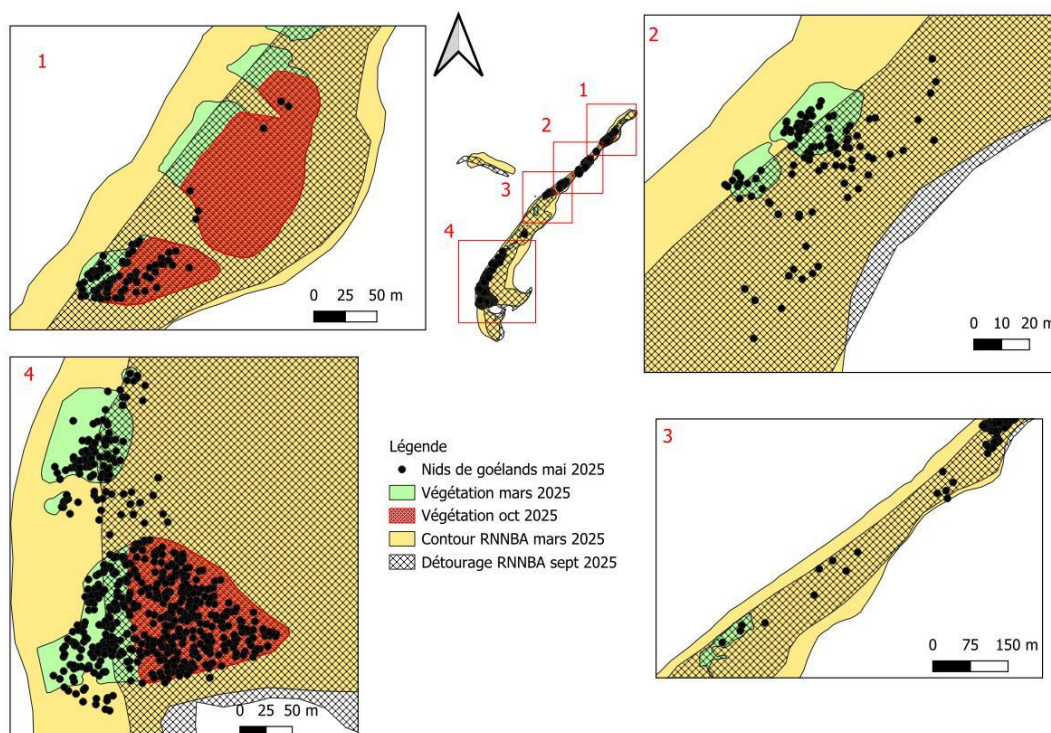


Figure 14 : Effet de l'érosion sur les dunes végétalisées où nichent les goélands de la RNNBA. Mars à octobre 2025

- Etude sur les plastiques dans les nids

Suite à la sollicitation du Centre de la Mer de Biarritz (CMB), la SEPANSO Aquitaine participe depuis 2022 à une étude sur les plastiques dans les nids d'oiseaux marins. En 2025, des nids ainsi que des pelotes de réjection collectés sur le banc d'Arguin, l'île aux Oiseaux et l'ancien môle d'escale du port du Verdon (33) ont été envoyés au CMB. Les résultats de l'étude ont d'ores et déjà fait l'objet d'un poster et un article scientifique est en cours d'écriture pour la revue *Journal of Marine Systems*.

2.5.2.2 Focus sur les limicoles nicheurs

Les Huîtriers pies (*H. ostralegus*) et les Gravelots à collier interrompu (*C. alexandrinus* - Figure 15 et 16) sont respectivement classés dans la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine en « préoccupation mineure » et « vulnérable » (UICN, 2016). A la différence des sternes et des goélands, ces limicoles ont un comportement très territorial lors de la période de reproduction. La surface de bancs de sable émergés en permanence dans la Réserve a donc une influence directe sur le nombre potentiel de nids qui peuvent être accueillis en même temps.



Figure 15 : Huîtrier pie sur son nid



Figure 16 : Gravelot à collier interrompu sur son nid

Rappel : En 2023, un nouveau protocole de suivi des limicoles nicheurs a été mis au point afin de limiter au maximum le dérangement inhérent à la prospection terrain. Ainsi, les passages se font une fois tous les 15 jours au lieu de deux fois par semaine et permettent de connaître le nombre de couples nicheurs ainsi que leurs territoires. Une trêve durant le mois de Juin (période la plus critique pour l'élevage des jeunes) est également appliquée. Ce nouveau protocole est également bénéfique pour préserver la quiétude des colonies de goélands. Durant le mois de Juin, un suivi des couples d'huîtriers et de leurs jeunes est réalisé depuis des points d'observation situés sur la côte (dune du Pilat, Plage du Petit Nice). Comme ces oiseaux sont territoriaux et que les territoires sont connus dès le début de saison, le suivi des jeunes à l'envol peut se faire sans dérangement. Enfin, en Juillet, un dernier passage est réalisé pour prospecter les territoires les moins visibles depuis la côte, notamment pour les couples de gravelots à collier interrompu, et sert également de vérification terrain pour l'ensemble des couples.

Tableau 2 : Bilan de la reproduction pour l’Huîtrier pie et le Gravelot à collier interrompu en 2025

Espèce	Nombre de couples recensés	Nombre d'œufs pondus	Nombre de jeunes observés	Nombre de d'œufs / nid	Nombre moyen de jeunes à l'envol / couple
Huîtrier pie	20	94	20	2,47	1
Gravelot à collier interrompu	4	14	2	2	0,5

Le tableau 2 présente les résultats du recensement pour la saison 2025. Sur les 20 couples d’huîtriers pies recensés, 18 ont installé leur nid en ZPI. Les deux couples hors ZPI (au niveau de la « Pointe Sud ») ont réussi à nicher avec succès (au moins un jeune à l’envol). Le bilan est nettement meilleur que l’année passée avec 20 jeunes envolés. Cependant tous les couples n’ont pas produit un jeune et certains n’ont même pas pu pondre. C’est le cas des trois couples qui occupaient le banc du Toulinguet. Ces oiseaux étant territoriaux et fidèles au lieu de ponte, la perte de leur aire de reproduction a dû les perturber fortement. Des couples et des ébauches de nids ont cependant été observés sur le Toulinguet cette année, mais la nidification a été rendue impossible à cause de la fréquence des submersions de ce banc exposé à la houle. Il semble peu probable que ces couples aient tenté de se reproduire sur le banc Arguin (mais sans certitude). Par ailleurs, quatre couples de Gravelot à collier interrompu ont été recensés en 2025, tous situés au milieu du banc d’Arguin. Cinq nids (ponte et reponte) au total ont été notés et un couple a mené deux jeunes à l’envol. Les gravelots étant très discrets, l’espacement des prospections qui permet de moins déranger les oiseaux a tout de même pour conséquence une moins bonne détection des nids et des poussins pour cette espèce.

Cette forte production de jeunes en 2025 reste sans explication à ce jour (3 jeunes à l’envol en 2024 contre 20 en 2025 pour le même nombre de couples d’Huîtrier pie). Toutefois, il est possible, au moins pour l’Huîtrier pie, que la diminution de la superficie du banc d’Arguin (et de celle du Toulinguet) impacte la reproduction sur le long terme. Pour le Toulinguet, il est probable que les trois couples d’Huîtrier pie aient tenté plusieurs fois de nicher mais que les nids aient été régulièrement submergés par la marée jusqu’à la désertion des adultes. La prédation par les goélands n’a pas été documentée cette année sur l’Huîtrier pie, et comme plusieurs couples ont réussi à élever un jeune dans la colonie de goélands au nord du banc, il est difficile de mesurer la pression qu’ils exercent sur cette espèce. Toutefois, le nombre important de tentatives de nidification (41 nids découverts pour 20 couples) peut être un indicateur de dérangement (prédation, submersion, compétition entre adultes).

Notons enfin qu’un nid à six œufs a été découvert cette année. Il s’agirait de la deuxième donnée de ce type sur le Banc, qui reste également rare à échelle européenne. D’après la bibliographie (Triplet, 2022), des pontes supérieures à quatre œufs sont le produit de deux femelles pondant dans le même nid. Pour autant, elles sont rarement « associées », mais plutôt en compétition sur le territoire et une des femelles expulse l’autre, ainsi que les œufs qu’elle n’a pas pondus.

2.6 Recensement des oiseaux sur la Réserve

Réalisation : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

Période et durée : toute l'année, depuis 1972

Chaque mois, l'ensemble des observations avifaunistiques protocolées ou opportunistes réalisées dans le périmètre de la RNN du Banc d'Arguin sont additionnées et bancarisées. Dans cette présentation, ne sont comptabilisés que les oiseaux pour lesquels le territoire de la Réserve est considéré comme un secteur jouant un rôle dans la reproduction, le repos ou l'alimentation. Les oiseaux en migration active post-nuptiale transitant par les bancs du Toulinguet et d'Arguin, dans la continuité du Cap Ferret où ils sont comptabilisés par la LPO (974 578 oiseaux comptés entre août et novembre en 2025), ne sont pas intégrés à ce jeu de données.

Les huîtres et les gravelots sont présents tout au long de l'année sur la Réserve. Les comptages mensuels mettent toutefois en évidence les fluctuations d'effectifs au cours de l'année, correspondant à une phénologie standard pour ces espèces (Figure 17 et 18). L'année 2025 est marquée par une augmentation du nombre d'huîtres pies hivernants atteignant le seuil d'importance nationale en février et décembre 2025. Toutefois, les abondances sont plus faibles durant la période estivale, les zones de protection étant moins importantes que dans le passé, le dérangement des oiseaux y est certainement plus prégnant et donc les oiseaux moins nombreux. A noter également qu'il y a moins de couples nicheurs présents, expliquant aussi les abondances plus faibles. Néanmoins, il est intéressant de remarquer que les gravelots à collier interrompu, espèce classée vulnérable, ont été présents de façon nettement plus abondante en 2025 qu'en 2024, notamment en Automne dépassant de façon significative le seuil d'importance nationale fixé à sept individus.

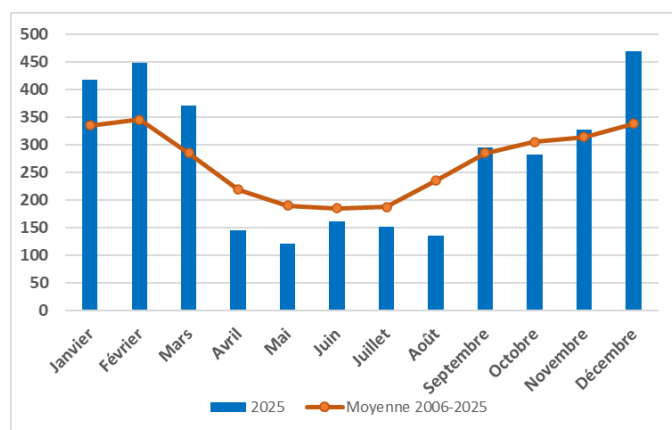


Figure 17 : Effectifs mensuels d'Huître pie sur la RNNBA et moyenne 2006-2025

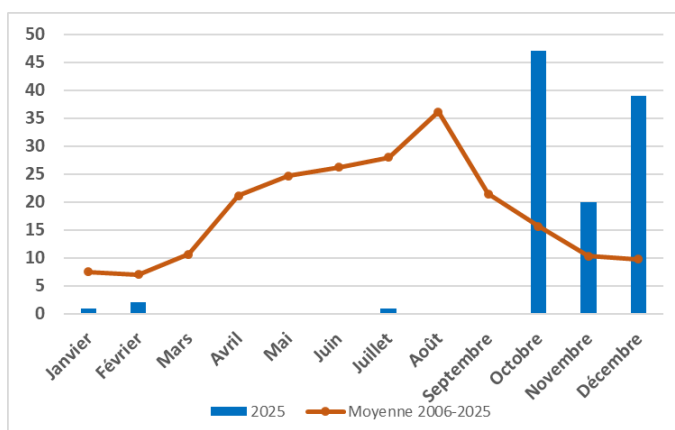


Figure 18 : Effectifs mensuels de Gravelot à collier interrompu sur la RNNBA en 2025 et moyenne 2006-2025

Focus sur les espèces d'importance pour leur conservation en 2025 :

Cette année, la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin n'a pas atteint le seuil d'importance internationale pour l'hivernage du Bécasseau variable (*Calidris alpina* - Figure 19). Ce niveau d'importance, et donc de responsabilité de conservation, est atteint dès lors que le site abrite plus de 1% de la population mondiale d'une espèce à un moment donné (soit plus 13 000 B. variables). Seul le seuil national a été dépassé en 2025 (soit plus de 3 100 B. variables). En période automne-hiver le dépassement de ce seuil pour cette espèce qui affectionne particulièrement le site à marée haute pour se reposer a été dénombré pendant cinq mois (Figure 20). Toutefois, cette année le dépassement du seuil d'importance internationale a été observé pour le Grand gravelot (545 comptés en même temps et seuil fixé à 540 individus).



Figure 19 : Bécasseaux variables en reposoir sur le banc d'Arguin

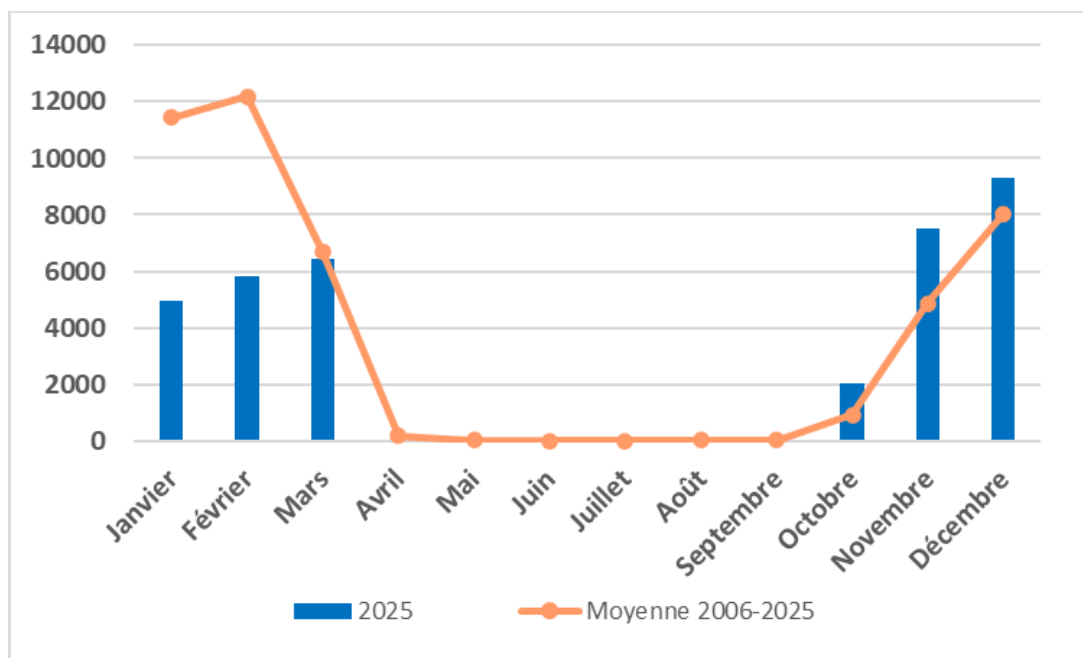


Figure 20 : Effectifs mensuels de Bécasseaux variables sur la RNNBA en 2025 et moyenne 2006-2025

Les bancs de sable de la RNN du Banc d'Arguin ont également été d'importance nationale pour la conservation de huit autres espèces en 2025 : l'Huîtrier Pie, le Gravelot à collier interrompu, le Bécasseau minute, le Goéland brun (Figure 21), le Goéland leucophée, la Sterne caugek, la Barge rousse (Figure 22) et le Courlis cendré (Figure 23).



Figure 21 : Goélands bruns



Figure 22 : Barge rousse



Figure 23 : Courlis cendré

A noter également la présence dans la partie océanique de la Réserve naturelle de concentrations intéressantes de Mouettes tridactyles, observées lors des suivis hauturiers (voir partie 2.9). Tout laisse à penser que le seuil national pour cette espèce a également été atteint. De plus, il est également à souligner la grande richesse spécifique d'oiseaux observés cette année sur la Réserve, avec environ 150 espèces dont 14 espèces de limicoles différentes (voir tableau en annexe).

2.7 Suivi des populations d'oiseaux hivernants dans les chenaux du Bassin d'Arcachon

Réalisation : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

Période et durée : d'octobre à mars, depuis 1972

Chaque mois d'hiver, les agents en charge de la gestion de la RNN du Banc d'Arguin coordonnent et réalisent les comptages des oiseaux plongeurs présents dans les chenaux du Bassin d'Arcachon (Tableau 3). Ce travail, au niveau de l'unité fonctionnelle qu'est le Bassin d'Arcachon, permet notamment de mesurer l'attractivité de la Réserve par rapport à celle de la lagune.

Tableau 3 : Nombre mensuel d'individus d'oiseaux d'eau observés dans les chenaux du Bassin d'Arcachon en 2025

	oct-24	nov-24	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25	Total
Eider à Duvet				2	2		4
Grèbe à cou noir	120	211	190	227	238	66	1052
Grèbe esclavon		4	16	14	16	5	55
Grèbe huppé	18	59	107	83	47	11	325
Harle Huppé		16	27	24	33	24	124
Macreuse brune				1			1
Macreuse noire	4	54	61	37	60	28	244
Plongeon catmarin		7	4				11
Plongeon imbrin	1	2	11	10	20	18	62
Total 2025	143	353	416	398	416	152	1878
<i>Total 2024</i>	<i>45</i>	<i>126</i>	<i>457</i>	<i>361</i>	<i>299</i>	<i>39</i>	<i>1327</i>

Les deux espèces majoritairement observées dans le Bassin d'Arcachon sont le Grèbe à cou noir (*P. nigricollis*) et le Grèbe huppé (*P. cristatus*). On retrouve une phénologie classique concernant les oiseaux d'eau avec des maximums d'abondances au début de l'hiver (décembre-janvier-février). A noter une belle augmentation des abondances sur cette année et également l'observation des Eiders à duvet.

2.8 Suivi du Puffin des Baléares au large du Bassin d'Arcachon

Réalisation : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

Financeur : Fonds Vert

Période et durée : de juillet à octobre, depuis 2023

Le Puffin des Baléares (*Puffinus mauretanicus*), espèce d'oiseau nicheuse endémique des îles Baléares, est considéré comme l'oiseau marin le plus menacé d'Europe. L'effectif mondial est restreint et en déclin. La France a une responsabilité majeure dans la conservation de cette espèce en période inter-nuptiale (présence dans les eaux françaises Atlantique), et dans une moindre mesure en période de reproduction (présence en mer Méditerranée).

Depuis 2021, la mise en œuvre d'un Programme National d'Action (PNA) sur le Puffin des Baléares vise en premier lieu la réduction des pressions qui s'exercent sur l'espèce, telles que les interactions avec les activités de pêche et avec les activités nautiques sportives et de loisirs, ou encore les interactions potentielles avec les futurs parcs éoliens en mer, afin d'améliorer son état de conservation.

En mars 2023, l'animateur du PNA a contacté la SEPANSO Aquitaine pour intégrer le secteur du Bassin d'Arcachon à l'ensemble des principaux sites d'observation du Puffin des Baléares sur la façade Manche-Atlantique. Grâce aux financements du « Fonds Vert² », la SEPANSO Aquitaine a pu rapidement mettre en place un suivi sur trois étés, dès juillet 2023. Cette étude s'est donc terminée en 2025. La phénologie du Puffin des Baléares dans la région est connue au mois d'octobre/novembre lors du retour des oiseaux vers les colonies. L'intérêt premier de l'étude était de caractériser sa fréquentation durant l'estivage (de juillet à septembre), période à laquelle des lacunes de connaissances demeurent. Forts du succès de la première saison, la période de suivi a été élargie en 2024 de juin à novembre, afin de mieux couvrir toute la période de présence.

En 2025, cette dernière campagne d'étude se compose donc toujours d'un suivi en simultané depuis trois sites d'observation côtiers³ (mobilisant au total une trentaine d'observateurs - agents, stagiaires ou bénévoles de la SEPANSO Aquitaine) et d'un suivi en mer en suivant un parcours prédéfini (transects) sur un parcours total de 115 km. Suite à la découverte fortuite de dortoir en octobre 2023, des prospections le soir une fois par mois ont été rajoutées en 2024, mais sans succès, et reconduite sous une autre forme en 2025. Cette fois-ci avec des données intéressantes en septembre-octobre lors du passage des puffins en route vers la Méditerranée. Pour cette troisième campagne, les résultats sont comparables à ceux des deux années précédentes avec une présence continue dans la bande côtière (aucune matinée sans oiseaux) et des pics de passages marqués en septembre ou octobre selon les années. Les effectifs et l'occurrence sont constants sur juillet-août sur les trois années. La fréquentation en septembre dépend de la précocité du passage des oiseaux en route vers la Méditerranée qui selon les années passent en septembre ou en octobre (Figure 24). Cette étude a également permis de renseigner la présence d'autres espèces d'oiseaux hauturiers peu connues ou sous-détectées qui seront abordées dans la partie suivante : Suivi des espèces hauturières et migratrices de la RNN.

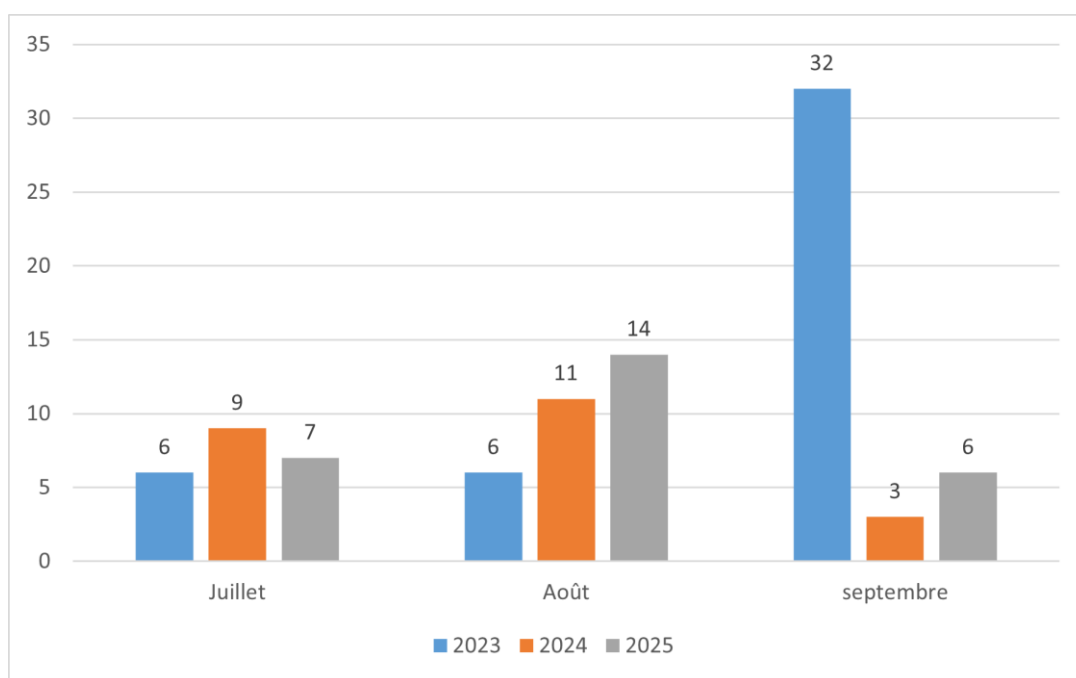


Figure 24 : Comparaison des dénombrements de Puffin des Baléares (en nombre d'individus observés par heure d'observation) lors des suivis côtiers de 2023 et 2025

² Fonds Vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires

³ Du Nord au Sud : plage du Grand Crohot (Lège - Cap Ferret) ; plage du Petit Nice (La Teste de Buch) ; plage du Vivier (Biscarrosse)

2.9 Suivi des espèces hauturières et migratrices de la RNN

Réalisation : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

Financeur : Fonds Vert

Période et durée : de juillet 2023 à octobre 2025

Dans le cadre du protocole et de la logistique mis en place pour l'étude du Puffin des Baléares, de nombreux oiseaux et mammifères marins hauturiers ont été détectés ces trois dernières années. Les données collectées ont pour partie fait l'objet d'un article dans la revue « *Ornithos* » et de rapports scientifiques, mais nombreuses d'entre elles restent encore à traiter. Toujours est-il que cet apport de connaissances et la méthodologie développée ont été mis en avant pour solliciter une aide financière auprès du PNMBA-OFB afin de réaliser une année complète de suivi (2025-26), avec notamment comme nouveauté, l'étude de la « période hivernale » (novembre à mai). Mêlant sorties en mer et observations depuis la côte ce projet vise à lever les lacunes de connaissances sur la fréquentation des oiseaux hauturiers l'hiver au large du Bassin d'Arcachon (et aussi des mammifères marins). Les résultats seront agrégés à la base de données existante et permettront une méta analyse sur quatre années de prospection à horizon 2026-27.

- Bilan des espèces hauturières 2024-25

Courant sur les années 2023 à 2025, un grand nombre d'espèces hauturières ont été observées. Ces espèces sont présentées dans le Tableau 4. En gras figurent les espèces nouvellement observées au cours de cette année 2025. Grâce à la qualité des photographies prises depuis le navire affrété pour le suivi en mer, l'étude a permis de certifier la présence de quelques espèces cryptiques et/ou rares, comme par exemple le Dauphin de Risso (figure 25).

Dans le cadre de ce projet, l'équipe a conçu et édité deux plaquettes pédagogiques d'identification des espèces :

- Sur les Oiseaux hauturiers présents au large du Bassin d'Arcachon à destination des pêcheurs professionnels, guides de pêche et plaisanciers ;
- Sur les oiseaux de la Réserve et du Bassin d'Arcachon à destination des plaisanciers du Bassin d'Arcachon et des visiteurs de la Réserve.



Figure 25 : Dauphin de Risso (Photo G. REY)

Tableau 4 : Espèces hauturières recensées dans et aux abords de la RNN en 2023-25 (en gras les nouveautés 2025)

Espèces hauturières contactées en 2023-25			
Marsouin commun	Guifette noire	Océanite culblanc	Puffin majeur
Dauphin commun	Labbe à longue queue	Océanite tempête	Puffin fuligineux
Grand dauphin	Labbe parasite	Océanite de Wilson	Puffin des Baléares
Phoque veau marin	Labbe pomarin	Pingouin torda	Puffin de Macaronésie
Dauphin de Risso	Grand Labbe	Guillemot de Troïl	Sterne arctique
Goéland argenté	Macreuse noire	Mergule nain	Sterne caugek
Goéland brun	Macreuse brune	Plongeon arctique	Sterne naine
Goéland cendré	Mouette de sabbine	Plongeon catmarin	Sterne pierregarin
Goéland d'Audouin	Mouette mélanocéphale	Plongeon imbrin	Sterne caspienne
Goéland leucopnée	Mouette pygmée	Puffin cendré	Poisson lune
Goéland marin	Mouette rieuse	Puffin de Scopoli	Thon rouge
Fou de Bassan	Mouette tridactyle	Puffin des Anglais	Physalie
Fou brun	Pétrel de Barau	Puffin yelkouan	

- Migration nocturne

En 2025, dans la continuité du suivi de 2023 financé par le « Fonds Vert », les enregistrements audio nocturnes ont été remis en place sur la pointe du Cap Ferret dans le cadre du projet Migratlane porté par le Muséum National d'Histoire Naturelle. A cette occasion, en plus de la maintenance des enregistreurs, la SEPANSO Aquitaine a animé et formé un réseau de bénévoles locaux à l'identification des cris nocturnes des oiseaux. L'objectif à long terme est de dynamiser ce type d'étude « participative » sur le Bassin pour diminuer la charge d'analyse, tout en augmentant la pression d'observation.

L'enregistreur acoustique (SM4 Wildlife) a ainsi été installé du 15 août au 30 novembre 2025 sur le couloir de migration des oiseaux sur la pointe du Cap Ferret afin de capter le plus grand nombre d'oiseaux transitant ensuite par la RNN lors des flux nocturnes (l'effet entonnoir de la pointe du Cap Ferret permet une concentration du passage des oiseaux et un meilleur dénombrement). Les données sont actuellement toujours en cours de traitement.

2.10 Animation de l'observatoire des limicoles côtiers du Bassin d'Arcachon

Réalisation : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

Période et durée : mensuelle, depuis 2006

Depuis 2006, les agents en charge de la gestion de la RNN coordonnent un réseau d'observateurs des limicoles côtiers sur le Bassin d'Arcachon. Cette action s'inscrit dans une démarche nationale de suivi des populations des limicoles côtiers, portée par Réserves Naturelles de France (RNF) dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine Naturel Littoral. A l'échelle nationale (façades maritimes sous responsabilité de l'Etat français), ces données mensuelles sont précieuses pour évaluer l'évolution du rôle du littoral français pour la conservation des populations de limicoles côtiers. Elles permettent d'actualiser régulièrement le statut des principaux taxons présents (identification et localisation des principaux sites, phénologie de la distribution, etc.), notamment en contribuant à des travaux de recherche.

A l'échelle du Bassin d'Arcachon, ce suivi permet d'évaluer tout au long du cycle annuel le rôle de chaque secteur fonctionnel (dont la RNN du Banc d'Arguin) pour mieux prendre en compte la variabilité saisonnière des enjeux de conservation. Les périodes inter-hivernales (migrations, estivages) y sont notamment intégrées. Les gestionnaires d'espaces naturels et autres structures ayant participé aux dénombrements sur l'ensemble du Bassin d'Arcachon

en 2025 sont :

- ARPEGE, pour le secteur de la RNN des Prés salés d'Arès-Lège ;
- La commune de La Teste-de-Buch, pour le secteur de l'Île aux Oiseaux ;
- Le Conseil Départemental 33, pour le secteur du domaine de Certes et de Graveyron ;
- L'ONF, pour le secteur des plages océanes du Cap Ferret ;
- Le PNM du Bassin d'Arcachon, pour le secteur des plages océanes de La Teste-de-Buch ;
- Le PNR des Landes de Gascogne et la commune du Teich, pour le secteur du Delta de l'Eyre ;
- La SEPANSO Aquitaine, pour le secteur du Grand Banc, Bélisaire, Mimbeau et Arguin et des 7 ports de Gujan-Mestras + prés salés de la Teste jusqu'au port de Rocher.

De nombreux bénévoles participent également à ces comptages coordonnés :

Alain Fleury, Alexandre Bert, Bernard Laporte, Franck Jouandoudet, Françoise Poinfer, Jean-Jacques Boubert, Jean-Pierre Gans, Isabelle Thiberville, Luna Marmeuse, Inge Van Halder, Vaea Bujan, Lise Latry, Charles Coup, Justine Hazera, Guillaume Rey, Florian Papon.

Les dénombrements simultanés sur les différents reposoirs de limicoles (Figure 26) ont eu lieu mensuellement, le plus près possible du 15 de chaque mois, à marée haute et si possible par coefficient proche de 70. Ceci afin d'augmenter la probabilité que les reposoirs observés accueillent un maximum d'oiseaux. Une date de repli est proposée si les conditions météorologiques sont trop défavorables. Certains espaces naturels font l'objet de dénombrements plus intenses et plus réguliers que le rythme mensuel. Les données récoltées hors dénombrements simultanés ont été prises en compte dès lors qu'elles dépassent le chiffre total obtenu lors des dénombrements mensuels simultanés.

Les effectifs globaux des limicoles dénombrés sur le Bassin d'Arcachon en 2025 sont présentés en Annexe 2. Le mois de novembre est le plus fréquenté par les limicoles (Figure 27). A noter que l'un des participants au comptage de Décembre 2025 n'a pas rendu ses chiffres à temps ne permettant pas de définir le nombre exact pour ce mois. Le Bécasseau variable est de loin l'espèce la plus représentée (54% des effectifs totaux), 91% de l'effectif étant observé de novembre à mars. Les effectifs de limicoles sont au plus bas en juin et remontent progressivement en juillet avec notamment l'arrivée des Courlis cendrés, Courlis corlieux (*N. arquata* et *phaeopus*) et des Pluviers argentés (*P. squatarola*). À partir de novembre, les effectifs augmentent sensiblement avec l'arrivée conséquente des Bécasseaux variables.



Figure 26 : Localisation des principaux reposoirs à marée haute des limicoles côtiers

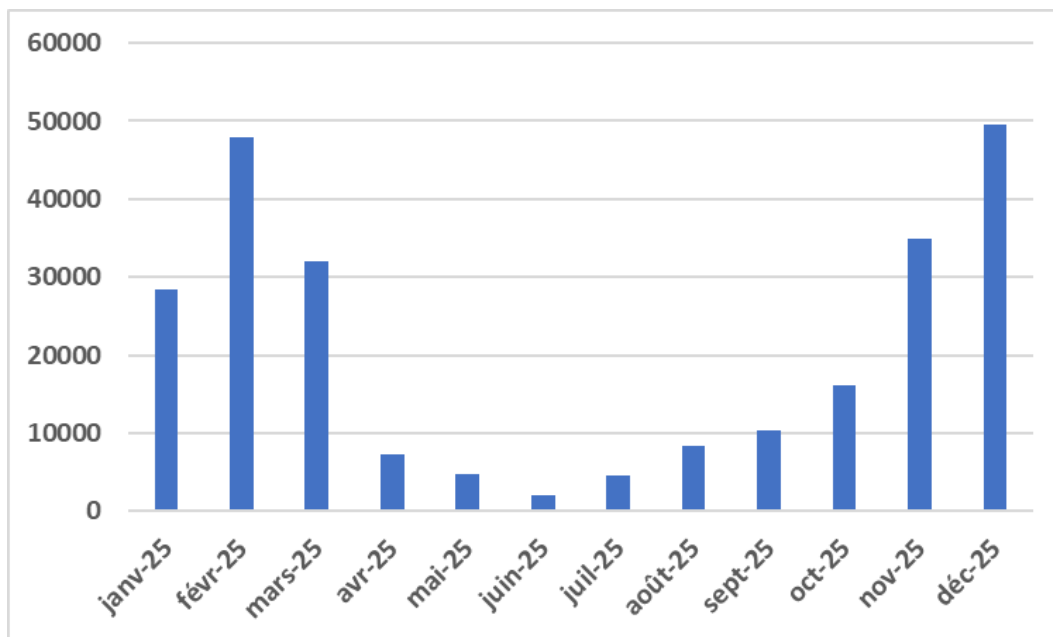


Figure 27 : Effectifs mensuels de limicoles dénombrés sur le Bassin d'Arcachon en 2025

Les effectifs de limicoles semblent en diminution par rapport aux années précédentes avec un peu plus de 246 256 individus dénombrés. Cette année, les principaux dépôts de marée haute du Bassin d'Arcachon sont les secteurs de la RNN du Banc d'Arguin et les plages Océanes du Cap Ferret (Figure 28). L'île aux oiseaux, la Réserve Ornithologique du Teich et les domaines de Certes et de Graveyron constituent les autres grands dépôts de limicoles.

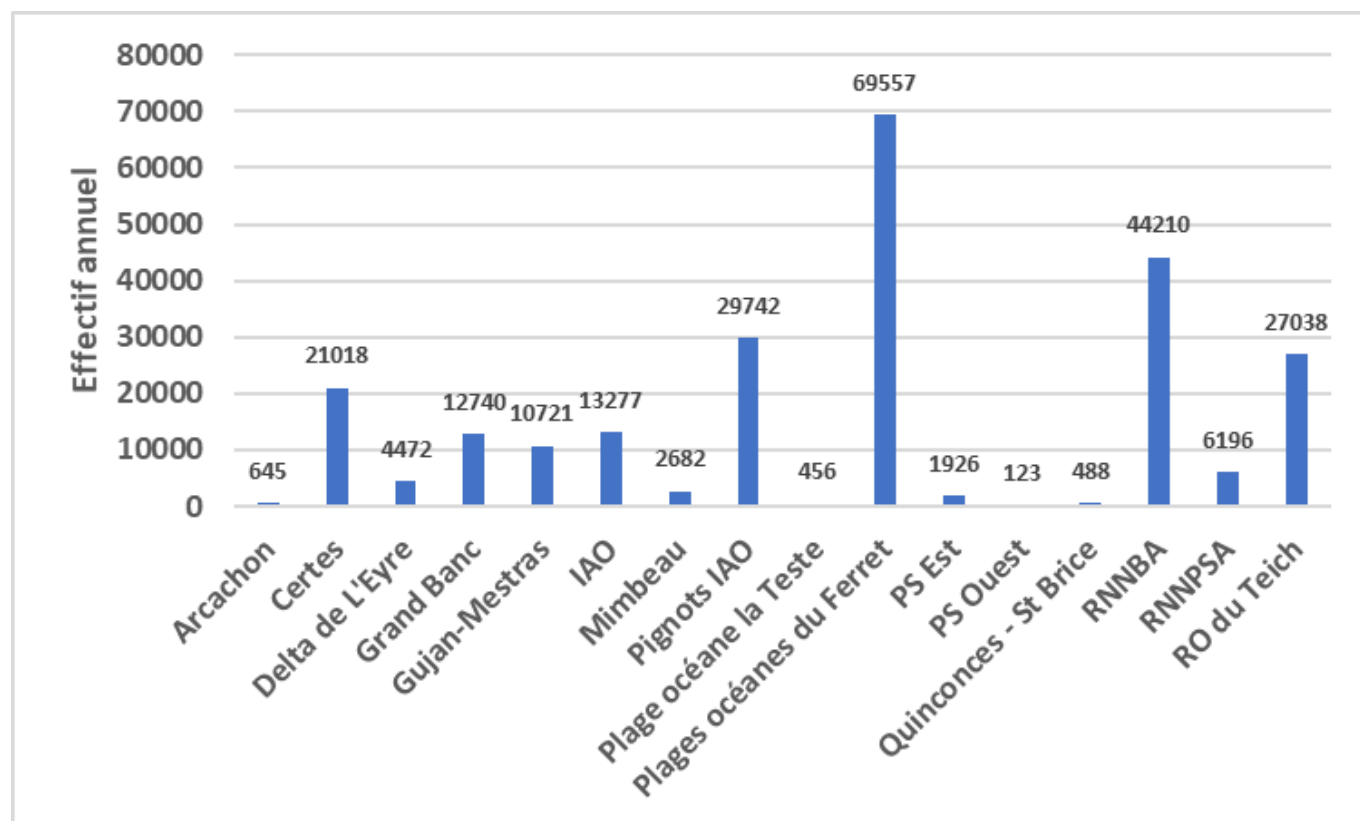


Figure 28 : Effectifs totaux de limicoles dénombrés par secteur en 2025

2.11 Participation à d'autres suivis des oiseaux

- Suivi de l'avifaune nicheuse de l'île aux Oiseaux : les agents en charge de la gestion de la RNN du Banc d'Arguin participent depuis 2011 aux recensements de l'avifaune nicheuse de l'île aux Oiseaux, notamment pour suivre les populations de goélands, de Gorgebleue à miroir et de Bergeronnette printanière.
- Suivi des passereaux hivernants de l'île aux Oiseaux : la SEPANSO Aquitaine a été sollicitée par les agents en charge de la gestion de l'île aux Oiseaux pour initier un recensement des passereaux hivernants sur l'île (deux passages dans l'hiver). Ces sorties ont notamment mis en avant l'hivernage d'une petite population de Pipit spioncelle et maritime dans les prés salés de l'île.
- Pour le compte du SIBA, la SEPANSO Aquitaine a également suivi les populations d'oiseaux sur la vasière de « Bourrut » et de « Moussette » (dans le cadre du suivi de la réhabilitation d'une friche ostréicole).

2.12 Suivi des mammifères et des reptiles marins

2.12.1 Suivi des échouages

Réalisation : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

Partenariats/réseau local : services techniques des municipalités, SDIS, PNMBA-OFB, ONF, pêcheurs...

Période et durée : toute l'année, depuis 1977

Les agents en charge de la gestion de la RNN du Banc d'Arguin participent aux recensements et aux études des cas d'échouages de mammifères (cétacés et pinnipèdes) et de reptiles marins, dans le cadre du Réseau National des Échouages (RNE), coordonné par le laboratoire Pelagis et l'aquarium de La Rochelle.

Leur rayon d'action concerne en priorité le périmètre de la Réserve. Toutefois, du fait du manque de référents locaux habilités à réaliser les protocoles de biométries et/ou dissections sur ces espèces protégées, ils sont parfois amenés à se déplacer sur l'ensemble des communes du Bassin d'Arcachon, voire au-delà. Ils accompagnent aussi régulièrement un bénévole de la SEPANSO Aquitaine spécialisé dans ces opérations, et accessoirement un ancien conservateur de la RNN du Banc d'Arguin. Le matériel de la RNN du Banc d'Arguin, et notamment le congélateur coffre, est mis à disposition pour conserver les échantillons biologiques prélevés.

En 2025, sur demande du laboratoire Pelagis, sept opérations ont été réalisées par les agents et bénévoles de la SEPANSO Aquitaine sur la Gironde et le nord des Landes. C'est moins que l'année 2024, cette diminution pourrait être imputable à la mise en place d'un moratoire sur la pêche dans le Golfe de Gascogne, issu de l'arrêté du 24 octobre 2023 interdisant aux navires de 8 mètres ou plus équipés de certains filets (chalut pélagique, chalut bœuf de fond, filet trémail, filet maillant calé) de pêcher du 22 janvier au 20 février 2024. Sur les échouages d'animaux morts dits « frais », un examen approfondi avec de nombreux prélèvements d'organes peut être réalisé sur demande du laboratoire Pelagis, comme cela a été le cas le 4 novembre au Cap Ferret (Figure 29).



Figure 29 : Mise en œuvre de l'examen interne sur un Grand dauphine au centre technique de Lège

En novembre 2025, un agent de l'équipe de gestion de la RNNBA a participé au séminaire annuel du Réseau national des échouages organisé par le laboratoire Pelagis à La Rochelle. Pendant deux journées, les nouvelles évolutions des protocoles d'examen externes et internes des mammifères marins ont été présentées, ainsi que les chiffres des échouages par façade maritime observés l'année précédente (2024) et les premières analyses sur les effets de la fermeture de la pêche professionnelle dans le Golfe de Gascogne.

2.12.2 Suivi des phoques veaux-marins

L'année 2025 a été marquée par la présence continue de plusieurs individus de Phoque veau-marin (*Phoca vitulina*) dans la RNNBA. Le 11 mars, un premier individu est observé au repos sur le sable de la pointe Sud du banc d'Arguin. A plusieurs reprises, un individu isolé est ensuite noté sur le banc du Toulinguet. Ce n'est que le 6 mai que les agents de la SEPANSO Aquitaine observent quatre phoques veaux-marins en même temps sur le banc du Toulinguet. Ils seront vus régulièrement jusqu'en juin (Figure 30). Le 1^{er} juillet, la gendarmerie maritime signale un individu mort sur le banc d'Arguin côté passe Nord. Il sera récupéré dans la journée par les agents en charge de la gestion de la Réserve pour être mis au congélateur en vue d'une nécropsie par les scientifiques du laboratoire Pelagis (résultat : « *Mort de cause naturelle résultant d'un état pathologique caractérisé par un choc hypovolémique consécutif à une hémorragie digestive massive d'origine ulcéreuse, survenant chez un animal fortement dénutri, associé à un syndrome infectieux fortement suspecté* »). Les observations de phoques veaux-marins se poursuivent ensuite en juillet et cessent totalement en août. La dernière donnée provient d'un plaisancier qui aurait observé trois individus en repos sur le banc du Toulinguet le 5 août.

Parallèlement à l'ensemble de ces observations opportunistes, des discussions ont été entreprises en 2025 avec le laboratoire Pelagis pour réfléchir à la mise en place d'un protocole standardisé de suivi de ces phoques sur la Réserve. En cas de nouvelles observations dans les années à venir, l'équipe de la SEPANSO Aquitaine pourra alors le mettre en œuvre rapidement, et ainsi mieux comprendre le rythme de ces individus et mieux renseigner les interactions éventuelles avec les usagers du site.



Figure 30 : Phoque veau-marin en repos sur le banc du Toulinguet en mai 2025

3 Restauration des habitats

3.1 Actions de réhabilitation de l'estran en ZPI

Le Banc d'Arguin est caractérisée par un système sableux et sablo-vaseux en forte dynamique, d'une biodiversité remarquable et la coexistence d'usages maritimes historiques, au premier rang desquels l'ostréiculture. L'introduction puis la prolifération de l'Huître creuse (*Magallana gigas*) ont conduit, au fil des décennies, à la formation de récifs dits « sauvages », notamment dans la Zone de Protection Intégrale (ZPI) au niveau de la conche Centre. Ces récifs, développés en dehors des concessions cadastrées, constituent des habitats artificiels récents qui modifient localement la naturalité des milieux intertidaux. Ils influencent les processus hydrosédimentaires, favorisent l'accumulation de vase et peuvent interagir avec des habitats à fort enjeu patrimonial, tels que les herbiers de Zostère naine (*Zostera noltei* - Figure 31).



Figure 31 : Herbière de Zostère naine et quelques agrégats d'Huître creuse dans la conche Centre du banc

Par ailleurs, l'Huître creuse, classée⁴ comme espèce non indigène, est susceptible de modifier la structure des communautés benthiques, les flux trophiques et la disponibilité des ressources pour les espèces indigènes. En 2025, le gestionnaire de la Réserve a donc engagé en collaboration avec le CRCAA (Comité Régional Conchylicole Arcachon Aquitaine) dans le cadre du projet « Vers une ostréiculture durable » (voir partie 6.1), une première phase expérimentale de restauration de la naturalité des habitats. Cette phase repose sur une intervention progressive, ciblée et encadrée, visant à limiter l'expansion des récifs dans la conche Centre tout en préservant les fonctionnalités écologiques des milieux. Les différentes méthodologies et le calendrier des opérations prévues en 2025 ont fait l'objet d'un avis favorable du Comité scientifique de la Réserve.

3.1.1 Réhabilitation manuelle : la « prouque »

Suite à la validation de la démarche par le Comité, trois marées de « prouque » ont ainsi été organisées en mai 2025 avec les ostréiculteurs volontaires mobilisés par le CRCAA en amont. L'action s'est concentrée sur des secteurs prioritaires de la conche Centre, car situés entre l'herbière de Zostère naine et la frange de récif la plus exposée au flot. Le choix des zones a été appuyé par l'Ifremer dans le cadre de son expertise sur le projet. Les opérations ont été conduites exclusivement à la main, à marée basse, selon des cheminements définis afin d'éviter le piétinement des herbiers et de limiter le dérangement de l'avifaune.

⁴ *Magallana gigas* (Huître creuse) est classée comme espèce exotique dans le référentiel TAXREF v18.0, mise à jour le 9 janvier 2025 par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Le TAXREF est le référentiel taxonomique national pour la faune, la flore et la fonge de France, disponible sur le site de l'INPN.

Les résultats obtenus sont particulièrement significatifs. Au total, 2 410 mannes ont été collectées, représentant environ 60 tonnes de récifs. Ces opérations ont mobilisé 17 ostréiculteurs bénévoles, issus de 8 entreprises, encadrés par les agents de la SEPANSO Aquitaine. Le travail de la « prouque » est long et fastidieux, car il impose de collecter à la main et la plupart du temps tête baissée les huîtres imbriquées les unes aux autres dans des récifs parfois enfoncés de 30 cm dans le sable. Ce travail permet toutefois de déstructurer de façon précise et progressive le récif (Figures 32 et 33). Les ostréiculteurs engagés récupèrent ensuite l'ensemble des huîtres qu'ils ont récoltées pendant l'opération. Ce n'est pas forcément un gain significatif pour eux puisqu'ils ont ensuite un gros travail de détroquage à réaliser et que les concrétions contiennent aussi beaucoup d'huîtres mortes. Outre la réduction effective des récifs, ces actions ont permis le retrait de macrodéchets ostréicoles associés (poches, élastiques, cales de soutien), contribuant ainsi à la prévention des risques de pollution.



Figure 32 : Récif d'huître creuse sauvage **avant** l'action manuelle de prouque le 12 mai 2025



Figure 33 : Récif d'huître creuse sauvage **après** l'action manuelle de prouque le 13 mai 2025

En conséquence d'une sollicitation un peu plus tardive, moins de professionnels volontaires ont pu se mobiliser sur les actions du mois de septembre et octobre. Au total, quatre marées de « prouque » ont pu être réalisées au cours desquelles 1051 mannes ont été collectées représentant environ 13 tonnes d'huîtres creuses (vivantes ou mortes). Environ 1/3 a pu être valorisé par les professionnels, soit 4,3 tonnes.

3.1.2 Réhabilitation mécanisée

En plus des actions de « prouque », des opérations mécanisées ont été menées dans la conche Centre en septembre 2025. En amont, un travail préparatoire approfondi a été réalisé en août pour géoréférencer les récifs à traiter. Par ailleurs, les observations avifaunistiques ont permis de confirmer la compatibilité temporelle des travaux, sous réserve d'un encadrement strict. Un second travail de géoréférencement des récifs a dû être réalisé à la suite des modifications morphologiques induites par la houle cyclonique Erin (Figures 34 et 35). Ce travail a montré que certains récifs initialement identifiés s'étaient partiellement ou totalement ensablés, tandis que d'anciens récifs ont réémergé. Cette actualisation a permis de réajuster précisément les zones à traiter, en évitant toute intervention inutile.



Figure 34 : Détermination de la composition des récifs (Huitres vivantes / mortes / déchets)

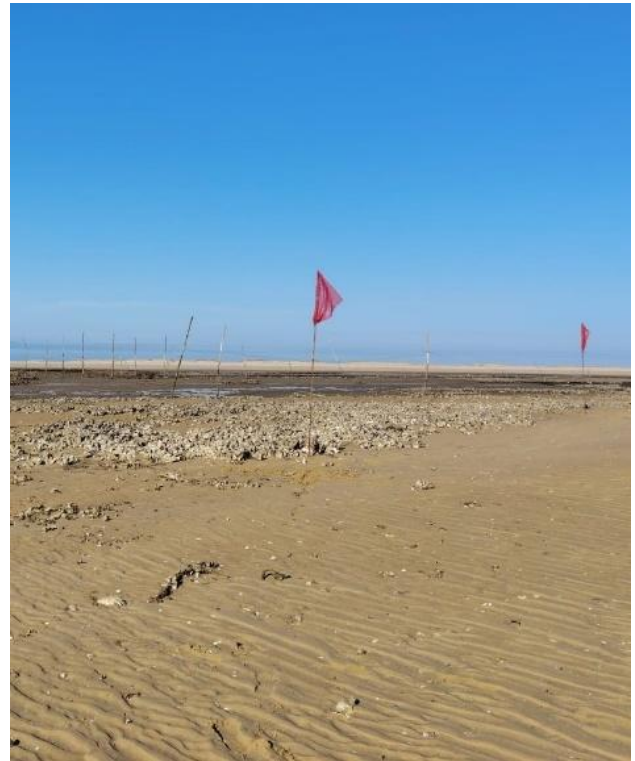


Figure 35 : Géolocalisation des surfaces et linéaires de récif à traiter mécaniquement

Une caractérisation des densités d’huîtres creuses sauvages a également été menée à l’aide de quadrats. Les résultats indiquent une densité moyenne d’huîtres vivantes globalement élevée, avec une proportion importante d’huîtres mortes récentes sur plusieurs secteurs. Ces données ont été déterminantes pour prioriser les zones d’intervention mécanisée, en ciblant les récifs les plus dégradés et les plus susceptibles de contribuer à l’accumulation d’ENI (Espèces Non Indigènes) et de déchets (agglomérats et imbrications de matériel perdu avec des huitres développées dessus).

Quatre interventions mécanisées ont ainsi été réalisées en septembre et octobre 2025. Les opérations ont été conduites à marée haute depuis un navire ostréicole, sans circulation d’engins motorisés, afin de limiter les impacts physiques sur l’estran. Lorsque cela était possible, le prestataire réalisait deux marées sur la journée afin d’optimiser les temps de déplacement entre l’intra-bassin et le banc d’Arguin. Sur l’ensemble des marées mécanisées, 16,56 tonnes de récifs d’huîtres creuses ont ainsi été prélevées (pour des volumes par marée compris entre 2,08 tonnes et 5,86 tonnes).

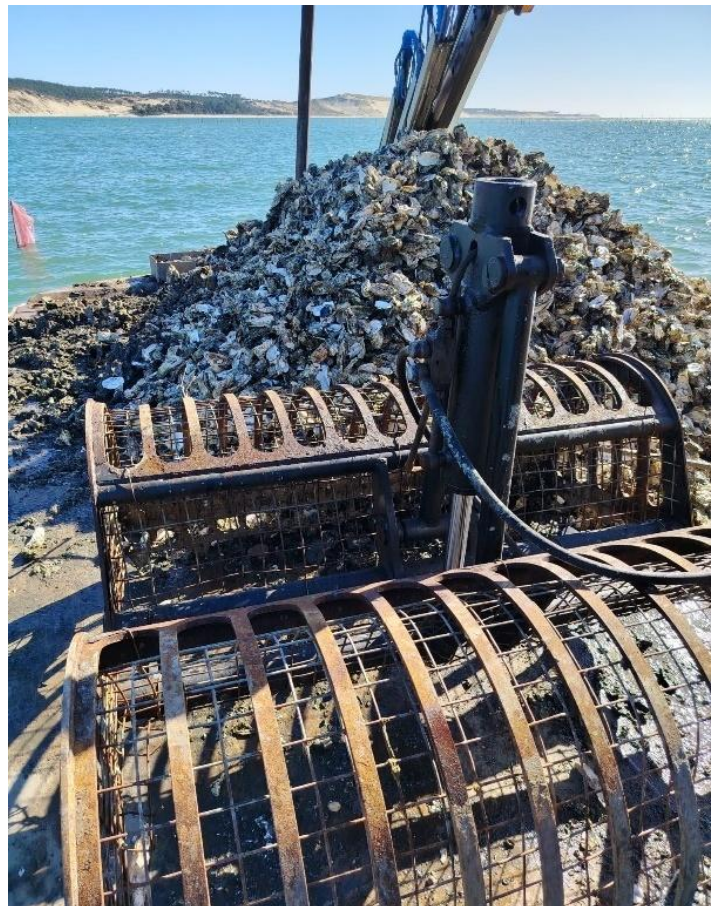


Figure 36 : Grapin utilisé pour le désenclavement des récifs

3.1.3 Premiers résultats

Les premières conclusions tirées de ces phases de travaux manuels et mécanisés sont particulièrement structurantes pour l'avenir. Les travaux mécanisés ont permis une réduction nette et mesurable des récifs structurés sur les zones traitées, confirmant l'efficacité de la drague, du grappin et de la benne preneuse pour agir rapidement sur des volumes importants de récifs. L'utilisation de ces outils mécanisés a été complétée par des actions d'extraction manuelle (pruque). Cette méthode a par ailleurs été privilégiée seule pour les secteurs en contact direct avec les herbiers de zostères naines (Figure 37).

L'ensemble de ces opérations a été planifiée en concertation avec l'Ifremer⁵ de manière à réduire les impacts négatifs sur les herbiers, qu'ils soient directs (i.e. par la perturbation physique générée par les engins) ou indirects (i.e. en supprimant l'effet protecteur des récifs sur les herbiers vis-à-vis de la dynamique hydro sédimentaire). La mise en œuvre de l'ensemble de ces techniques complémentaires semble être un bon compromis pour maintenir un certain niveau de protection vis-à-vis d'éventuels épisodes d'érosion et/ou d'ensablement des herbiers, tout en permettant également de limiter la compétition spatiale entre ces récifs d'huîtres et les herbiers.

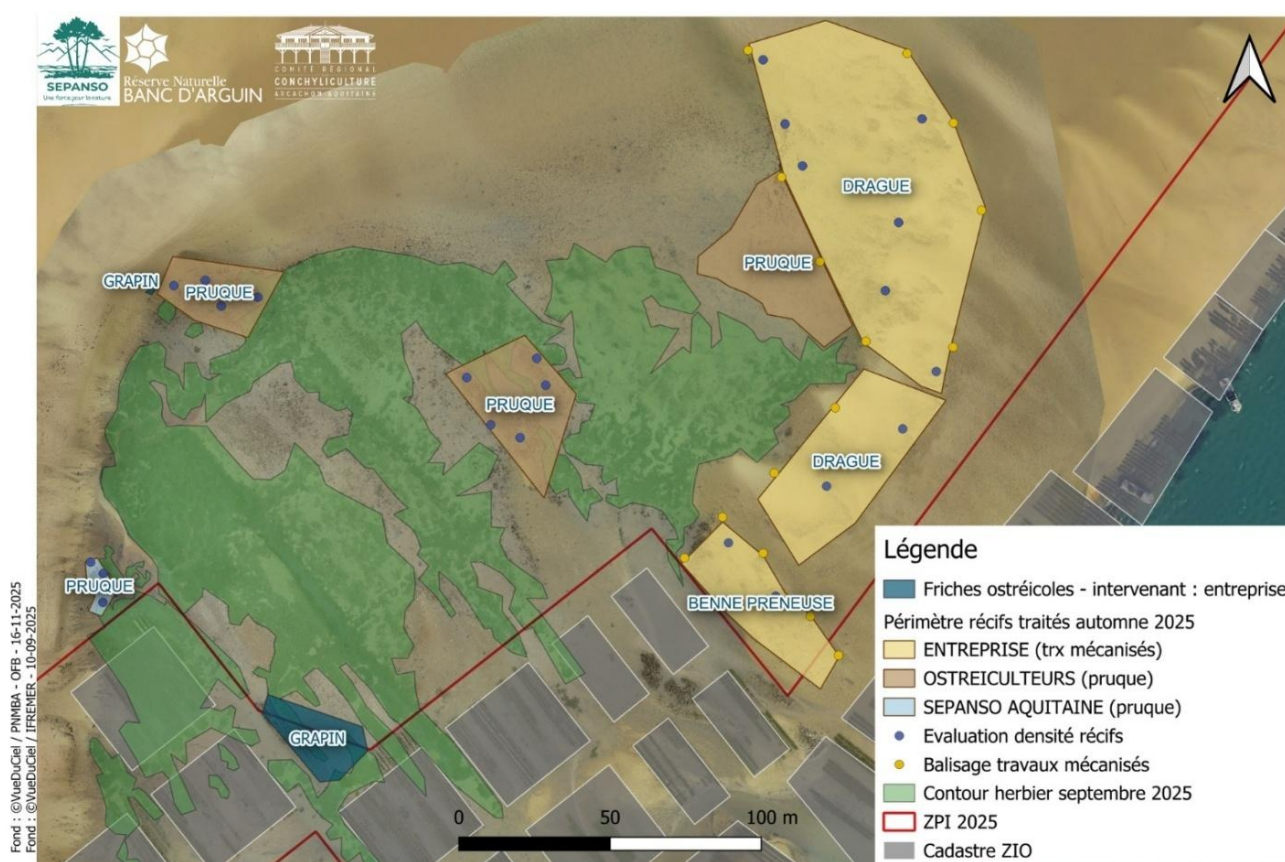


Figure 37 : Périmètres et détail des moyens utilisés lors des opérations de réhabilitation à l'automne 2025
(Données cadastre : DDTM33 / Fonds de carte : ©VueDuCiel/PNMBA-OFB-16-11-2025 et © Ifremer)

Post-travaux, les récifs d'huîtres sauvages ne couvraient plus que 0,135 ha. Il peut donc être calculé que les opérations mécanisées et manuelles ont permis de supprimer environ 0,3 ha de récifs, soit plus de 68% de leur surface initiale. Les herbiers de zostères naines couvraient alors une surface de 1,31 ha. L'impact direct des travaux à court terme peut donc être évalué au travers d'une réduction de 0,011 ha, soit 0,83 % de leur surface initiale.

⁵ Ifremer, LER Arcachon-Anglet (2025). Mise en œuvre d'opérations de restauration des habitats naturels sur la RNN du Banc d'Arguin – 2025/2026. État initial et protocole de suivi des habitats de la conche Centre. Auteurs : G. Bernard, L. Rigouin, F. Ganthy. Version 2 – 15 octobre 2025.

4 Aménagement et entretien du site

4.1 Modules d'hébergement et d'exposition

Réalisation : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

Période et durée : depuis 1976 pour l'hébergement et 1984 pour l'exposition

Chaque année, entre avril et juin, les agents de la SEPANSO Aquitaine, épaulés par les bénévoles, installent et aménagent les modules d'hébergement et d'exposition (Figure 38). En 2025, ils ont de nouveau été positionnés sur la pointe Nord du banc d'Arguin pour faciliter les relèves des équipes en charge de l'animation et de l'accueil du public. De plus, après les tempêtes de l'hiver 2024-2025 qui ont encore réduit le banc d'Arguin dans sa largeur et sa longueur, les possibilités d'installation de ces deux cabanes ont été très limitées. Leur installation est réalisée de manière à réduire au maximum le potentiel dérangement des colonies d'oiseaux nicheurs. Après une utilisation quotidienne pendant la saison estivale, les cabanes ont été démontées dès fin août 2025 par anticipation de l'arrivée d'une houle cyclonique importante sur nos côtes. Cette opération a mobilisé l'ensemble des agents et bénévoles de la Réserve durant plus d'une semaine.



Figure 38 : Montage de la cabane d'hébergement en mai 2025

4.2 Délimitation des ZPI et panneautage

Réalisation : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

Période et durée : toute l'année, depuis 1974

En 2025, le balisage des zones de protection intégrale (ZPI) et l'installation des panneaux ont été effectués dès le mois de mars sur la base de l'arrêté de 2024 toujours en vigueur, afin de limiter les éventuels dérangements des oiseaux nicheurs déjà présents sur site. L'arrêté préfectoral portant modification des Zones de protection intégrale (ZPI) a ensuite été signé le 3 juin 2025, apportant peu de modifications par rapport au périmètre de la ZPI du banc d'Arguin de 2024. L'ajustement du balisage a alors été condensé sur quelques journées, afin qu'il soit opérationnel rapidement. Son entretien a ensuite été quotidien jusqu'à début novembre (replantation de piquets, pose de pancartes, etc.). Il a été particulièrement chronophage en 2025, en lien avec le phénomène d'érosion continue et de submersion. Les piquets et panneaux ont dû être déplacés à plusieurs reprises lors de la saison pour ne pas perdre du matériel et garantir sa bonne compréhension par le public. Les bouées délimitant la partie ouest de la ZPI ont été positionnées en mai et relevées en totalité en octobre grâce aux moyens nautiques dédiés à la gestion

de la RNN.

Par ailleurs, les agents de la SEPANSO Aquitaine conçoivent et fabriquent l'ensemble des panneaux du site. Ils sont installés entre mars et mai, et sont ensuite retirés en octobre avant la survenance des tempêtes hivernales qui pourraient les détériorer. Pendant la saison estivale, cette signalétique est entretenue et repositionnée régulièrement, notamment sur le banc du Toulinguet.

4.3 Ramassage, tri et catégorisation des déchets échoués

Réalisation : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

Période et durée : entre septembre et octobre, depuis 2003

Chaque année, les agents en charge de la gestion de la RNNBA organisent et encadrent une journée de collecte de déchets avec des bénévoles, dans le cadre d'une démarche d'action participative. En 2025, cette opération de collecte de déchets s'est déroulée le 13 septembre 2025 sur la pointe Nord du banc d'Arguin, incluant une partie de la ZPI et représentant une superficie d'environ 6,5 hectares. Deux agents de la SEPANSO Aquitaine et 15 bénévoles ont été mobilisés pour participer à cette collecte. Les déchets collectés ont ensuite été rapatriés à terre grâce au moyen nautique de l'association.

Pour la première fois, cette opération de collecte a été complétée par un travail approfondi de tri, de catégorisation et de caractérisation quantitative des déchets (Figure 39). L'objectif était de produire une analyse fine de la nature, de l'origine présumée et de l'abondance des déchets présents sur le site, afin d'alimenter les réflexions sur la gestion des pollutions et d'orienter les actions futures de prévention et de sensibilisation. Le protocole mis en œuvre s'est appuyé sur « Zéro Déchet Sauvage⁶ », une plateforme développée par l'association MerTerre avec le support technique du Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Les données ont ensuite été analysées à l'aide du logiciel RStudio[®]. Il est important de préciser que l'origine des déchets échoués sur le Banc d'Arguin ne peut être exclusivement imputée aux usages existants sur le site. En raison de la position géographique de la Réserve à l'interface entre océan et Bassin, une part significative des déchets est susceptible de provenir de zones éloignées, transportée par les courants marins et les vents dominants. Enfin, et avec l'autorisation de la COBAS, les déchets ont ensuite été amenés par les agents en déchetterie.



Figure 39 : Déchets collectés par les bénévoles et triés par catégorie d'indicateur (niveau 2 du protocole Zéro Déchet Sauvage)

Les résultats obtenus mettent en évidence une grande diversité de déchets, tant en termes de typologie que d'origine présumée. Une part importante de la masse totale collectée relève de la catégorie « Divers », regroupant principalement des fragments de macro-plastiques supérieurs à 5 cm, représentant à eux seuls 15,3 kg (Figure 40). À cette catégorie « Divers » s'ajoutent de nombreux objets de provenance incertaine tels que des bouteilles plastiques, bouchons, cordes et flotteurs (certains flotteurs s'ils ne sont pas associés à un cordage spécifique peuvent aussi bien être utilisés pour la pêche que pour un parc ostréicole en eau profonde), illustrant la difficulté d'attribuer précisément l'origine de certains déchets échoués.

⁶ <https://www.zero-dechet-sauvage.org/>

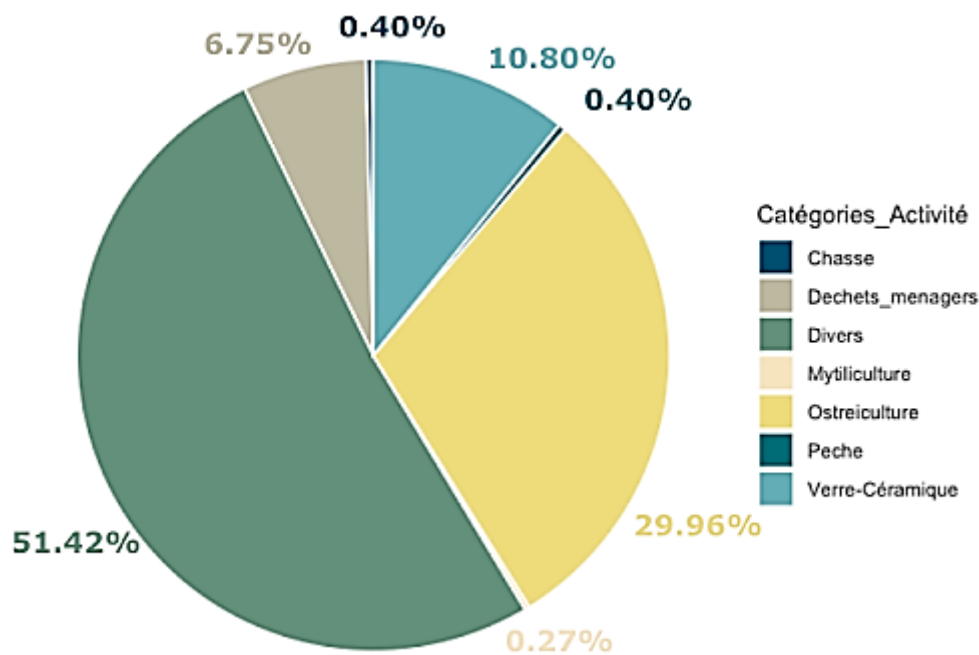


Figure 40 : Pourcentages massiques des déchets par catégorie d'activité

La catégorie « Déchets ménagers » présente également des effectifs notables, avec notamment 430 cotons-tiges et bâtons de sucette, 43 briquets, 21 chaussures, 10 mégots et 15 applicateurs de protections hygiéniques, pour une masse totale avoisinant 5 kg. Ces éléments traduisent l'influence des usages domestiques et récréatifs, ainsi que des rejets diffus à l'échelle du bassin versant et du littoral. La catégorie « Verre-Céramique » comprend 25 bouteilles en verre représentant environ 8 kg, complétées par deux ampoules et un néon.

Les déchets liés à la pêche de loisir et professionnelle apparaissent en moindre quantité par rapport aux déchets ménagers, mais sont tout de même bien présents, avec trois fils-cordages et 21 éléments divers tels que hameçons, leurres et flotteurs. La catégorie « Chasse » est caractérisée par la présence de 78 cartouches de chasse, soit environ 300g. Bien que leur masse soit limitée, leur nombre témoigne d'une certaine pression à l'échelle du Bassin d'Arcachon.

Enfin, le matériel ostréicole représente une part significative des déchets collectés, avoisinant 30 % de la masse totale. Cette catégorie regroupe notamment des fragments de poches ostréicoles, des coupelles individuelles et tubes collecteurs de naissains, des élastiques et des cales. Les coupelles et tubes de captage constituent les éléments les plus abondants, suivis des fragments de poches. 27 cales ont également été recensées, ainsi que 15 poches ostréicoles entières.

Ce travail vient en complément du suivi standardisé mené par les agents du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA) sur quatre sites du Bassin, dont le banc d'Arguin depuis 2020 (dans le cadre de la DCSMM - Directive Cadre Stratégique pour le Milieu Marin – et en lien avec le CEDRE⁷). Il permet de disposer d'un état initial objectif, susceptible d'être comparé à des collectes ultérieures, afin d'évaluer l'évolution des pressions et l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre sur la RNN du Banc d'Arguin ou à une échelle plus large. Pour les années à venir, il apparaît ainsi nécessaire de poursuivre cette étude pour garantir la continuité de l'acquisition de données.

⁷ CEDRE : Centre de Documentation, de Recherche, et d'Expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux

4.4 Nettoyage des déchets ostréicoles

Réalisation : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

Période et durée : depuis 2023

L'activité ostréicole sur la Réserve a été régularisée lors de la délivrance des premières procédures d'Autorisation d'exploitation de culture marines (AECM) en 2019, en application du Décret n°2017-945. Aujourd'hui, quand un ostréiculteur perd du matériel, notamment lors de phénomènes tempétueux et/ou d'ensablement, il est systématiquement mis en demeure par les services de l'Etat pour remettre en état sa concession et retirer le matériel qui lui appartient. S'il ne peut pas le faire dans le temps imparti, des travaux d'office à sa charge sont diligentés. Le gestionnaire de la Réserve est alors sollicité pour coordonner et suivre les travaux, et veiller à ce qu'ils se déroulent conformément à la réglementation en vigueur et sans préjudice pour le patrimoine naturel.

Toutefois, il existe des restes de l'activité ostréicole passée qui n'ont pas fait l'objet de régularisation en 2019. Il est aujourd'hui particulièrement difficile de retrouver les anciens propriétaires de ce matériel dont les concessions n'étaient à l'époque pas géoréférencées. Ces anciens rangs de tables avec ou sans poches et ces pignots s'ensablent et se désensablent à mesure que les bancs se déplacent. En 2025, des actions ponctuelles de nettoyage mécanisé pilotées par le gestionnaire et financées par le Fonds vert ont ainsi été réalisées. Une procédure de demande de travaux en Réserve (pour le matériel ostréicole situé en ZPI) a été réalisée par le gestionnaire avec l'appui administratif de la DREAL Nouvelle-Aquitaine. L'avis du CSRPN et de la CDNPS a été demandé en avril 2025 au titre de l'article R332-24 du code de l'environnement. Suite à l'avis favorable, un arrêté préfectoral a été pris en août 2025 autorisant les travaux de retrait des friches ostréicoles en ZPI pour l'automne 2025 et l'automne 2026.

Deux zones de la Réserve ont été identifiées pour la réalisation d'actions de nettoyage à l'automne 2025. En collaboration avec CRCAA, deux appels d'offres ont été diffusés en août pour pouvoir sélectionner les entreprises ostréicoles qui participeront au nettoyage spécifique sur chacune des zones à traiter :

- Une zone située à l'est et au sud de l'ancienne ZIO Sud, située dans une zone exposée à la houle (qui demande ainsi une rapidité d'action et d'empport conséquente) ;
- Une zone située en conche Centre et en ZPI, avec plusieurs friches isolées (qui demande une certaine expertise de travail en milieu naturel sensible, avec un degré de précision dans les manœuvres particulièrement élevé).

Résultats :

Les travaux mécanisés pour le retrait des friches résiduelles en conche Centre et en ZPI (Figure 41) ont débuté à la mi-septembre après la géolocalisation du matériel ostréicole à retirer par le prestataire sélectionné. Ces actions ont permis le retrait de 48 tables et 23 poches ostréicoles.

Pour les opérations mécanisées à la pointe Sud hors cadastre, environ 35 ares ont pu être traités en une marée le 8 septembre 2025. Ces interventions ont permis le retrait de 275 tables ostréicoles et de 166 poches, réduisant de manière tangible les pressions anthropiques résiduelles sur cette zone exposée à la houle depuis les tempêtes de l'hiver 2023-2024.



Figure 41 : Retrait d'une ancienne table ostréicole en ZPI dans la conche Centre

4.5 Participation aux opérations de renflouement d'épaves

Réalisation : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

Période et durée : depuis 1974

Le chenal d'entrée et de sortie du Bassin d'Arcachon, et plus généralement la zone des passes, sont particulièrement sujets aux naufrages et échouements. Le balisage y est actualisé chaque année, mais la mobilité des hauts fonds, la puissance des courants de marée et de la houle rendent la navigation particulièrement dangereuse. Les secours en mer des personnes en détresse sont coordonnés par le CROSS, et des moyens aériens et/ou nautiques peuvent être sollicités. Toutefois, il se peut que pendant ces opérations l'embarcation principale ne puisse pas être remorquée. Elle s'échoue alors habituellement sur un des bancs de sable de la Réserve. Cette situation s'est produite deux fois en 2025. Le gestionnaire de la Réserve a à chaque fois :

- Pris contact avec le propriétaire ;
- Permis au propriétaire d'être accompagné pour aller récupérer ses effets personnels restés à bord ;
- Facilité les échanges entre les sociétés d'assurance et les prestataires locaux pour convenir des opérations à mettre en œuvre ;
- Veillé à ce que les opérations de renflouement, remorquage voire démantèlement sur place se passent dans de bonnes conditions sans préjudice environnemental majeur.

Cette année a été marquée par l'échouement de deux voiliers à la pointe Sud du banc d'Arguin. Le premier, en acier, s'est échoué en juillet en ZPI. Il a pu être remorqué sans encombre par la vedette de la SNSM du Cap Ferret. Le second s'est éventré lors de son échouement en septembre. Il a été rapidement ensablé et il a fallu dépêcher des moyens mécanisés sur le banc pour le démanteler (Figure 42 et 43). Toutefois, ce type d'opérations réalisées dans l'urgence devraient tout de même faire l'objet d'une régularisation *a posteriori* dans le cadre d'une procédure de travaux en Réserve (Article R332-24 du code de l'environnement). Cette procédure de régularisation reste à travailler avec les services de l'Etat, notamment pour alimenter les retours d'expériences.



Figure 42 et 43 : Voilier échoué au sud du banc d'Arguin le 19 septembre 2025 (non encore ensablé) et l'opération de démantèlement le 30 septembre 2025

En 2025, deux balises de la passe Nord se sont également échouées sur le banc d'Arguin, au sein de la ZPI. Le gestionnaire a, là aussi, été facilitateur pour que les opérateurs (SNSM du Cap Ferret et entreprise privée) puissent procéder aux opérations de remorquage dans de bonnes conditions, notamment par le retrait du balisage en amont des opérations.

5 Suivi de la fréquentation et surveillance

5.1 Comptage des navires et relevé des infractions

Réalisation : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

Période et durée : toute l'année, depuis 1974

L'année 2025 a été marquée par une augmentation globale des observations d'infractions. Cette tendance est certainement à corréliser avec l'augmentation observée de la fréquentation nautique dans la Réserve (Tableau 5), elle-même certainement en lien avec la météo du mois de juillet, nettement plus ensoleillée qu'en 2024. Le pic de fréquentation nautique a été compté le 15 août 2025 avec 316 embarcations dans la Réserve (contre un maximum de 261 le 14 juillet 2024). Toutefois, il est important de rappeler que les comptages réalisés par les agents de la SEPANSO Aquitaine ne donnent qu'un aperçu de la fréquentation du site. Les comptages se faisant entre 14 et 15h, ils ne prennent pas en compte les navires déjà repartis à 14h et ceux arrivant après 15h, ils ont donc tendance à être sous-estimés.

Tableau 5 : Totaux annuels des navires de plaisance et professionnels comptés sur la Réserve entre 14 et 15h

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nbre de navires	24 765	23 790	57 044	45 412	16 054	7 582	7 305	9 325

Il est à noter une hausse significative des intrusions en ZPI, de la pêche à pied, des nuisances sonores et des stationnements en dehors des zones de mouillages autorisées. A noter que le nombre des excès de vitesse a légèrement diminué, mais le nombre d'infractions à ce sujet reste très élevé (Tableau 6). Outre les impacts pour le patrimoine naturel de la Réserve, certaines infractions engendrent un accroissement des risques et/ou des nuisances vis-à-vis des autres usagers. Pour préserver la quiétude globale de la Réserve, une solide collaboration a été mise en place avec la Brigade nautique d'Arcachon, la Brigade de surveillance du littoral du Canon, le Service départemental de l'OFB, le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, ainsi que l'Unité littoral des Affaires maritimes (DDTM), sous l'égide de la Procureure de la République. Plusieurs missions conjointes et embarquements interservices ont été réalisés de mai à septembre 2025.

Sur les 2 061 infractions observées par les agents de la SEPANSO Aquitaine et/ou les inspecteurs de l'environnement du Service départemental de l'OFB dans le cadre de missions conjointes, 2,6% ont fait l'objet d'une procédure (49 amendes forfaitaires et 6 procès-verbaux). Les procédures des autres corps de contrôle ne sont pas comptabilisées ici.

En lien avec la présence de plusieurs individus de Phoque veau-marin dans la Réserve de mars à août 2025 (voir partie 2.12.2), un appui du PNMBA et de la Brigade nautique d'Arcachon à l'effort de police s'est mis en place au printemps et en été. La présence accrue du personnel assermenté a essentiellement permis de prévenir les comportements non appropriés de certains usagers et de sensibiliser sur le besoin de quiétude des phoques. Toutefois, comme chaque année, l'effort de surveillance sur la Réserve a été globalement plus important dans la passe Sud où la fréquentation nautique est plus intense. Au vu de la fréquence des interventions sur la thématique des phoques (mission dédiée du PNMBA du 29/06/2025, en 3 heures : 16 rappels à la réglementation + 1 amende forfaitaire), il est très probable que de nombreuses infractions de dérangement des phoques (« dérangement d'une espèce animale » dans le Tableau 6) au niveau du banc du Toulinguet n'aient pas été observées par les agents de la SEPANSO Aquitaine.

Enfin, comme en 2024, des représentants d'associations de plaisanciers du Bassin d'Arcachon ont été invités à accompagner les gardes de la SEPANSO Aquitaine pendant une mission de surveillance en été. Deux journées ont pu être organisées en 2025 pour faire connaître le travail de police qui incombe au gestionnaire de la Réserve. Les discussions enrichissantes et les moments de convivialité qui ont égrené ces journées ont été autant appréciés par les membres de l'équipe que par les personnes invitées (Figure 44). Ce type d'opération a vocation à être reconduit chaque année.



Figure 44 : Une partie de l'équipe avec Jean-Marc G. et Patrick S. de l'APBA

Tableau 6 : Nombre d'infractions et de délits observés dans le périmètre de la Réserve de 2013 à 2025

Nature de l'infraction	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Cueillette de végétaux	2							1	2	3		1	0
Dérangement d'une espèce animale	7	8	5	2		12	19	25	101	20	20	3	20
Pêche à pied		6				951	335	373	351	116	76	59	135
Abandon de déchets					1			1	3	4	1	2	5
Nettoyage et carénage des navires	2	1	7		9	2	8	12	18	7	6	7	4
Nuisance sonore (musique)	2	4		1	2	6	3	26	30	35	150	79	179
Station. et circu. de chiens	89	84	35	50	94	70	67	111	123	74	63	61	71
Station. et circu. de personnes en ZPI	197	192	153	315	304	210	643	971	733	418	232	392	601
Station. et circu. de navires en ZPI		2	3	9	19	19			11	15		2	0
Station. de navires hors zone mouillage						6968	3218	5087	1283	606	165	81	151
Station. nocturne de navires					64		2	19	31	6	6	2	1
Acti. commerciale ou publicitaire	23	12	20	11	7	12	11	74	501	232	164	52	1
Excès de vitesse (>5 nœuds)	291	308	321	402	436	438	172	156	240	979	1076	708	699
Survol à moins de 300m – Aéronefs	5	16	8	17	76	131	256	625	1016	437	72	60	8
Survol à moins de 300m – Drones						20	15	32	39	11	19	5	14
Pratique du Cerf-volant						55	36	59	65	29	22	16	10
Activités sportives interdites (kitesurf)	53	89	31	30	34	125	29	181	191	89	40	62	46
Rassemblements organisés					49	40	20		41	45	27	28	38
Bivouac et camping	2	2	3	2		5					1		0
Installation de mobilier sportif					13	37	10	7	67	43	2	3	3
Installation de mobilier					491	5	4	15		275	73	56	75
Barbecue/feu		1		1	2	2	2	9	22		1		0
TOTAL	673	725	586	840	1601	9108	4850	7784	4868	3444	2216	1679	2061

5.2 Etude quantitative et qualitative de la fréquentation

La RNN du Banc d'Arguin, territoire restreint et en évolution permanente, accueille toute l'année une activité ostréicole, de pêche et de plaisance. Les différentes observations et études montrent que de mai à septembre la multiplication des usages de loisirs (en nombre d'activités et de pratiquants) entraîne des risques de conflits, d'accidents et d'impacts sur la biodiversité. La gestion des usages de loisirs semble donc nécessaire pour favoriser l'atteinte des objectifs de préservation du patrimoine naturel de la RNNBA. Pour gérer de manière apaisée et efficace ces usages, il paraît nécessaire d'en connaître objectivement le nombre et les caractéristiques.

Le comptage des navires présents dans la Réserve au pic journalier (entre 14 et 15h) réalisé par les agents de la SEPANSO Aquitaine ne renseigne que de manière parcellaire la fréquentation du site. En complément de ce suivi, le gestionnaire de la RNNBA a porté un projet avec le soutien financier du « Fonds vert » pour : 1) Mettre en œuvre un suivi automatisé de la fréquentation nautique et 2) Définir les différents profils de visiteurs/usagers de la Réserve. Ce projet fait appel à des prestataires extérieurs pour l'étude qualitative en 2024 (Bureau d'étude GeDen) et pour le dénombrement automatisé des navires en 2024 et 2025 (Entreprise SENSEA – Figure 45).

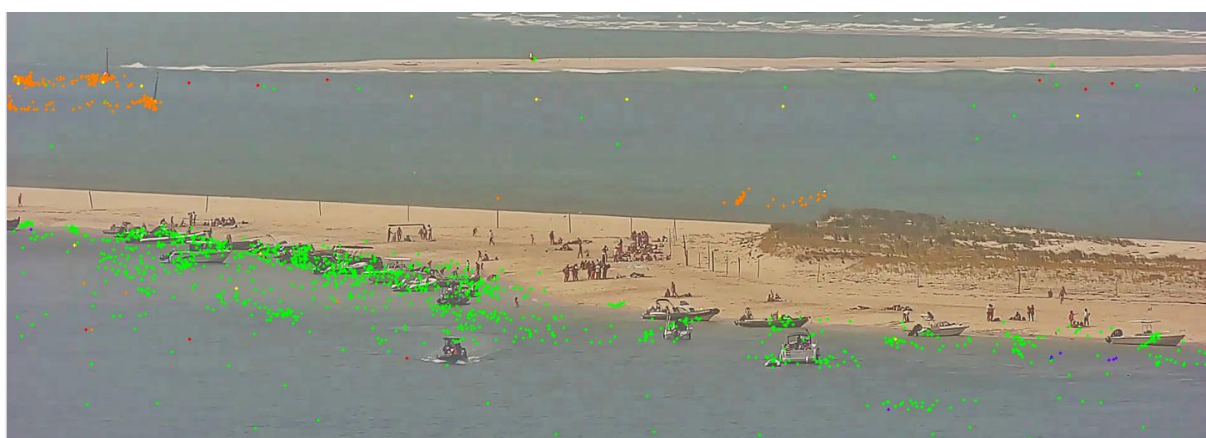


Figure 45 : Image prise le 21 août 2025 avec les détections de navires (points verts) et des bouées (points orange)

Le rapport du bureau d'étude GeDen sur le résultat des enquêtes auprès des visiteurs de la Réserve, publié en 2025, a notamment permis de définir la capacité de charge sociale du site :

« La capacité de charge sociale (CCS) est définie comme le niveau d'usage au-delà duquel la qualité de l'expérience des usages diminue ou n'est plus acceptable (Shelby et Heberlein, 1984). Parmi les niveaux d'usages à prendre en compte pour évaluer la CCS, le niveau de fréquentation (nombre de personnes, nombre de bateaux) est intéressant car généralement, dans les espaces naturels, la surfréquentation est une perception négative du nombre de personnes rencontrées par les usagers (Shelby et al., 1989).

[...] Cette méthode consiste à demander directement aux usagers si le niveau de fréquentation qu'ils perçoivent sur site est dérangeant ou non. Associée à des comptages de fréquentation simultanés, cette approche présente l'avantage de permettre de lier le niveau de fréquentation réel à la qualité d'expérience des usagers. Basées sur cette méthode et de manière concrète, plusieurs études ont établi que la capacité de charge d'un site naturel est atteinte lorsque plus de 2/3 des usagers rencontrés (66%) ressentent un dérangement au regard du niveau de fréquentation relevé (Shelby et Heberlein, 1986, Navarro-Jurado et al., 2013). [... Une autre] méthode consiste à estimer les normes de rencontre des usagers selon différentes dimensions telles que la préférence, le dérangement et l'intolérabilité (Manning et Vallière, 1999). Ces dimensions sont liées à des stratégies d'adaptation des usagers dont l'évaluation permet d'estimer les potentiels reports de fréquentation vers d'autres sites dans le cas de fréquentations jugées dérangeantes ou intolérables.

La combinaison de ces deux approches d'évaluation de la CCS est appliquée ici aux mouillages de la RNNBA. Cette approche, combinant données de fréquentation et d'enquête pour aboutir à la définition de seuils de CCS a notamment déjà été mise en œuvre pour plusieurs sites naturels côtiers dont certains étaient des aires marines protégées (Gonson, 2017). »

Ainsi, la combinaison des données issues des dénombrements automatiques des navires dans la Réserve avec celles issues des enquêtes auprès des visiteurs du banc d'Arguin a permis d'affirmer que « une grande majorité d'usagers de la RNNBA n'ont ressenti aucun dérangement lié à la fréquentation en 2024. On observe moins de 15% de dérangement léger en semaine pouvant monter jusqu'à 40% des visiteurs durant les week-ends. En étant largement inférieur au seuil de 66% des usagers dérangés lors des jours d'enquête réalisés, on peut affirmer que la capacité de charge sociale (CCS) de la RNNBA n'a jamais été dépassée en 2024 y compris durant des jours de pics de fréquentation en août » (Figure 46).

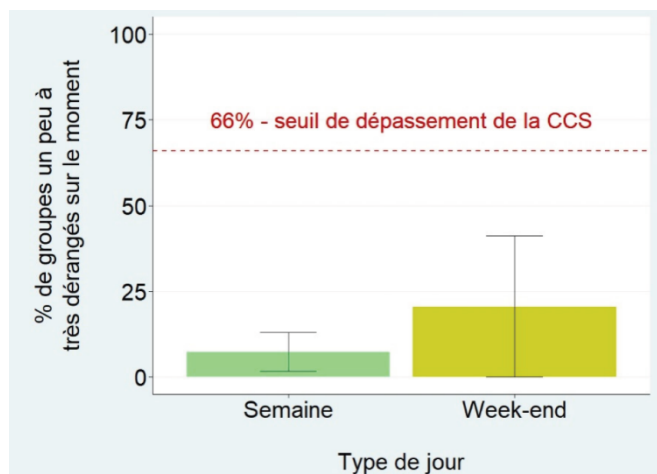


Figure 46 : Pourcentage moyen de groupes un peu à très dérangés par le niveau de fréquentation (\pm écart-type) par type de jour (source GeDen)

Par ailleurs le rapport précise que « dans l'éventualité de forte fréquentation perçue, les stratégies d'adaptation déclarées par la quasi-totalité des usagers sensibles à la fréquentation consistent en un déplacement vers une autre destination que le banc d'Arguin sur le Bassin. Ainsi, en cas de situation de dépassement de la CCS du Banc d'Arguin, de forts reports de fréquentation sont à prévoir sur le Bassin. Ces reports de fréquentation vers d'autres sites concernent préférentiellement les usagers en capacité de se déplacer facilement comme les usagers en bateaux moteur ou en jet-ski. Le déplacement intrasite (vers des espaces moins fréquentés du banc d'Arguin) peut concerner une part non négligeable de visiteurs (~30%). Cette stratégie d'adaptation a été plus citée durant les ailes de saison notamment au printemps, période à enjeu pour les espèces d'oiseaux en cours de nidification. Enfin, limiter ses activités en cas de forte fréquentation a été préférentiellement cité par les usagers les plus âgés, mais ne concerne qu'une part très faible des usagers interrogés ».

Si les protocoles pour évaluer la perception de la fréquentation humaine de la Réserve par les usagers restent complexes, ils le sont d'autant plus pour étudier les incidences de cette fréquentation sur l'ensemble des éléments constitutifs du patrimoine naturel du banc d'Arguin. Avec cette présente étude, le gestionnaire attendait donc notamment de savoir si la capacité de charge sociale de la Réserve pouvait être dépassée. Si cela avait été le cas, il aurait alors certainement été pertinent d'essayer de caractériser les incidences de la fréquentation humaine sur la faune et la flore du site, notamment pour alimenter les réflexions (à mener avec les services de l'Etat) sur la pertinence de contingenter à terme le nombre de navires en stationnement et/ou le nombre de personnes débarquées. Toutefois, les résultats de cette étude, les observations du gestionnaire et l'évidente « auto-régulation » de la fréquentation humaine sur la Réserve en lien avec la longueur du banc semblent aujourd'hui des éléments suffisants pour affirmer qu'un contingentement n'est pas nécessaire. Il reste cependant important de suivre cette fréquentation et renseigner les éventuels dépassements de la capacité de charge sociale de la Réserve dans les années à venir.

6 Accompagnement des usages maritimes

6.1 Projet « Vers une ostréiculture durable »

Dans un contexte réglementaire renforcé par la perspective de la reconnaissance de la Réserve (la ZPR et la ZPI) en Zone de Protection Forte (ZPF), le projet poursuit deux finalités sur la période 2022-2026. Il vise d'une part à réduire les pressions exercées par l'ostréiculture sur les habitats, les espèces et la qualité du milieu, et d'autre part, à accompagner les usages ostréicoles afin d'améliorer les pratiques sur la Réserve. Grâce à un co-financement du « Fonds Vert », de la DREAL, puis du DEAL FEAMPA (Europe et Région Nouvelle-Aquitaine), la SEPANSO Aquitaine en étroite collaboration avec le CRCAA (Comité Régional Conchylicole Arcachon Aquitaine) ont ainsi démarré en 2025 un important travail de concertation, de test et d'étude. Ce projet repose sur une gouvernance partenariale, articulée autour d'un Comité de pilotage (COFIL) et d'un Comité de suivi. Le COFIL est composé de la SEPANSO Aquitaine et du CRCAA. Il constitue l'instance décisionnelle du projet. Le Comité de suivi réunit l'ensemble des partenaires et parties prenantes associés au projet. Il rassemble :

- Les membres du COFIL (dont 3 élus professionnels du CRCAA),
- La Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33), avec le Service de la Délégation à la Mer et au Littoral et le Service Eau et Nature,
- La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine (DREAL),
- Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA-OFB),
- Le Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement de Nouvelle-Aquitaine (CAPENA).

Le projet a été structuré en quatre volets d'actions :

- L'élaboration d'un Cahier des charges : séries d'entretiens semi-directifs avec les professionnels exerçant ou ayant exercé sur le périmètre de la RNNBA, définition des thématiques à intégrer au Cahier des charges, élaboration d'un calendrier de mise en œuvre et de test des solutions pratiques ;
- Le suivi des communautés benthiques associées au retrait de structures ostréicoles pour évaluer la pertinence de cette mesure (voir partie 2.4.4) ;
- Le test d'opérations manuelles (« praque ») et mécanisées pour la réhabilitation de l'estran sablo-vaseux et le suivi scientifique associé (voir partie 3.1) ;
- Le retrait de déchets anthropiques issus d'anciennes parcelles non cadastrées (voir partie 4.4).

6.1.1 Elaboration d'un Cahier des charges

6.1.1.1 Concertation et échanges avec les professionnels

Le socle du Cahier des charges de l'exploitation ostréicole se base tout d'abord sur la rencontre entre janvier et septembre 2025 de plus d'une trentaine d'ostréiculteurs (n=36), exploitant ou ayant exploité au moins une concession dans le périmètre de la RNNBA (Figure 47). Sur la base d'une grille d'entretien validée en Comité de Pilotage, les avis, les historiques, les mesures et les pratiques déjà engagées par les professionnels ont été recueillis. Les ostréiculteurs et ostréicultrices rencontrés, ont montré de l'intérêt pour la démarche au regard de l'enjeu que représente le site de la RNNBA pour la production, et ce, malgré la précarité de ce secteur (tempêtes, ensablement, etc.). Ils ont été force de proposition pour améliorer leurs pratiques sur la Réserve.

L'analyse des entretiens réalisés a permis de dégager plusieurs grandes thématiques (selon les pratiques, avis et propositions des professionnels), qui ont été discutées et amendées en Comité de Suivi (CS) du projet, puis validées en COPIL.

Les mesures potentielles rattachées à ces thématiques ont ensuite été précisées et présentées aux professionnels rencontrés lors de la première phase d'entretien, pour que ces derniers puissent faire un premier retour sur l'ensemble. Enfin, elles ont été présentées aux élus du CRCAA à l'occasion du Conseil du 14 octobre 2025. Une ultime étape de concertation avec les professionnels élus a enfin permis de préciser certains détails concernant les mesures proposées en déclinaison de chaque grande thématique.



Figure 47 : Ports ostréicoles d'attache des professionnels rencontrés lors de la phase de concertation

6.1.2 Actions de terrain et actions volontaires des ostréiculteurs sur le périmètre de la RNN

En 2025, le projet a donné lieu à 12 embarquements et observations avec les professionnels sur leurs parcs ostréicoles et 15 missions dédiées à des actions de réhabilitation (travaux, opérations de prouque, etc.) entre janvier et décembre. Ces sorties ont combiné diagnostics de l'estran avec suivis écologiques, opérations de collecte de déchets, actions de nettoyage manuel (dit de « prouque »), visites de concessions et reconnaissances préalables aux travaux mécanisés (préparation de dossiers administratifs pour les demandes d'autorisation, préparation des avis rendus par le gestionnaire en CCM, etc.)

Ces missions de terrain ont permis d'une part au gestionnaire de s'imprégner un peu plus de la réalité du métier de l'ostréiculture sur son périmètre, mais également d'assurer une présence continue sur le site et donc favoriser le suivi de l'hydrodynamique sédimentaire du banc et des concessions dans un contexte d'évolution rapide des conditions d'exploitation pour les professionnels.

6.1.3 Les thématiques sélectionnées et l'intégration des mesures

Lors du dernier Comité de Suivi de l'année 2025 en date du 30 octobre 2025, la question de la portée juridique des mesures proposées a été longuement discutée. Les membres du COPIL qui étaient présents ont notamment estimé que certaines mesures n'étaient pas consensuelles et qu'il fallait poursuivre le travail de concertation avec les professionnels. Il a ainsi été décidé, sur proposition des membres du COPIL :

- De rédiger le document « Cahier des Charges » présentant les thématiques et des mesures proposées en 2025 et de les éprouver sur la période 2026-2027, en permettant notamment de futures nouvelles étapes de concertation auprès des professionnels ;
- De conférer aux mesures proposées dans le Cahier des Charges une portée juridique ambitieuse, en les intégrant *in fine* au Schéma des Structures en cours de révision (à l'horizon 2027).

Les grandes thématiques sélectionnées sont les suivantes :

- Cales de soutien des structures ostréicoles,
- Matériel ostréicole perdu ou abandonné,
- Balisage des concessions ostréicoles,
- Identification du matériel ostréicole et garantie bancaire à première demande,
- Captage de naissains,
- Densités d'exploitation ostréicole,
- Rôle « sentinelle » des exploitants,
- Critères et conditions d'implantation ostréicole,
- Critères de priorité pour l'attribution des AECM sur La RNNBA.

Fin 2025, le Cahier des charges était encore en cours de finalisation pour une validation début 2026, en même temps que le démarrage des actions pour éprouver et tester les mesures ou pratiques proposées.

6.2 Pédagogie sur la nouvelle réglementation de la pêche de loisir

Le 4 décembre 2024, un nouvel arrêté préfectoral réglementant l'exercice de la pêche maritime (professionnelle et de loisir) dans le périmètre de la RNN du Banc d'Arguin est entré en vigueur. Il abroge l'arrêté du 6 avril 2018 modifié, ainsi que celui du 7 décembre 2023. Sa rédaction par les services de l'Etat, qui fait suite à un travail de concertation mené par le gestionnaire de la Réserve, permet de se mettre en conformité avec les exigences du décret n°2022-527 du 12 avril 2022 pris en application de l'article L. 110-4 du code de l'environnement et définissant la notion de protection forte et les modalités de la mise en œuvre de cette protection forte.



Figure 48 : Goéland argenté immature mort à cause d'un leurre équipé d'hameçons triples sur la RNNBA

L'évolution notable à souligner par rapport au précédent arrêté est, pour la pêche de loisir, l'interdiction de l'utilisation des triples hameçons sur l'ensemble du territoire de la Réserve naturelle. Plusieurs raisons d'ordre environnemental ont conduit à cette restriction d'usage. Premièrement, chaque année plusieurs individus de goélands sont retrouvés morts sur le banc d'Arguin, immobilisés par des leurres équipés d'hameçons triples (Figure 48). Le plus souvent, ces oiseaux périssent après une lente agonie au milieu des colonies. Dans de rares cas, ils sont récupérés affaiblis par des plaisanciers ou les gardes, et amenés en centre de soin. Mais leur taux de survie est très faible. Secondement, la pêche avec des leurres équipés d'hameçons triples cible essentiellement les bars, dont

le bar commun (*Dicentrarchus labrax*) qui est limité à 1 poisson/jour/pêcheur (quota de 2025). Les bars pêchés sont souvent relâchés vivants, notamment quand le quota est atteint ou quand leur taille est inférieure à la maille réglementaire (42cm). Les poissons capturés avec des hameçons triples sont alors fréquemment abîmés voire blessés, et repartent à l'eau mourants.

Pendant l'année 2025, les gardes de la Réserve ont donc été à la rencontre des pêcheurs plaisanciers pour les informer des évolutions de la réglementation encadrant leur activité. Plusieurs communications sur les réseaux sociaux ont également été publiées pour que cette restriction d'usage soit connue par le plus grand nombre et soit pleinement appliquée dans les années à venir.

7 Accueil du public - Activités pédagogiques - Sensibilisation

En 2025, l'équipe en charge de la gestion de la Réserve a proposé diverses activités au sein du périmètre de la Réserve pour faire découvrir le patrimoine naturel aux visiteurs et sensibiliser à la nécessité de sa protection. D'autres activités ont également été programmées sur le Bassin d'Arcachon. Au total, 218 animations ont été réalisées, auxquelles 8403 personnes ont participé. Les contenus thématiques suivants sont abordés en fonction de la saison, de la marée et de la faune et la flore présentes :

Dans la Réserve et en dehors :

- La naissance et l'évolution du Bassin d'Arcachon et de la Dune du Pilat ; la dynamique des sédiments marins (origine fluviale, transport par la dérive littorale, naissance, évolution et déplacement des bancs de sable constitutifs de la Réserve, formation du cordon dunaire) ; les mouvements des eaux en zone côtière (vagues, courants de marée, houle) ; l'érosion du littoral ; la biodiversité faunistique et floristique ; l'influence des facteurs abiotiques sur la faune et la flore (salinité, courants, température, exondation, etc.) ; le statut des espèces et des milieux, ainsi que leur sensibilité aux perturbations naturelles et humaines ; les adaptations morphologiques et physiologiques des espèces ; la migration ; les espèces invasives ; les réseaux trophiques en zone marine et littorale.

En haut de plage :

- Le rôle stabilisateur de la végétation pionnière ; l'intérêt écologique des laisses de mer ; la présence d'invertébrés (crustacés, insectes) ; la zone de repos et/ou d'alimentation et de nidification pour l'avifaune.

Dunes végétalisées :

- Les principales espèces caractéristiques des dunes mobiles du Sud-Ouest ; l'adaptation physiologique et morphologique des végétaux psammophiles et xérophiles ; le rôle des végétaux dans la fixation du sable ; la biologie et l'éthologie des oiseaux nicheurs du littoral aquitain.

Estran :

- La typologie des principales unités bio-sédimentaires présentes sur le Bassin d'Arcachon ; les organismes endobiontes fouisseurs et épibiontes sessiles ; la zone d'alimentation pour les larvo-limicoles ; les macro-algues.

Herbiers de zostères :

- Les adaptations physiologiques des phanérogames (plantes à fleur) à la vie marine ; l'intérêt écologique pour la faune associée (poissons, crustacés, gastéropodes, organismes épiphytes).

7.1 Synthèse par activité

Réalisation : SEPANSO Aquitaine

Période et durée : toute l'année, depuis l'année 1974

7.1.1 Arguin au fil de l'eau – Visite de la Réserve en kayak

Pour la première fois en 2024, l'équipe de la SEPANSO Aquitaine en charge de la gestion de la Réserve a proposé de découvrir le banc d'Arguin au cours d'une balade en kayak au départ d'une des plages du Pyla-sur-Mer (mise à l'eau à la cale de l'avenue du banc d'Arguin).

Cette année encore (Figure 49), la SEPANSO Aquitaine s'est associée à quatre sociétés locales spécialisées dans l'encadrement de sortie en kayak de mer. Neuf visites ont été organisées entre les mois de mai et septembre 2025, réunissant 90 personnes. Cette offre vise à favoriser l'utilisation des embarcations non motorisées dans la Réserve conformément aux objectifs inscrits dans le plan de gestion 2024-2033.



Figure 49 : Navigation en kayak aux abords du Banc d'Arguin

7.1.2 Balade contée au crépuscule

Les balades contées favorisent une approche sensible et immersive de la nature. Les textes écrits par Myriam Darmanté sont directement inspirés de l'histoire et des légendes du territoire.

En 2025, trois balades contées en compagnie de Myriam Darmanté ont eu lieu (Figure 50), auxquelles 34 personnes ont assisté. Comme les années précédentes, la sensibilisation des participants à l'environnement par une approche complémentaire à la démarche scientifique a rencontré un franc succès.



Figure 50 : Myriam Darmanté, lors d'un conte proposé au public sur le Banc d'Arguin

7.1.3 Balade naturaliste entre la Dune du Pilat et le Banc d'Arguin



Depuis plusieurs années, la SEPANSO Aquitaine et le Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat tiennent à proposer aux visiteurs une découverte de deux sites d'exception lors d'une demi-journée (Figure 51). Organisée soit le matin, soit en fin de journée, cette animation à deux voix permet d'aborder l'histoire, la géologie et d'observer la faune et la flore de la Dune et du banc d'Arguin. En 2025, quatre visites de ce type ont été organisées et ont rassemblé 50 personnes.

Figure 51 : Première partie de la balade naturaliste sur la Dune du Pilat

7.1.4 Visite guidée de la Réserve naturelle

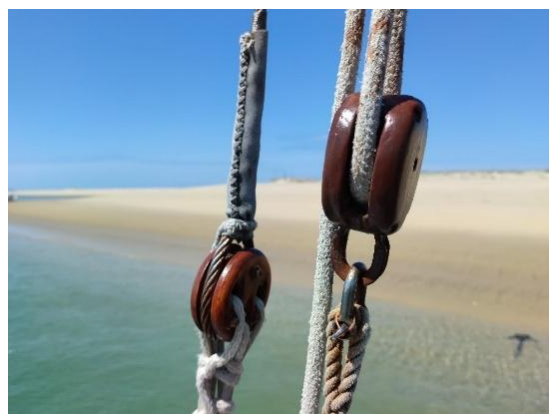
Si la SEPANSO Aquitaine tend à favoriser les moyens de transports décarbonés pour l'accueil du public, l'association tient également à permettre à tous les publics de venir visiter la Réserve naturelle en embarquant à bord d'un bateau en bas de la Dune du Pilat.

Organisées le matin, en milieu de journée ou en soirée (Figure 52), cinq visites guidées n'exigeant pas de conditions physiques particulières ont permis à 54 personnes de découvrir l'histoire et la biodiversité du site, notamment par l'observation des espèces d'oiseaux actives le matin ou aux dernières lueurs du jour.



Figure 52 : Visite guidée devant la cabane d'exposition

7.1.5 Hissez les voiles : découverte de la navigation en bac à voile



Découvrir les richesses naturelles du Banc d'Arguin en bac à voile est une manière de mettre en valeur le patrimoine maritime du Bassin d'Arcachon et de tendre vers une mobilité décarbonée (Figure 53). Cette année, 15 participants ont embarqué sur un bac à voile depuis le port d'Arcachon et participé aux manœuvres de navigation (hisser les voiles, barrer, virer de bord, etc.) lors de deux sorties en mai et juin. Comme pour les visites en kayak, cette animation est une déclinaison de l'action visant à valoriser les moyens nautiques doux et/ou patrimoniaux pour visiter la Réserve, inscrite dans le plan de gestion 2024-2033.

Figure 53 : Arrivée en bac à voile sur le Banc d'Arguin

7.1.6 Spectacle « Voler prend 2 L » - Compagnie du Tout Vivant

Le spectacle vivant est régulièrement utilisé dans les espaces naturels gérés par le Conseil départemental de la Gironde dans le respect de la préservation des milieux choisis et des espèces qu'ils abritent. Selon l'IDDAC (agence culturelle du Département de la Gironde), ce type d'approche permet *« aux habitant-es de vivre une expérience artistique singulière, en immersion dans un territoire, à la découverte de sa richesse et de sa fragilité. Face aux bouleversements climatiques et à la nécessité de penser de nouveaux récits pour demain, l'art devient un puissant vecteur de transformation. De nombreux artistes explorent les enjeux environnementaux dans leurs œuvres : changement climatique, biodiversité, lien au vivant... L'IDDAC soutient ces démarches en favorisant les projets qui mettent en lumière les patrimoines paysagers, encouragent la transition écologique et suscitent la réflexion collective. »*

Accompagnée par le Conseil Départemental de la Gironde et l'IDDAC, la SEPANSO Aquitaine a donc souhaité expérimenter en 2025 l'accueil d'une compagnie de théâtre sur le banc d'Arguin pour sensibiliser le public à la préservation du patrimoine naturel. La représentation de « Voler prend deux L » de la Compagnie du Tout Vivant a ainsi eu lieu en début d'été sur la Réserve naturelle.

Cette performance s'est déroulée sous la forme d'une « vraie fausse conférence », construite autour d'un corpus de texte sur les oiseaux. Elle décortique les us et coutumes de plusieurs espèces d'oiseaux et propose un portrait instructif et surprenant d'un ornithologue passionné (Figure 54). La pointe Nord du banc d'Arguin a été choisie pour accueillir cette représentation, notamment pour son éloignement par rapport aux zones de nidification. Cette animation a réuni 38 personnes, pour une durée de 50 minutes. Elle a été réalisée sans recours à des effets lumineux ou sonores, et n'a nécessité que l'utilisation d'une table en bois.



Figure 54 : Représentation du spectacle « Voler prend deux L » sur le banc d'Arguin

7.1.7 Journées du Patrimoine

L'équipe en charge de la gestion de la RNN du Banc d'Arguin, en partenariat avec le Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat, a proposé en septembre une sortie gratuite à bord d'une pinasse (Figure 55). Au départ d'Arcachon, 19 personnes ont navigué à destination des deux sites entre découverte du patrimoine maritime et du patrimoine naturel du Bassin d'Arcachon.



Figure 55 : Débarquement sur le Banc d'Arguin après la visite de la Dune du Pilat

7.1.8 Observation des oiseaux hivernants en pinasse

Chaque année, dès la fin du mois d'octobre, le banc d'Arguin accueille plusieurs milliers d'oiseaux hivernants venus du Nord de l'Europe pour passer l'hiver (Anatidés, Limicoles, Laridés, Ardéidés, etc.). À cette période, le dérangement peut être important et troubler la quiétude des individus qui se répartissent à divers endroits de l'îlot pour se reposer, notamment sur la pointe Nord.



Figure 56 : Pluvier argenté photographié dans le chenal de l'île.

Pour cette raison, la SEPANSO Aquitaine a proposé d'observer ces espèces hivernantes au cœur du Bassin d'Arcachon. Dans le respect de la distance nécessaire à la quiétude des oiseaux, 21 personnes ont pris part aux deux visites organisées autour de l'île aux Oiseaux en novembre (Figure 56).

Comme pour les journées du Patrimoine, cette visite guidée est réalisée à bord d'une pinasse, alliant valorisation du patrimoine maritime local et découverte du patrimoine naturel du Bassin d'Arcachon.

7.1.9 Vos rendez-vous avec la Bernache

Lancé par la LPO Aquitaine en partenariat avec la SEPANSO Aquitaine et le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, cet événement a pour objectif de faire connaître la Bernache cravant, une petite oie migratrice nichant en Sibérie (Figure 57).

Entre le 23 octobre et le 19 décembre, des sorties nature, des conférences ainsi que des accueils naturalistes ont été organisés sur le littoral du Bassin d'Arcachon.

La SEPANSO Aquitaine a pour sa part proposé deux accueils naturalistes sur la plage de la Hume à Gujan-Mestras. 28 personnes ont ainsi eu l'occasion d'observer la Bernache cravant et d'en apprendre davantage sur ses caractéristiques, sa migration ainsi que son alimentation. De plus, le 14 décembre, 22 personnes ont participé à une balade contée animée par Myriam Darmanté.



Figure 57 : Bernache cravant dans le chenal du Port de La Teste-de-Buch

7.2 Accueils naturalistes estivaux

Réalisation : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

Période et durée : depuis 1984, entre juin et septembre

Chaque année durant la saison estivale, des animations libres sont proposées aux visiteurs de la Réserve. Le public est accueilli à la cabane d'exposition (Figure 58) pour découvrir le patrimoine naturel de la Réserve et les missions du gestionnaire. Les bénévoles présents sur le site tout au long de l'été proposent également des accueils postés à divers lieux de la pointe Nord du banc d'Arguin pour l'observation des oiseaux à l'aide du matériel optique.

A cause d'un important risque de submersion du banc d'Arguin, la cabane accueillant l'exposition a été démontée une semaine avant la date prévue, fin août 2025. Malgré ce raccourcissement de temps de présence par rapport à l'année 2024, la fréquentation est stable. En 2025, 145 accueils naturalistes ont permis d'informer et de sensibiliser 7 564 personnes, dont 3 251 en juillet et 4 313 en août.



Figure 58 : Ouverture de la cabane d'exposition en juillet.

Malgré une baisse notable de la fréquentation nautique par rapport aux saisons estivales de 2023 et 2024, l'année 2025 enregistre un nombre élevé de visiteurs depuis la mise en place du décompte des visiteurs en 2011 (Figure 59).

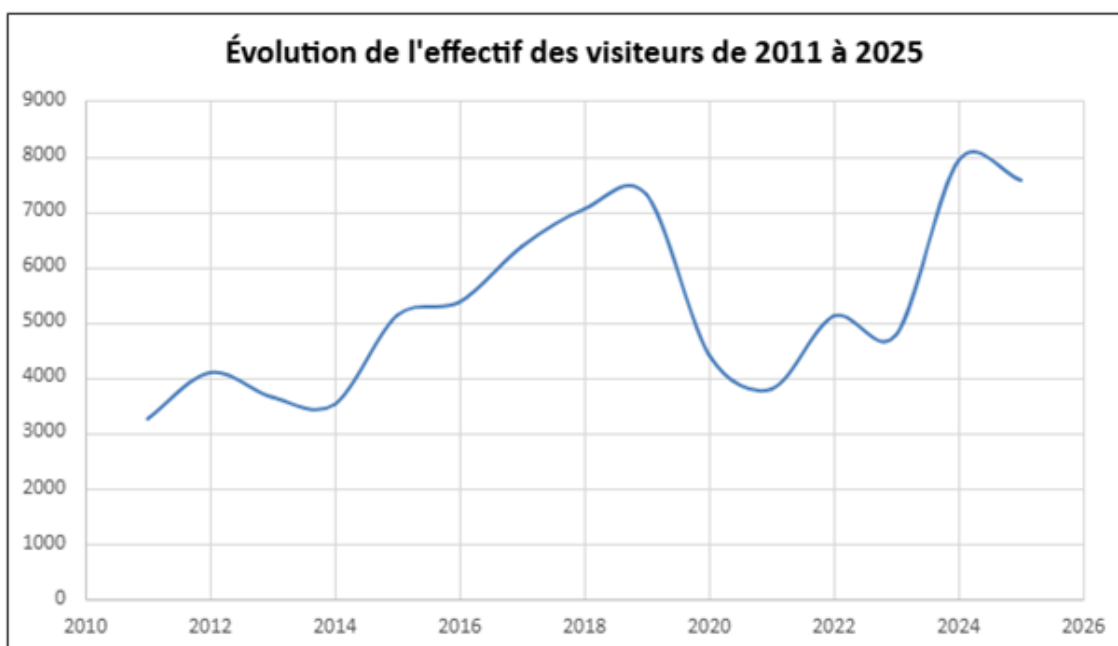


Figure 59 : Evolution du nombre d'accueils postés et de visiteurs sensibilisés depuis 2011

7.3 Accueil des établissements scolaires

Réalisation : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

Période et durée : depuis 2002, au printemps

Depuis 2024, la RNN du Banc d'Arguin est dotée d'un nouveau plan de gestion pour la période 2024-2033, approuvé par le Préfet de département. Ce document fixe les objectifs de gestion. L'un d'entre eux est de « Favoriser la découverte du patrimoine naturel de la Réserve et sensibiliser à la nécessité de sa conservation », notamment avec les scolaires. Dans ce cadre, le gestionnaire de la Réserve naturelle continue de proposer des animations en classe et sur site pour les écoles primaires des communes de La Teste-de-Buch et de Lège-Cap Ferret. Le contenu des animations est adapté et élaboré en collaboration avec les enseignants en fonction des projets scolaires en cours ou à venir :

- Commune de La Teste-de-Buch : l'accueil des scolaires sur la RNN du Banc d'Arguin est réalisé dans le cadre d'un projet mené avec la municipalité de La Teste-de-Buch pour plusieurs établissements scolaires. Celui-ci vise à faire découvrir aux enfants les sites naturels emblématiques du Bassin d'Arcachon tels que la Dune du Pilat pour le niveau CP, la réserve ornithologique du Teich pour le niveau CE1, la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin pour le niveau CE2, les plages océanes pour le niveau CM1 et l'île aux Oiseaux pour le niveau CM2. Pérennisé, le projet est reconduit chaque année. Les animations proposées par l'équipe gestionnaire de la Réserve naturelle sont gratuites pour les écoles et le coût du transport maritime des enfants est pris en charge par la mairie de La Teste-de-Buch.
- Commune de Lège-Cap Ferret : pour la deuxième année, l'équipe gestionnaire est allée à la rencontre des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 en mars pour leur présenter la Réserve naturelle et animer un atelier sur les oiseaux. Les élèves ont ensuite été accueillis sur le banc d'Arguin en fin d'année scolaire pour participer à une animation sur le cycle de vie des oiseaux et de Land Art.

En 2025, 37 animations pour les établissements scolaires des deux communes ont ainsi eu lieu, au cours desquelles 422 élèves ont bénéficié d'une intervention en classe et découvert le Banc d'Arguin (Figure 60).



Figure 60 : Départ des écoliers après une journée d'animation sur le banc d'Arguin.

7.4 Aire marine éducative - école Jules Ferry (Gujan-Mestras)

Réalisation : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire) – école Jules Ferry

Période et durée : depuis 2025

Une aire marine éducative (AME) est une zone maritime littorale de petite taille gérée de manière participative par les élèves d'une classe allant du CE2 au lycée, en association avec une structure référente. Ce projet écocitoyen permet aux élèves de découvrir et d'apprendre à connaître l'environnement marin qui les entoure pour devenir acteurs de sa préservation.

Le projet de création d'une aire marine éducative est né à la fin de l'année 2024 avec l'école Jules Ferry de Gujan-Mestras. Après une réunion avec Mme La Maire de Gujan-Mestras et l'équipe enseignante de l'école, une première intervention en salle a eu lieu en février 2025, au cours de laquelle les élèves de deux classes (CE2 et CM1) ont été invités à s'interroger sur la protection de la nature. C'est dans ce contexte que le projet de création d'une aire marine éducative leur a été présenté comme une des solutions contribuant à préserver l'environnement. Les rencontres ultérieures ont été consacrées à la découverte du littoral gujanais à proximité de l'école, la plage de la Hume et la pointe sableuse de Meyran Ouest. Les 51 élèves ont alors choisi collectivement la plage de la Hume pour établir leur aire marine éducative (Figure 61). Les élèves ont également pu bénéficier d'une présentation de la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin depuis la Dune du Pilat en juin 2025.



Figure 61 : Activité de découverte sensorielle de l'estran de la plage de la Hume (Gujan-Mestras)

À la rentrée 2025, une sortie de terrain a été organisée sur la plage de la Hume afin que les nouveaux élèves puissent découvrir le site. Parallèlement, le gestionnaire de la Réserve naturelle du Banc d'Arguin a rencontré l'élue municipale en charge de l'éducation de la commune de Gujan-Mestras pour présenter le projet d'AME et les activités prévues sur l'année 2025-2026, ainsi que sur le long terme (notamment des échanges avec les élèves de l'école d'Iwik dans le Parc national du Banc d'Arguin en Mauritanie).

7.5 Festival Territoires Sauvages

La 7^{ème} édition du Festival Territoires Sauvages a eu lieu au Teich du vendredi 18 avril au lundi 21 avril 2025, sur le thème des « liaisons intimes ». Organisé par l'association Cistude Nature, en partenariat avec la Réserve ornithologique du Teich. L'équipe chargée de la gestion de la Réserve naturelle a tenu un stand durant l'intégralité du festival (Figure 62) avec l'aide du personnel de la SEPANSO Aquitaine affecté à la gestion des autres Réserves naturelles gérées par l'association. Au total, 121 personnes ont été accueillies sur le stand au cours de ce week-end.



Figure 62 : Stand tenu par la SEPANSO Aquitaine au festival Territoires Sauvages

7.6 Conférences, posters et interventions

Réalisation : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

Période et durée : 2024

En 2025, l'équipe de la SEPANSO Aquitaine en charge de la gestion de la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin a eu l'occasion de :

- Donner une conférence portant sur l'étude de la migration nocturne au Cap Ferret lors de la rediffusion grand public des *Journées Scientifiques du Bassin d'Arcachon* organisées par le PNMB ;
- Participer aux Journées Mondiales des Limicoles, organisées par la Réserve ornithologique du Teich, en présentant une conférence sur les Limicoles du Bassin ;
- Intervenir aux différentes restitutions (workshops, visio, conférences) en lien avec le Programme National d'Actions pour le Puffin des Baléares ;
- Présenter la RNN du Banc d'Arguin, son histoire et les missions du gestionnaire lors d'un « café maritime » organisé pour le personnel de la DIRM SA ;
- Dispenser une formation sur la reconnaissance des oiseaux marins au sein du réseau bénévole sur les suivis des oiseaux hauturiers ;
- Réaliser une intervention à l'Université de Bordeaux auprès des étudiants de Master 1 « Biodiversité, Ecologie et Evolution » (BEE) pour un cours sur la migration des oiseaux et pour présenter différents protocoles de suivi ;
- Donner une conférence sur « les oiseaux d'Arguin » au Cap Ferret, aux *Causeries de Piquey* ;
- Présenter les expériences dans l'accueil des publics en situation de handicap sur la RNN du Banc d'Arguin lors du Forum national des gestionnaires d'aires protégées organisé par l'OFB à La Rochelle en novembre ;
- Participer aux Rencontres annuelles des contributeurs de l'Observatoire du Patrimoine Naturel Littoral (RNF-OFB) ;
- Intervenir régulièrement auprès des résidents de l'EHPAD Saint Georges (La Teste-de-Buch), en proposant des présentations sur diverses thématiques environnementales liées à la Réserve.

7.7 Partenariats

7.7.1 Partenariat avec l'INJS de Bordeaux

En 2025, le Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels et la SEPANSO Aquitaine, respectivement gestionnaires des RNN de l'Etang Noir (Landes) et du Banc d'Arguin, ont poursuivi leur partenariat avec l'Institut National de Jeunes Sourds de Bordeaux (INJS). L'objectif est de rendre accessible l'éducation à la nature et la préservation de l'environnement pour un public sourd ou malentendant.

Dans ce cadre, les agents des deux Réserves sont intervenus le 14 mars à l'INJS (Figure 63). La journée avait pour thème « les métiers dans les Réserves naturelles ». En classe, les élèves ont découvert plusieurs professions exercées dans les réserves naturelles sous forme du jeu « Time's up ». Au printemps, les jeunes ont participé à une animation à la Réserve naturelle de l'Etang Noir et une autre sur la Dune du Pilat (Figure 64), au cours desquelles les équipes des Réserves ont présenté leurs missions respectives.

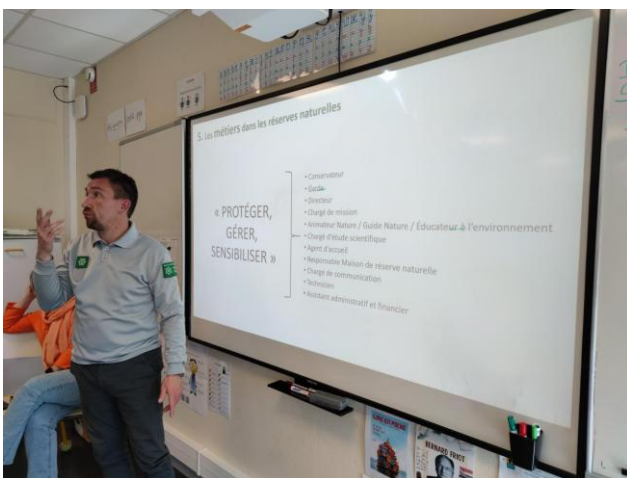


Figure 63 : Intervention en classe le 14 mars



Figure 64 : Animation collective à la Dune du Pilat

7.7.2 Partenariat avec les prestataires locaux d'encadrement de balades en kayak

Conformément aux objectifs inscrits dans le plan de gestion 2024-2033, la SEPANSO Aquitaine souhaite proposer une offre d'animations sur la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin impliquant des embarcations non motorisées. Afin d'étudier la faisabilité technique et juridique d'un partenariat (conformément au décret n°2017-945), plusieurs échanges avec des représentants du Comité départemental des Canoës-Kayaks de la Gironde (membres du Comité consultatif de gestion de la Réserve), ainsi qu'avec la DDTM et Bassin d'Arcachon Ecologie (BAE) ont été réalisés en 2023. De cette concertation, un contrat annuel liant les prestataires d'encadrement des balades en kayak avec la SEPANSO Aquitaine a vu le jour en 2024. Un nouveau contrat a été signé en 2025 par l'ensemble des parties.

Pour cette deuxième année, trois prestataires (Yak Océan, Arcachon Kayak Aventure, Amazone) ont ainsi pu amener des groupes de visiteurs en kayak dans le périmètre de la Réserve, en suivant un parcours prédéfini. Ils accostaient ensuite à la pointe Nord du banc d'Arguin pour une animation d'une trentaine de minutes réalisée par un membre de l'équipe de gestion. Le contrat autorise la venue d'au maximum deux groupes de 15 personnes maximum par jour.

Au total, 57 visites ont eu lieu entre les mois d'avril et de septembre.

7.8 Outils réglementaires et pédagogiques

Réalisation : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

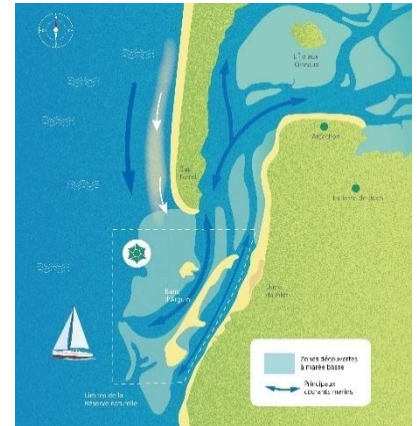
Période et durée : depuis 1984, entre juillet et août

7.8.1 Exposition pédagogique

Une exposition, actualisée en 2023, constituée d'une grande fresque et de plusieurs panneaux en toile est installée chaque été dans une cabane dédiée sur la pointe Nord du banc d'Arguin. Les visiteurs de la Réserve sont invités à la découvrir et à poser leurs questions au personnel sur place.

Elle présente l'histoire, la géomorphologie, la réglementation, les habitats de la Réserve naturelle, ainsi que les missions du gestionnaire (Figure 65).

Figure 65 : extrait de l'exposition installée sur le Banc d'Arguin chaque été



7.8.2 Supports et outils pédagogiques transportables

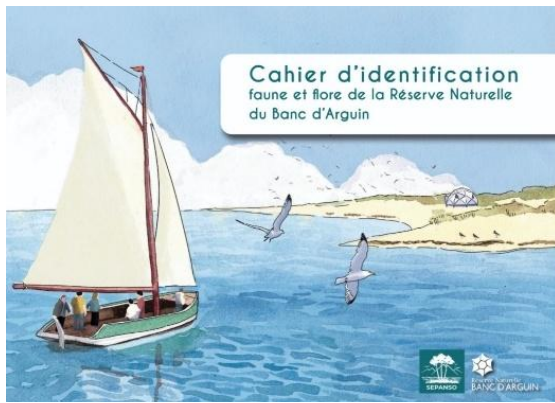


Figure 66 : Cahier d'identification de la faune et de la flore du Banc d'Arguin édité en 2025

Pour faire découvrir le patrimoine naturel de la Réserve, les animateurs et les bénévoles sont amenés à utiliser plusieurs outils pédagogiques : porte-vues, ouvrages naturalistes, plaquettes d'identification de la faune et la flore du Banc d'Arguin, livre des 50 ans de la Réserve, illustrations, photographies, etc. Pour l'observation des oiseaux, des jumelles et des longues-vues sont mises à disposition du public et des scolaires.

Dans le cadre d'un financement « Fonds vert » courant de 2023 à 2025, deux plaquettes d'identification de la faune et de la flore ont été éditées. La première concerne les espèces d'oiseaux et de mammifères marins hauturières et se destine plutôt à un public franchissant les passes du Bassin d'Arcachon (plaisanciers, pêcheurs de loisir, guide de pêche, etc.). La seconde cible des espèces observables sur la Réserve naturelle tout au long de l'année, ainsi que quelques espèces emblématiques et facilement reconnaissables du Bassin d'Arcachon (Figure 66). Elle illustre également la flore typique et une partie de la faune de bord de mer présente sur le banc d'Arguin.

7.8.3 Plaquette réglementaire

Une plaquette réglementaire est éditée chaque année à destination des visiteurs de la Réserve naturelle. Elle comprend une cartographie actualisée des bancs de sable émergés et des différents zonages en vigueur, une information sur l'accueil gratuit du public, ainsi qu'une synthèse de la réglementation (Figure 67). Cette année, plusieurs exemplaires ont été imprimés et distribués par l'équipe en charge de la gestion de la Réserve, notamment aux plaisanciers et à certains transporteurs maritimes de passagers. Les agents se sont aussi rendus dans l'ensemble des Offices de Tourisme, magasins d'accastillage et capitaineries des ports du Bassin pour que plusieurs exemplaires soient en accès libre.

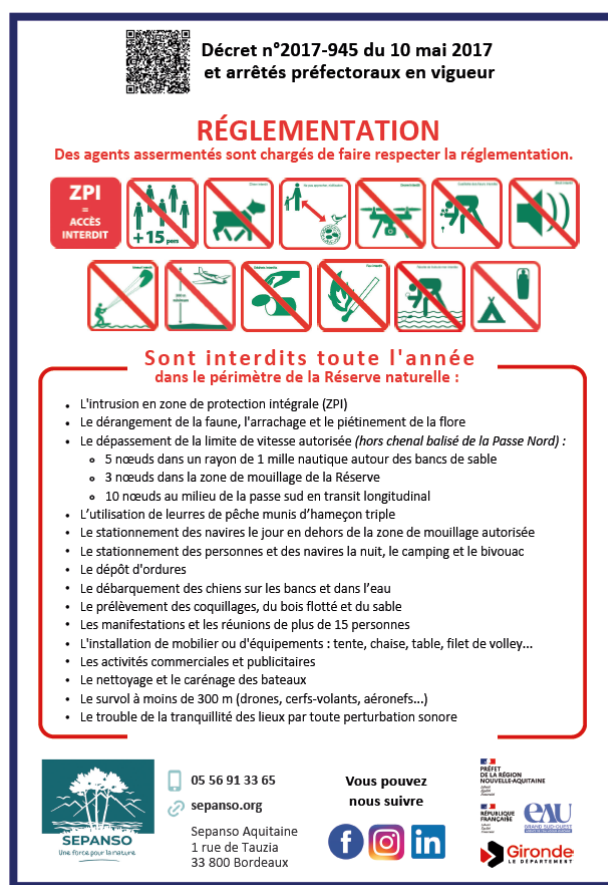
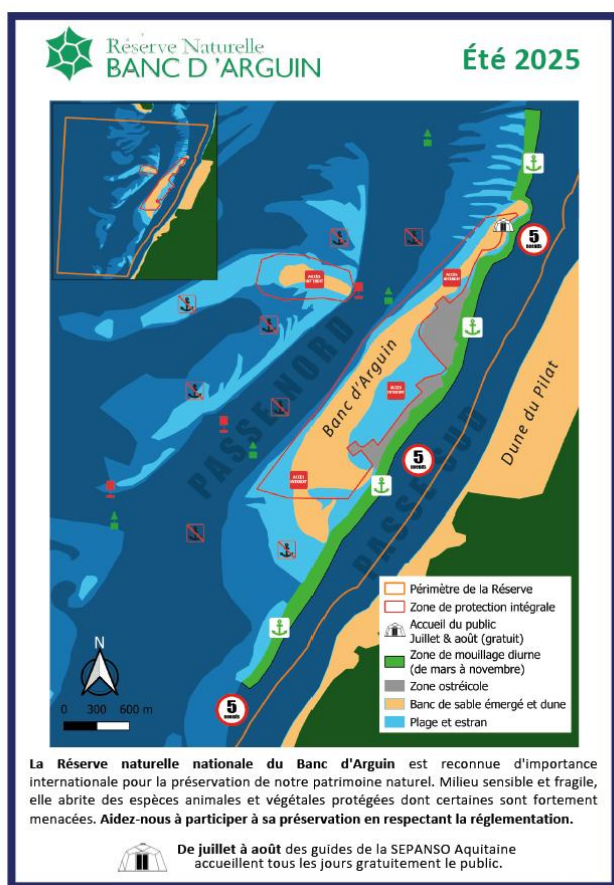


Figure 67 : Recto-verso plaque réglementaire de la RNN du Banc d'Arguin de 2025

7.9 Communication, médias et supports de diffusion

Réalisation : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

Période et durée : depuis 2010, toute l'année

7.9.1 Programme des balades et chantiers nature

Le programme des visites de la Réserve naturelle fait l'objet d'une publication spécifique nommée « Balades et chantiers nature - 2025 », éditée par la SEPANSO Aquitaine (Figure 68). Cette brochure est principalement distribuée aux Offices de Tourisme de Gironde, aux points d'accueil du public des Réserves naturelles nationales gérées par l'association, ainsi qu'aux autres espaces naturels du Département de la Gironde. Un calendrier spécifique des animations sur la RNN du Banc d'Arguin pour la saison estivale a également été édité et distribué.

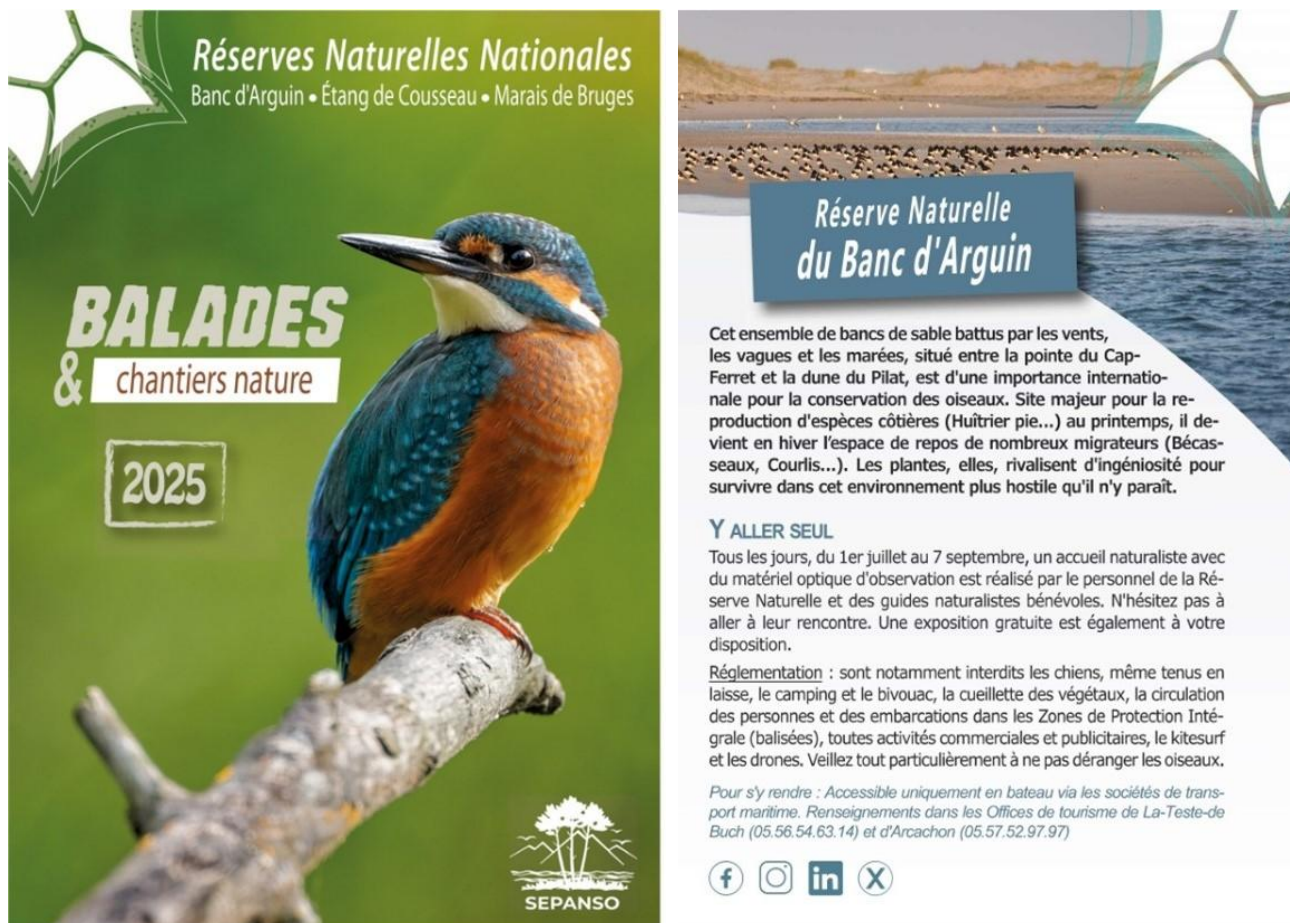


Figure 68 : Visuels de l'édition 2025 du livret « Balades et chantiers nature »

7.9.2 Outils numériques : relais de diffusion

Le programme des activités organisées par l'équipe en charge de la gestion de la RNN du Banc d'Arguin est diffusé sur le site internet de la SEPANSO Aquitaine et relayé sur les pages des réseaux sociaux de la Réserve. Parallèlement, le programme des sorties et chantiers nature est publié sur la plateforme [Hello Asso](#). Celle-ci facilite la gestion des réservations et des activités proposées. La billetterie en ligne permet de récolter les informations nécessaires auprès des participants, de contrôler les réservations, les jauges et également de faciliter la logistique du transport maritime. La visibilité des événements est par ailleurs renforcée par les plateformes/agendas des partenaires, comme celle du Conseil Départemental de la Gironde [« idées-de-sorties »](#).

7.9.3 Médias et ouvrages

En 2025, l'équipe en charge de la gestion de la Réserve a accueilli des journalistes de Sud-Ouest, la Dépêche du Bassin, France 3, RTL et ICI Gironde pour la réalisation d'interviews et de reportages télévisés.

Le garde naturaliste de l'équipe a également participé à l'émission « DébatDoc » sur France 3, dont le sujet était « Climat, la nature lanceuse d'alerte », en compagnie du coordinateur du programme « Les sentinelles du climat » (Stratégie Régionale pour la Biodiversité, Nouvelle-Aquitaine) et du fondateur du Festival International du Film Ornithologique de Ménégoûte.

8 Partenariat avec le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) de Mauritanie

Le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) de Mauritanie et la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin (RNNBA) partagent un nom commun chargé d'histoire qui contribue à tisser naturellement des liens. C'est dans ce contexte qu'une convention de partenariat a été signée en 2022 entre la SEPANSO Aquitaine et le PNBA.

Dans ce cadre, une première mission d'étude organisée en novembre 2023 a permis de discuter des futurs projets de coopération et d'amorcer l'élaboration d'un programme d'actions. Une version aboutie a été présentée au nouveau directeur du PNBA à l'occasion d'une deuxième mission d'étude au printemps 2024. Cette mission a été financée en partie grâce au fonds de la plateforme régionale SO Coopération. Par ailleurs, ce voyage a également permis de procéder à un premier essai d'échantillonnage des fonds marins du PNBA, notamment sur la pointe rocheuse d'Arkeiss. Benoît Gouillieux, ingénieur d'étude à l'Université de Bordeaux et plongeur professionnel pour la Station marine d'Arcachon, qui faisait partie de la délégation, a réalisé les plongées de prélèvement. A son retour en France, les échantillons ont été analysés et plusieurs nouvelles espèces d'annélides et d'amphipodes, encore jamais décrites au niveau mondial, ont été identifiées. Un premier article scientifique a été rédigé par l'équipe de la Station marine d'Arcachon en 2025, pour une publication en 2026 dans la revue *Zootaxa*⁸.

En janvier 2025, une nouvelle mission a été programmée pour finaliser les discussions concernant la présentation d'une demande de subvention à l'AFD pour la mise en œuvre de trois années d'actions (juillet 2026 - juillet 2029) et structurer la coopération sur le long terme. Cette mission a pu se réaliser encore une fois grâce au financement de SO Coopération. Elle a été l'occasion pour la Directrice du Syndicat mixte de la Grande Dune du Pilat, partenaire de la SEPANSO Aquitaine pour ce projet, de venir rencontrer l'équipe du Parc national du Banc d'Arguin, de discuter des actions à mettre en œuvre (Figure 69) et d'évaluer les potentiels futurs autres sujets de coopération (ex : accueil du public, archéologie, etc.). La Délégation comprenait également l'ornithologue Claude Feigné, deux membres de l'association « Les Deux Arguins », trois personnes de SO Coopération et le conservateur de la RNNBA (Figure 70).



Figure 69 : Séance de travail autour des outils de médiation de la Dune du Pilat



Figure 70 : La délégation française avec Nami Salihy (Directeur du PNBA) et Elhadramy Deida (chef du service appui technique)

⁸ Lavesque N., Bonifácio P., Gouillieux B. Daffe G., Daramy F. & Hutchings P., 2026. A new species of *Thelepus* (Annelida, Terebelliformia) from Banc d'Arguin, Mauritania, and its associated scaleworm *Lepidonotus hupferi* Augener, 1918 (Annelida, Polynoidae) *Zootaxa* 5748 (1): 073–088

Au retour de la mission, le dossier de demande de subvention à l'AFD a été envoyé. Il a fait l'objet de plusieurs ajustements et modifications courant 2025, en lien avec les différents retours et demandes de précisions de l'AFD. La version définitive de cette demande de subvention sera envoyée début 2026. Le dossier contient plusieurs actions inscrites dans quatre thématiques principales :

- Amélioration de la connaissance scientifique du patrimoine naturel, culturel et archéologique des deux territoires ;
- Renforcement des compétences des deux territoires en matière d'éducation à l'environnement ;
- Développement de capacités techniques et opérationnelles des acteurs locaux, notamment sur la gestion de l'écotourisme ;
- Consolidation des échanges socio-culturels, notamment sur les problématiques environnementales.

Parallèlement à l'élaboration de ce dossier, la rédaction d'une convention cadre a été entreprise pour définir les rôles de chaque partie prenante dans le projet de coopération : le Parc national du Banc d'Arguin, le Syndicat mixte de la Grande Dune du Pilat, l'association Les Deux Arguins et la SEPANSO Aquitaine. Le principe et le contenu de cette convention a fait l'objet d'une délibération exécutoire du Comité syndical de la Dune du Pilat le 4 juin 2025. Cette convention a ensuite pu être signée le 25 septembre 2025, lors de la visite d'une délégation mauritanienne sur le Bassin d'Arcachon (Figures 71 et 72). Etaient présents en tant que signataires de la convention :

- Nathalie Le Yondre, Présidente du Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat ;
- Nami Salihy, Directeur du Parc national du Banc d'Arguin ;
- Daniel Delestre, Président de l'association SEPANSO Aquitaine ;
- Aude Flogny, Présidente de l'association Les Deux Arguins.



Figure 71 : Signature de la convention cadre du projet de coopération internationale entre le 25 septembre 2025



Figure 72 : Visite de la Réserve ornithologique du Teich en présence de Mme Karine Desmoulin, Maire du Teich

9 Réunions des instances de la Réserve et gouvernance

L'année 2025 a été marquée par la sortie, le 8 septembre 2025, de la note d'instruction technique relative à la reconnaissance des zones de protection forte (ZPF) des espaces maritimes. Cette note précise les conditions d'application du décret sur les ZPF de 2022. Cette reconnaissance en ZPF concernant directement la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin, de nombreux échanges ont eu lieu avec les services de l'Etat et l'équipe technique du PNMB pour discuter de son application et des échéances attendues.

- **Réunions :**

Concernant la définition des zonages pour l'année 2025, une réunion de concertation et une sortie sur la Dune du Pilat (au niveau du camping du Petit Nice) réunissant l'ensemble des acteurs concernés a été organisée par la DDTM le 25 avril 2025. Elle a permis à chacun de se rendre compte de l'évolution géomorphologique du banc d'Arguin et d'exprimer ses attendus concernant la définition des zones de mouillage et de débarquement. Cette réunion a permis de préparer la tenue du Comité consultatif de la Réserve du 15 mai, pendant lequel a été présenté :

1. Le bilan de l'activité 2024 :
 - 1.1. Retour sur le nettoyage du Sud du banc d'Arguin (Services de l'Etat)
 - 1.2. Activités en lien avec le Plan de gestion (Gestionnaire)
2. Programmation des activités 2025
3. L'actualisation de la réglementation et des zonages pour 2025 :
 - 3.1. Zones de protection intégrale : pour information
 - 3.2. Zone de débarquement : pour information
 - 3.3. Zone de mouillage : pour avis
4. Bilan de la gestion 2002-2023 et proposition de renouvellement de la convention de gestion de la RNN du Banc d'Arguin.
5. Questions diverses

Par ailleurs, le gestionnaire de la Réserve naturelle est invité à plusieurs réunions locales à régionales quand les sujets évoqués concernent le Banc d'Arguin. Il a ainsi participé à trois réunions du Conseil du CRCAA, une réunion du Conseil du CDPMEM, à quatre réunions de la Commission des cultures marines (CCM), à deux réunions de la Commission nautique locale (CNL), aux réunions des différentes Commissions du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, aux Conseils de sites de l'Île aux Oiseaux et des prés salés de la Teste, au Comité de pilotage « surveillance et contrôle de l'environnement marin » de la façade Sud-Atlantique, à la réunion annuelle de la Mission Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN), et à certaines commissions de Réserves naturelles de France (RNF).

10 Bilan financier de l'exercice 2025

Le bilan financier 2025 de la gestion de la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin a été approuvé à l'Assemblée générale de la SEPANSO Aquitaine en avril 2025. Il est synthétisé à travers les figures 73 et 74, et détaillé en annexe 4.

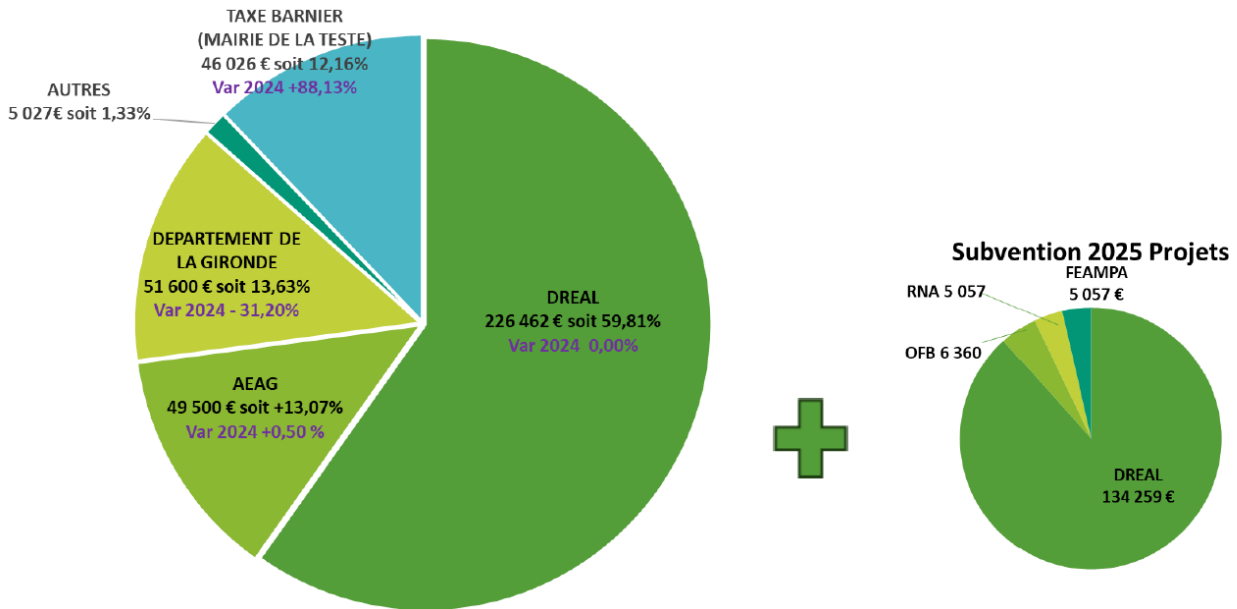


Figure 73 : Détails des subventions reçues en 2025

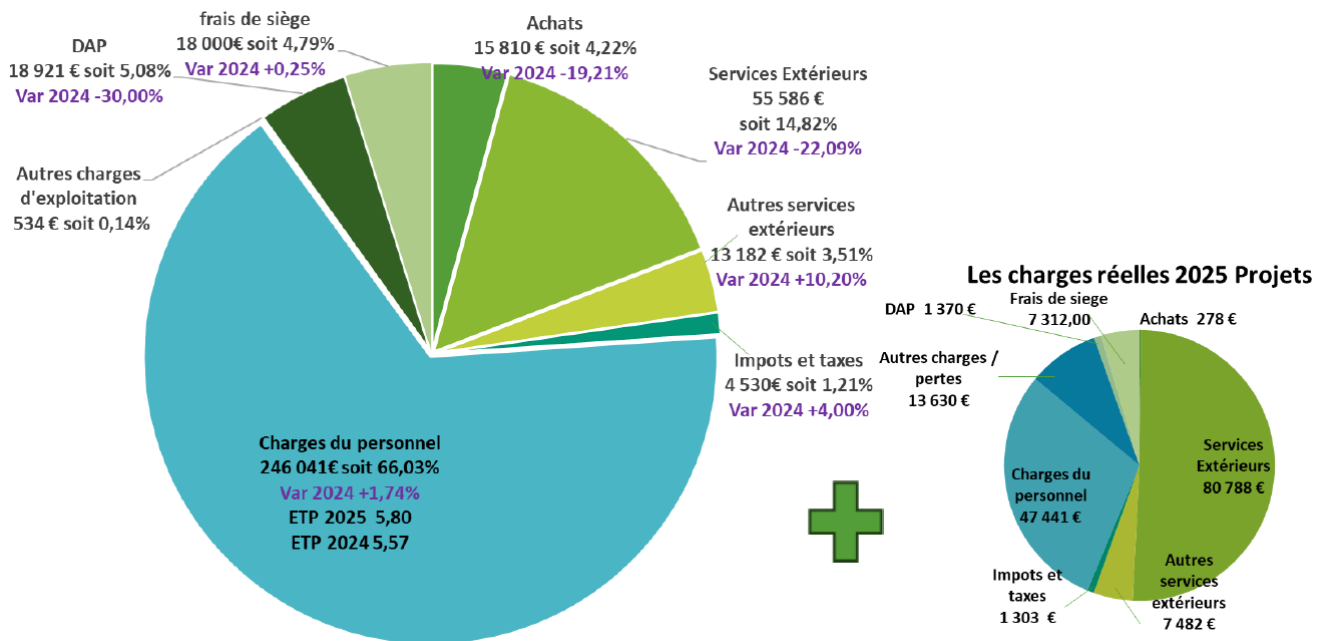


Figure 74 : Détails des charges réelles en 2025

Annexe 1 : Inventaire et abondance des espèces floristiques présentes sur les bancs d'Arguin et du Toulinguet depuis 2010

Phanérogames	Nom latin	Abondance	Remarques
Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i>	x	1 pied en 2014
Andryale à feuille entière	<i>Andryala integrifolia</i>)	x	Découverte en 2023
Armoise de Lloyd	<i>Artemisia campestris maritima</i>	xx	
Arroche des sables	<i>Atriplex laciniata</i>	xx	
Bette maritime	<i>Betta maritima</i>	x	1 à 3 pieds de 2011 à 2015, < 10 pieds en 2016, ≈10 pieds en 2017 et 2018, ~5 pieds en 2019, quelques pieds en 2020 et 2021
Cakilier maritime	<i>Cakile maritima subsp. Integrifolia</i>	xxx	
Canche blanchâtre	<i>Corynephorus canescens</i>	x	1 à 3 pieds chaque année
Chiendent des sables	<i>Elytrigia juncea</i>	xxx	
Crépide Capillaire	<i>Crepis capillaris</i>	x	banalité, quelques pieds
Criste marine	<i>Crithmum maritimum</i>	x	1 pied en 2019
Douce amère	<i>Solanum dulcamara</i>	x	1 à 3 pieds de 2011 à 2015, 5-10 pieds en 2016, ≈ 20 pieds en 2017, ~50 pieds en 2018 et 2019, ~10 pieds en 2020 et 2021
Euphorbe à f. de renouées	<i>euphorbia polygonifolia</i>	xx	de 10 à 50 pieds de 2010 à 2018, >50 pieds depuis 2019
Euphorbe maritime	<i>Euphorbia paralias</i>	xxx	
Euphorbe péplis	<i>Euphorbia peplis</i>	x	1 pied en 2010
Gaillet des sables	<i>Galium arenarium</i>	x	≈ 10 pieds
Gnaphale d'Amérique	<i>Gamochaeta coarctata</i>	x	quelques pieds depuis 2019
Hernière sp	<i>Herniaria sp</i>	x	quelques pieds depuis 2019
Immortelles des dunes	<i>Helichrysum stoechas</i>	xx	localisée sur les dunes grises de 2010 à 2021, > 100 pieds
Laiteron commun	<i>Sonchus oleraceus</i>	x	Découverte en 2023
Laiteron piquant	<i>Sonchus asper</i>	x	Découverte en 2023
Lampourde antiscrofuleuse	<i>Xanthium strumarium</i>	x	1 à 2 pieds en 2010, 2013 et 2015, 4 pieds en 2016, 3 pieds en 2017, 1 pied en 2019 et 2021 2024
Linaire à feuille de thym	<i>Linaria thymifolia</i>	x	plusieurs dizaines de pied en 2013, quelques pieds en 2020 et 2021
Liondent d'automne	<i>Leontodon automnalis</i>	x	Découverte en 2023, présente en 2024
Liserons des sables	<i>Calystegia soldanella</i>	xxx	
Morelle noire	<i>Solanum nigrum</i>	x	1 pied en 2011, 2012, 2015, 45 pieds en 2016, 20 pieds en 2017 et 2018, ~10 pieds en 2019, quelques pieds en 2020 et 2021
Mouron blanc	<i>Stellaria media</i>	x	plusieurs pieds dans la vieille dune en 2013, 2014, 2015 et 2017, < 5 pieds en 2018 et 2019
Onagre bisanuelle	<i>Oenothera biennis</i>	x	1 à 3 pieds en 2011, 2012, 2014 et 2015, ≈ 5 pieds de 2016 à 2019, > 10 pieds en 2020 et 2021
Oyat	<i>Ammophila arenaria</i>	xxx	

Panicaut de mer	<i>Eryngium maritimum</i>	xxx	
Petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>	x	1 pied en 2010, 2014 et 2016, 5 pieds en 2017, >10 pieds de 2018 à 2021
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	x	1 à 2 pieds en 2011, 2012, 2014, 2016 et 2017, 2020
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	x	~100 pieds
Pourpier de mer	<i>Honckenya peploides</i>	x	< 10 pieds en 2012, < 5 pieds en 2016, < 5 pieds de 2017 à 2021
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i>	x	2 pieds en 2014 et 2016, 4 pieds en 2017 et 2018, 2 pieds en 2021
Ravenelle	<i>Raphanus raphanistrum</i>	x	5 pieds en 2020 et 2021
Renouée maritime	<i>Polygonum maritimum</i>	xx	
Roseau commun	<i>Phragmites australis</i>	x	de 1 à 30 pieds de 2010 à 2015, < 10 pieds en 2016, 5 pieds en 2018, quelques pieds de 2019 à 2021
Saule blanc	<i>Salix alba</i>	x	1 pied en 2021
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i>	x	~50 pieds
Silène de Thore	<i>Silene uniflora subsp. thorei</i>	x	20 pieds en 2018, >50 pieds de 2019 à 2021
Soude brulée	<i>Salsola kali</i>	xx	a tendance à régresser
Thrincie hispide	<i>Leontodon saxatilis subsp. rothii</i>	x	~ 100 pieds
Vergerette de Sumatra	<i>Conyza sumatrensis</i>	x	Découverte en 2023
Vergerette du canada	<i>Erigeron canadensis</i>	xx	1 ou 3 pieds par an, plusieurs dizaines en 2019, plusieurs centaines de pieds en 2020 et 2021
Yucca	<i>Yucca gloriosa</i>	x	1 à 2 pieds de 2010 à 2012, en 2015, 3 pieds en 2016 et 2017, 2 pieds de 2018 à 2021
Zostère marine	<i>Zostera marina</i>	xx	zone subtidale, non observée en 2025
Zostère naine	<i>Zostera noltii</i>	xxx	zone intertidale

Annexe 2 : Effectifs globaux des limicoles dénombrés sur le Bassin d'Arcachon en 2025

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total général
Avocette élégante	707	1409	134	22	20	10	10	377	464	762	938	406	5259
Barge à queue noire	983	1770	1468	539	121	103	977	1088	1027	966	1299	65	10406
Barge Rousse	2	1	12	76	15	13	0	7	130	159	191	155	761
Bécasseau cocorli				3	0	0		7	22	0	0	0	32
Bécasseau sp.					40								40
Bécasseau maubèche	0	0		7	12	0	1	8	82	62	55	4	231
Bécasseau minute	0	43	11	2	0	0		6	4	20	26	12	124
Bécasseau sanderling	550	516	494	110	163	0	0	63	97	129	651	939	3712
Bécasseau sp					19								19
Bécasseau variable	19114	35983	23236	694	763	54	8	1209	1918	8602	23895	34419	149895
Bécasseau violet	2	0		1							1	4	8
Bécassine des marais	9	20	34	0	0	0		0	29	23	19	49	183
Chevalier aboyeur	88	37	35	189	3	8	17	105	179	283	222	9	1175
Chevalier arlequin	124	33	50	84	0	18	37	49	69	85	22	0	571
Chevalier culblanc	5	2	5	0	0	9	11	6	8	29	4	2	81
Chevalier gambette	389	331	235	1799	1060	430	728	1144	1122	472	585	361	8656
Chevalier guignette	22	14	11	34	1	2	120	209	138	13	23	13	600
Chevalier sylvain				14	0	2	6	14	5	0	0	0	41
Combattant varié				4	0	0		2	13	1	1	0	21
Courlis cendré	3089	3156	1655	177	38	522	1421	1656	1657	2142	1765	2032	19310
Courlis corlieu	0	19		1143	231	305	620	540	70	31	1	30	2990
Courlis sp				58	31		96						185
Echasse blanche			1	63	73	111	75	72	4	0	0	0	399
Grand gravelot	909	1006	444	244	1721	9	8	586	956	445	710	1183	8221
Gravelot à collier interromp	29	59	32	8	16	13	31		2	47	80	89	406
Huîtrier pie	418	449	371	146	149	162	206	135	300	286	352	470	3444
Oedicnème criard											2		2
Pas compté							0						0
Petit gravelot				0	0	6	7	2		0	0	0	15
Phalarope à bec large										1	0		1
Pluvier argenté	1012	1157	962	740	217	76	13	830	1744	1072	1120	1496	10439
Pluvier doré	2	1				1		0	1	1	1	0	7
Spatule blanche										13	4		17
Tournepierrre à collier	1000	1782	2862	1165	35	108	125	256	366	443	2963	3018	14123
Vanneau huppé	9	30		3	0	4	11	11	15	4	34	35	156
Total général	28463	47818	32052	7325	4728	1966	4528	8382	10422	16091	34964	44791	241530

Annexe 3 : Effectifs globaux des limicoles dénombrés sur la RNNBA en 2025

Nom latin	Nom vernaculaire	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
<i>Gavia immer</i>	Plongeon imbrin			1									
<i>Gavia stellata</i>	Plongeon catmarin												1
<i>Podiceps grisegena</i>	Grèbe jougris		3										
<i>Oceanodroma leucorhoa</i>	Océaite culblanc										1		
<i>Sula bassana</i>	Fou de Bassan		2										
<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	Cormoran huppé								1				
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	24	31	21	13	4		7	16	17	35	21	21
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	1	1						3		3	3	2
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette				2			1		1	2	1	1
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron gariboef				1								
<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau					2	1						
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de belon			4	2							17	
<i>Branta bernicla</i>	Bernache cravant	24	12	6								1	17
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir				2								
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur		1						1		1		
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau								1				
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon				1								
<i>Haematopus ostralegus</i>	Huitrier pie	432	450	371	240	146	97		220	355	283		470
<i>Charadrius alexandrinus</i>	Gravelot à collier inter.	10			8				12		47	3	39
<i>Charadrius hiaticula</i>	Grand Gravelot	162				10	9		2	30	10		545
<i>Pluvialis squatarola</i>	Pluvier argenté	12		4	2	2			1		32		7
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé										4		
<i>Arenaria interpres</i>	Tournepièrre à collier	3							2			3	2
<i>Calidris alba</i>	Bécasseau sanderling	55			47	26			10	17	30	37	73
<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable	661		6415	2	1	10	5			1000	7500	9300
<i>Calidris canutus</i>	Bécasseau maubèche				9				8		2	11	8
<i>Calidris minuta</i>	Bécasseau minute												12
<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse	10			1	44	9		5		93		112
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré				450			520	390	309	750	491	553
<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu				1	1	1	5	13				
<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur					2							
<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette					33	15	1	2				
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette							1					
<i>Stercorarius parasiticus</i>	Labbe parasite										1	1	
<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	47	21	69	41						5	128	83
<i>Larus cachinnans</i>	Goéland leucophée	76	32	54	149						3	20	146
<i>Ichthyophaga audouinii</i>	Goéland d'Audouin				3	6	3						
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	38	47	34	363						5		32
<i>Larus marinus</i>	Goéland marin	10	5	12					6		8	1	11
<i>Larus sp.</i>	Goéland sp.	450	446	450	1021				560	194	750	134	367
<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale				27			21	72	25	40		5
<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse			40	9			13	17	25	40	3	15
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin								1				
<i>Sterna sandvicensis</i>	Sterne caugek		36	27	78			238	255		6	38	7
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise					1		2					
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière					3	1						
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	2										1	1
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	5											1
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette Pitchou	2			1								
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	2			1	1		2	2		2		1
	Total	2026	1087	7508	2474	282	146	816	1600	973	3153	8414	11832

CHARGES		2025	VAR 25/24*			2025	VAR 25/24*
(I)	CHARGES DIRECTES				PRODUITS		
606100	EAU	191,92	-0,44%				
606110	CARBURANT BATEAU / TRACTEUR	5 798,93	-13,96%	701100	SON		
606120	ELECTRICITE	1 253,63	9,05%	703000	PRODUITS DES ANIMATIONS	10 781,96	20,54%
606130	GAZ			706000	TRAVAUX ET PRESTATIONS DE SERVICES	9 280,00	174,15%
606140	CARBURANT VOITURE	1 273,33	-21,90%	707500	VENTE DE BETAIL		
606160	CARBURANT OUTILLAGE			708000	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES		
606170	ALIMENTATION BETAIL				Total 70	20 061,96	61,76%
606300	FOURN ENTRETIEN ET PT EQUIPEMENT	5 201,24	-36,78%				
606400	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 474,94	76,37%	74A000	SUBVENTION ARGUIN	378 614,92	-1,70%
606800	FOURNITURES ANIMATION	616,05	-22,40%		Total 74	378 614,92	-1,70%
	TOTAL 60	15 810,04	-19,21%				
611000	SOUS TRAITANCE GENERALE	14 716,00	-29,81%	756000	COTISATIONS		
611320	TELESURVEILLANCE	819,24	7,34%	757000	QUOTE PART DES ELEMENTS DU FONDS ASSOCIATIF	4 178,40	-57,11%
613000	LOCATIONS	5 415,26	5,06%	758000	AUTRE PRODUIT D'EXPLOITATION	370,00	
613500	LOCATIONS DIVERSES			758200	DONS MANUELS AFFECTES		
613700	LOCATIONS BATEAUX	10 313,72	-39,34%		Total 75	4 548,40	-54,93%
615100	ENTRETIEN BATEAUX	9 526,58	51,79%	764000	REVENU DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
615200	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BIENS	124,18	-97,22%		total 76		
615400	ENTRETIEN VOITURES	166,44	-95,44%				
615500	ENTRETIEN REPARATION SUR BIENS	867,38	67,04%	772000	PRODUITS EXCEPTIONNEL		
615600	ENTRETIEN OUTILLAGE			775200	PRODUITS SUR CESSION D IMMOBILISATION		
616110	ASSURANCE BATEAUX	9 379,19	12,51%		Total 77		
616120	ASSURANCE IMMEUBLE	166,77	10,39%				
616130	ASSURANCE DEPLACEMENTS BENEVOLES	339,12	12,69%				
616140	ASSURANCE VOITURES	2 716,91	14,58%	78	REPRISE PRC	2 379,00	
616150	ASSURANCE BIENS MEUBLES	1 035,42	14,70%		Total 78	2 379,00	
616160	ASSURANCE OUTILLAGES						
618100	DOCUMENTATION GENERALE	-					
	TOTAL 61	55 586,21	-22,09%	791000	TRANSFERT DE CHARGES EXPLOITATION		
					Total 79	-	
623000	PUBLICITE	2 502,85	39,56%				
625100	DEPLACEMENTS	1 613,66	-75,49%				
625400	FRAIS BENEVOLES / STAGIAIRES	1 843,84	-28,54%				
625600	MISSIONS	3 957,85	229,10%				
625700	RECEPTION	1 635,70	69,12%				
626300	AFFRANCHISSEMENTS	53,31	-54,17%				
626500	FRAIS TELECOMMUNICATION	1 330,95	2,69%				
627000	S BANCAIRES	118,40	13,93%				
628100	COTISATIONS	125,00	150,00%				
	TOTAL 62	13 181,56	-10,28%				
631100	TAXE SUR LES SALAIRES	-					
631300	PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA FORMATION	4 178,62	2,09%				
635000	AUTRES IMPOTS TAXE ET VERSEMENTS	351,80	315,84%				
635400	TAXES DIVERSES						
	TOTAL 63	4 530,42	4,00%				
641100	SALAIRES BRUTS	236 980,21	1,95%				
641410	INDEMNITES STAGIAIRES						
647500	MEDECINE DU TRAVAIL - PDT PHARMACEUTIQUES	1 037,46	-23,64%				
648000	AUTRES CHARGES DU PERSONNEL	8 022,93	67,08%				
658000	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	533,77					
658600	COTISATIONS LIEES A LA VIE STATUAIRE						
	TOTAL 65	533,77					
661000	CHARGES D INTERETS						
	TOTAL 66						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						
	TOTAL 67						
(II)	CHARGES INDIRECTES						
	Frais de siège	18 000,00	0,25%				
	TOTAL CHARGES INDIRECTES	18 000,00	0,25%				
	TOTAL CHARGES	372 604,28	-9,82%		TOTAL PRODUITS	405 604,28	-3,13%
86	EMPLOI DES CONTRIBUTIONS				CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
	Personnel bénévole	139 794,00	3,89%		Bénévolat	139 794,00	3,89%
	TOTAL	512 398,28	-6,45%		TOTAL	545 398,28	-1,42%

* variation avec le réalisé 2024

	2025	VARIATION
DREAL	198 135,00	0,00%
DREAL COMM SUPPL	28 327,00	0,00%
CG33 GESTION	35 000,00	-41,67%
CG33 GPUBLIC	16 600,00	10,67%
AUTRE (SOCOOP, OFB, DREAL MAURITANIE)	5 027,00	-49,73%
AGENCE DE L EAU	49 500,00	0,50%
TAXE BARNIER (MAIRIE DE LA TESTE)	46 025,92	88,13%
	378 614,92	-1,70%

RESULTAT 2025

33 000,00

Taxe Barnier supérieur aux prévisions et non imputé sur 2025
Résultat mis en réserve spéciale

Comptes des projets complémentaires d'appui au Plan de gestion – 2025

CHARGES		2025	PRODUITS		2025
(I)	CHARGES DIRECTES		PRODUITS		
606300	FOURN ENTRETIEN ET PT EQUIPEMENT	278,00			
	TOTAL 60	278,00			Total 70
611000	SOUS TRAITANCE GENERALE	58 188,00	74A000	SUBVENTION PROJET ARGUIN	141 644,00
613700	LOCATIONS BATEAUX	22 600,00			
	TOTAL 61	80 788,00			Total 74
					141 644,00
625100	DEPLACEMENTS	7 482,00	758200	DONS MANUELS AFFECTES	3 513,00
625600	MISSIONS				
	TOTAL 62	7 482,00			Total 75
					3 513,00
					Total 76
631100	TAXE SUR LES SALAIRES		780000	REPRISE SUR PROVISION	14 446,00
631300	PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA FORMATION	1 303,00			
	TOTAL 63	1 303,00			Total 78
					14 446,00
641100	SALAIRES BRUTS CHARGES	45 523,00			
641410	INDEMNITES STAGIAIRES				
647500	MEDECINE DU TRAVAIL - PDT PHARMACEUTIQUES	222,00			
648000	AUTRES CHARGES DU PERSONNEL	1 696,00			
	total 64	47 441,00			
6580000	PERTE SUR SUBVENTION	13 630,00			
	TOTAL 65	13 630,00			
	TOTAL 66				
680000	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	1 370,00			
	TOTAL 68	1 370,00			
	TOTAL CHARGES DIRECTES	152 292,00		TOTAL PRODUITS	159 603,00
(II)	CHARGES INDIRECTES				
	Frais de siège	7 312,00			
	TOTAL CHARGES INDIRECTES	7 312,00			
	TOTAL CHARGES	159 604,00		TOTAL PRODUITS	159 603,00
86	EMPLOI DES CONTRIBUTIONS			CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
	Personnel bénévole			Personnel bénévole	
	TOTAL	159 604,00		TOTAL	159 603,00

PROJET	FINANCEUR	MONTANT
FOND VERT PUFFIN DES BALEARES	DREAL	35 861,00 €
FOND VERT FREQUENTATION	DREAL	22 810,00 €
FOND VERT OSTREICULTURE DURABLE	DREAL	64 586,00 €
PROJET SUIVIS HAUTURIERS	OFB	6 360,00 €
ALEOP	DREAL/FEAMPA/RNA	12 027,00 €
		141 644,00 €